

# REVUE SUD-AMÉRICAINNE

PUBLICATION BI-MENSUELLE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET COMMERCIALE  
DES PAYS LATINS DE L'AMÉRIQUEParaissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

## ABONNEMENTS :

|                    | Un an  | Six mois. |
|--------------------|--------|-----------|
| Europe. . . . .    | 60 fr. | 30 fr.    |
| Amérique . . . . . | 16 \$  | 8 \$      |

Un numéro : 2 fr. 50

Distribution gratuite aux salons de lecture, aux établissements publics, à la presse, bourses et syndicats de commerce, etc., etc.

La Revue compte parmi ses collaborateurs plusieurs des principaux hommes de lettres de l'Amérique latine.

Elle reçoit directement de la plupart des gouvernements latino-américains les documents et renseignements d'intérêt public.

## DIRECTEUR :

**P.-S. LAMAS**, ex-Consul et Secrétaire de légation de 1<sup>re</sup> classe.

Adresser la correspondance, rue Keppler, 12, Paris.

## ON S'ABONNE :

En EUROPE : dans tous les bureaux de poste, sans augmentation de prix.  
En AMÉRIQUE : chez les Agents, ou en s'adressant au Directeur.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne.

Chaque numéro aura de 16 à 48 pages selon l'abondance des matières.

*M. le Dr Andrés Lamas, publiciste sud-américain, a pris à sa charge la section du Rio de la Plata.**Il s'est réservé également et exclusivement l'administration de cette feuille dans cette partie de l'Amérique. — Son adresse : Buenos-Aires, rue de la Piédad, 255.*

Voir dans la dernière page la liste des Agents et des endroits où se fait, à Paris, la vente au numéro de ce journal.

## SOMMAIRE

La civilisation latino-américaine, par Pedro S. Lamas, page 277.  
— L'émigration italienne pour la République de l'Uruguay, par P. Antonini y Diez, ministre de l'Uruguay, à Rome, page 279.  
— Idée de la ligue Latino-Américaine, par P. Pradier-Fodéré, page 280. — Le Mexique ancien, explorations de M. Désiré Charnay, page 282. — Le commerce français dans l'Amérique du Sud, par Guillaume Depping, page 285. — Le centenaire de Bolivar, à Paris, page 287. — Courrier d'Amérique, page 287.  
— Revue économique, page 290. — Revue financière, page 292.  
— Revue commerciale, page 296. — Arts, sciences et faits divers, page 298. — Mouvement maritime, page 299. — Annonces, page 300.

## La civilisation latino-américaine.

## I

Tout le monde reconnaît que c'est dans l'Amérique où la civilisation, le progrès, le perfectionnement humain, moral et matériel, trouveront bientôt le champ vaste et fécond pour leur activité providentielle.

Le xx<sup>e</sup> siècle, d'après la prophétie d'illustres philosophes et d'éminents économistes, donnera aux contrées du Nouveau-Monde la place d'honneur dans le mouvement du progrès universel, qui appartient encore aujourd'hui à l'Europe, qui ne se souciait guère il y a maintenant quatre siècles, qu'un continent merveilleux, riche et fertile, inconnu jusqu'alors, lui

usurperait bientôt ses droits d'aînesse, lui enlevant son sceptre éblouissant dans la marche de la civilisation humaine.

C'est lui, cependant, le vieux continent, dont l'histoire ne garde de ses premières luttes et de ses premiers efforts, la lutte et les efforts de la lumière, de la raison, du droit contre les ténèbres de l'obscurantisme, que des pages fabuleuses, — c'est lui, ce vieux continent, qui, obéissant à un mandat mystérieux, envoyait au delà des mers, par l'entremise d'un génie, la semence de la civilisation!

Et cette semence était destinée à tomber sur une terre vierge, sur un champ nouveau et fécond où elle ne tarderait pas à produire, dans quatre siècles à peine d'évolutions complexes, des fruits merveilleux pour la gloire et le progrès du monde.

## II

Il est facile de constater, depuis surtout que l'Amérique eut le bonheur de secouer le joug de la prédominance coloniale, — depuis que l'Amérique, maîtresse de ses destinées, eut conquis le droit de répudier les traditions invétérées du féodalisme en proclamant le régime de la liberté, de l'égalité, de la démocratie, avec tous ses inconvénients, malgré toutes ses complications bien naturelles, d'ailleurs, dans l'enfance d'une organisation sociale, disons-nous, — il est facile de constater, depuis le jour glorieux de l'émancipation américaine, les progrès immenses, moraux et matériels, réalisés par les peuples enthousiastes et laborieux du Nouveau-Monde.

L'Amérique ne compte, on peut le dire, et nous parlons ici de l'Amérique latine, qu'un demi-siècle d'existence sous le régime de la liberté.

Devant l'histoire, devant la civilisation, devant les droits du progrès universel, elle ne compte qu'un demi-siècle de responsabilité.

L'Europe n'admet pas encore, et c'est probablement parce que l'Amérique indépendante est si jeune, — parce qu'en si peu de temps on ne pense pas, *à priori*,

qu'elle a pu faire beaucoup de chemin, en butte à tous les dangers, à tous les obstacles d'une organisation sociale, à peine sortie du féodalisme colonial, le plus énervant et le plus retardataire de tous, — l'Europe n'admet pas encore, décidément, irrévocablement, que nous ayons franchi la limite qui sépare l'état de sauvagerie, de l'état de civilisation, reconnaissant tout au plus que nos peuples sont en voie de progrès, et qu'ils font des efforts louables pour atteindre un degré relativement important dans le perfectionnement de leur organisation sociale.

L'Europe se trompe à notre égard ; ses hommes de science, la plupart de ses savants, commencent à peine à entrevoir la vérité, mais celle-ci n'a pas pu encore éclairer, avec tout l'éclat de la réalité, avec toute la force de l'évidence, ces esprits supérieurs ; et c'est à nous, fils de cette terre si mal jugée en Europe, parce qu'elle est loin des regards de ses écrivains, de ses savants opiniâtres, à leur faciliter la noble tâche d'étudier, de voir, de se convaincre.

L'Amérique n'est pas divisée en zones sauvages et en zones à demi-civilisées, comme le prétendent la plupart des écrivains de l'Europe.

En Amérique, il y a, encore réellement, des zones sauvages, c'est-à-dire des territoires occupés exclusivement par les habitants aborigènes de notre continent ; des sauvages, en réalité, refoulés à l'intérieur, aux extrémités du Nouveau-Monde, qui n'obéissent qu'à des instincts physiologiques, — qui ne cherchent qu'à se nourrir, qu'à se défendre contre les bêtes fauves, qu'à satisfaire ses appétits grossiers, — vivant de la chasse et de la pêche, — sans notions morales, sans culture intellectuelle, — faisant la guerre dans un but de férocité et de carnage, — se reproduisant dans une promiscuité primitive, étrangers aux saintes notions de la famille !

Mais en dehors de ces territoires, inaccessibles jusqu'aujourd'hui à notre influence civilisatrice, comme le sont encore à celle de l'Europe, malgré tous ses efforts, les peuples sauvages de l'Afrique et de l'Asie, il n'y a que des zones civilisées dans notre belle Amérique, il n'y a que des peuples ayant droit à tous les respects, à tous les égards, à toutes les considérations.

Dans la vaste région de la Plata, ainsi que dans les versants occidentaux des hautes cordillères sous la même zone tempérée, le sang indien ne s'est point mêlé, du tout, à la race européenne qui y a fondé des sociétés nouvelles, démocratiques, libérales, qui ont très peu de chose à envier à l'Europe, et dont l'Europe, de son côté, pourrait bien trouver quelque profit à en étudier l'organisation, spécialement sous le point de vue de la famille, qui a conservé heureusement chez nous tout le parfum, toute la naïveté, tout l'idéal biblique, répudiant le système moderne européen en ce qui concerne la loi des alliances.

Sous la zone périphérique tropicale du côté du Pacifique, comme dans les États de l'Amérique centrale et du Mexique, la race européenne prédomine tellement que le sang indien, mêlé à une partie de la population, n'exerce la plus minime influence. Et encore, ce sang indien appartient à des races qui avaient fondé jadis une civilisation particulière et remarquable, à cette race aztèque, par exemple, comme à celle du Pérou, devant lesquelles les Cortés et les Pizarros ne purent retenir ni leur surprise, ni leur admiration.

Dans les régions côtières tropicales de l'Atlantique, au Brésil, la race européenne s'est mêlée malheureuse-

ment tant aux Indiens, dans la zone torride proprement dite, comme aux noirs de l'Afrique dans la partie plus méridionale de cette zone ; mais, nonobstant, la prédominance européenne y est incontestable.

### III

La civilisation humaine ne sera jamais que relative.

Il y aura toujours sur la surface de la terre des peuples plus ou moins civilisés, ayant atteint un degré plus ou moins élevé de ce perfectionnement rêvé par les esprits et par les cœurs des hommes, et dont le progrès, les victoires sociales contre les passions, contre les empiétements sauvages de la force, tend à nous approcher de jour en jour.

Nous connaissons tous les définitions de Guizot, de De Bonald, de Gir, de Renan, de Cousin, de Chateaubriand, de Lamartine, de Bucklé, de Donoso Cortés, de Ampère, de Edg. Quinet, de Hugo.

Le premier de ces auteurs et philosophes, dans son *Histoire de la civilisation européenne*, a étudié profondément cette matière, arrivant à établir les conditions complexes, les faits divers, hétérogènes qui constituent cet état social, le perfectionnement relatif, auquel on donne le nom de *civilisation européenne*.

Nous acceptons volontiers le système de classement de M. Guizot ; il n'y a que des peuples plus ou moins civilisés, en dehors des peuples sauvages ; il n'y a que des civilisations relatives, qu'on ne saurait, cependant, classer pratiquement par degrés ; il convient donc d'adopter un classement spécial pour chaque continent.

Des peuples sauvages, et des peuples civilisés, dans l'acception relative du mot.

Les civilisations européenne, asiatique, africaine, américaine.

Chacune de ces civilisations a un caractère spécial, particulier, un cachet exclusif qui les distingue les unes des autres.

En dehors de l'état sauvage, et nous avons déjà dit ce qu'on entend par la sauvagerie, il n'y a que des civilisations, toujours relatives, et que l'histoire s'est chargée de classer en leur donnant des noms qui les distinguent les unes des autres. La civilisation égyptienne, la civilisation romaine, la civilisation aztèque, etc.

Quant au présent, gardons le classement, respectons le système de l'auteur de l'*Histoire de la civilisation européenne*.

Plus tard, lorsque le progrès moral de l'univers aura fait franchir à l'humanité des barrières qui semblent encore aujourd'hui infranchissables, lorsque certains principes, certaines doctrines auront triomphé définitivement dans toute la surface de la terre, il n'y aura peut-être alors qu'une civilisation, uniforme, quoique relative.

Aujourd'hui il n'existe pas, comme le prétendent quelques auteurs, des peuples sauvages, des peuples à demi-civilisés, et des peuples civilisés ; il existe des peuples en état de sauvagerie et en état de civilisation, plus ou moins développée, d'un caractère plus ou moins spécial, particulier, distinct.

Et en admettant qu'il y a une civilisation européenne et une civilisation américaine, nous nous réservons le droit d'analyser ces deux différentes civilisations. Sous certains points de vue, l'Europe se trouve plus avancée ; elle a atteint un degré de perfectionnement bien plus supérieur, que nous tâchons d'atteindre, nous autres aussi, car nous avons la conscience des destinées bril-

lantes réservées à l'Amérique par les évolutions logiques de l'avenir du monde.

Mais sous d'autres rapports, nous avons l'orgueil légitime de dire à notre devancière dans les développements moraux et matériels du monde : nous ne voulons pas de votre civilisation, nous préférons la nôtre !

PEDRO S. LAMAS

### L'émigration italienne pour la République de l'Uruguay.

Le gouvernement italien s'étant aperçu, en 1876, après quelques années d'expérience, que les mesures prises contre la liberté d'émigrer étaient loin de produire le résultat voulu, les émigrants ayant trouvé un moyen facile d'éviter les ennuis et les entraves des ports italiens, en allant s'embarquer à Hambourg, à Anvers, à Marseille, au détriment des intérêts de la marine locale, prit la résolution d'abroger les dispositions concernant l'émigration, laissant spécialement sans effet la circulaire ministérielle de 1873.

Ce retour au régime de liberté fut salué sympathiquement par toutes les classes sociales, surtout par les hommes de droit et de science, qui contestaient à l'Etat la faculté d'entraver l'expatriation spontanée.

Postérieurement on signala dans les provinces du nord de l'Italie des menées frauduleuses de la part de quelques individus qui s'intitulaient faussement « agents d'émigration » ; la presse dénonça, justement indignée, ces escroqueries en invitant les autorités à prendre des mesures répressives ; leur mission, dans de pareilles circonstances, étant bien nettement établie dans l'esprit des lois administratives du pays.

Ces malheureux incidents donnèrent lieu à une nouvelle circulaire dont les dispositions sont encore en vigueur dans ce moment. Ce document ne laisse pas d'être inspiré par des principes libéraux, puisqu'il déclare que le gouvernement n'a nullement l'intention de s'opposer à l'émigration quand celle-ci sera déterminée par des besoins économiques individuels, ajoutant qu'il interviendra seulement quand cette émigration sera le résultat de suggestions de mauvaise foi de part de tiers dans le but de percevoir une commission par chaque émigrant ; cette circulaire laissait cependant, à l'appréciation des autorités, les mesures à prendre pour empêcher l'émigration artificielle, résultat de la propagande et des instigations de la part de spéculateurs en détriment des intérêts des populations trompées par des fallacieuses promesses.

Jusqu'ici rien de plus légal, rien de plus juste. La faculté d'émigrer constitue un droit parfait, et quand la résolution est spontanée, elle doit être respectée : quand, cependant, cette résolution est le résultat de suggestions de mauvaise foi, il est naturel que ces spéculateurs soient châtiés, lorsque surtout ils ont abusé de la naïveté des pauvres paysans qui quittent leurs vallées et leurs montagnes pour aller au-delà des mers et qui, à peine arrivés au port d'embarquement, sont vite convaincus qu'ils ont été victimes de leur crédulité.

On ne saurait, néanmoins, justifier la partie du règlement en vertu de laquelle, avant de délivrer le passe-port indispensable pour s'embarquer, on exige la preuve, 1° que l'émigrant a des moyens pour suffire aux frais du voyage, et 2° qu'il a également des ressources pour faire face à ses besoins pendant les premiers jours de son arrivée dans le pays vers lequel il se dirige.

D'après des publicistes éminents, cette décision est contraire aux droits des citoyens et va au-delà des attributions réservées au pouvoir public. Qu'on emploie, disent-ils, tous les moyens autorisés par la loi en vigueur sur la sécurité publique pour réprimer et châtier les menées frauduleuses des faux agents d'émigration, c'est-à-dire de ceux qui n'ont pas un titre officiel ou n'ont pu offrir aux autorités des garanties de la moralité ; qu'on prévienne les intéressés sur le sort qui peut leur être réservé en allant s'établir dans des pays lointains, on le comprend : c'est même un devoir de le faire ; mais aller au-delà, exiger des preuves sur les moyens dont chaque individu dispose, avant de lui permettre de s'embarquer, quand c'est son désir d'émigrer, quand il a des raisons personnelles, privées, pour agir ainsi, quand il a rempli ses devoirs de citoyen d'après la loi du service militaire ; l'empêcher de quitter le

pays quand il ne peut prouver qu'il possède les sommes nécessaires, jugées comme telles par l'autorité politique, pour suffire aux besoins du voyage et de son installation, c'est agir contrairement aux inspirations de la justice et de la liberté.

L'idée donc d'après laquelle l'émigration porte préjudice aux intérêts de l'Italie, prédomine encore dans ce pays, et, jusqu'au jour où une législation nouvelle sur ces matières, dont les chambres sont saisies actuellement, sera définitivement adoptée, les règlements dont nous venons de parler continueront à être exécutés ; règlements d'un caractère restrictif, dont le résultat est d'entraver l'émigration ; mauvaise politique, surtout si on pense qu'en fermant cette porte, qu'en mettant des obstacles, tout au moins à la liberté d'émigrer, à la liberté d'aller employer ailleurs des forces qu'on ne trouve comment employer avantageusement au sein de la patrie, on contribue à aggraver le problème social.

Une grande partie de la presse italienne, spécialement les journaux de la Lombardie, de toutes les nuances politiques, s'est manifestée depuis quelque temps contraire au mouvement d'émigration pour l'Amérique latine, inclusivement pour la Plata. Cette propagande peut être spontanée ; nous ne dirons pas que ces écrivains ne soient pas inspirés par des convictions très dignes de respect, mais on ne saurait, cependant, justifier que comme moyen de détourner l'émigration, pour combattre ce *fléau* (comme ils disent, s'agissant d'un droit des citoyens), on cherche à discréditer des pays pleins de vie, où les étrangers sont toujours les bien venus, où leurs intérêts sont sauvegardés par des lois protectrices, où ils trouvent à travailler et à faire fortune.

On prétend expliquer ces hostilités de la presse locale par le désir de balancer la propagande et l'influence des consulats américains qu'on prétend être, dans la réalité, des agences d'émigration. Rien n'est plus faux. Si par malheur, des individus sans foi ni loi, agissant frauduleusement, se font passer pour des agents d'émigration, promettant aux pauvres et naïfs paysans des passages gratuits et la propriété de terres dans le nouveau continent, dans le but de leur escroquer quelque argent, la presse, loin de combattre le prestige légitime des agents consulaires, dont la position sociale est une garantie de moralité et de bonne foi, devrait chercher, et elle le trouverait, un appui efficace dans ces mêmes consuls pour désavouer les spéculateurs criminels et audacieux dont nous venons de parler.

En outre, on ne conçoit pas ce système d'hostilités après que des éminents publicistes de cette péninsule ont reconnu explicitement, dans des discours et dans des écrits remarquables, que l'émigration, bien dirigée, est un grand auxiliaire de la prospérité publique, une source nouvelle de richesse et de prospérité pour l'Italie ; on ne le conçoit pas après que la laborieuse direction de statistique générale de ce royaume a déclaré, d'après le résultat de ses travaux, que l'émigration n'atteint que la proportion de 1 1/4 %, tandis que l'augmentation de la population italienne est de 7 % par an. Des économistes distingués soutiennent, appuyés par les chiffres de la statistique, qu'au moyen de l'émigration, et proportionnellement à son importance, les rapports commerciaux entre la nation qui envoie l'émigration et celle qui la reçoit, augmentent considérablement ; le mouvement maritime se développe aussi logiquement, et des sommes importantes en argent sont envoyées annuellement à la patrie, résultat du travail et de l'épargne, par des Italiens résidant à l'étranger et dont les familles et les parents n'ont pas pu quitter le sol traditionnel où la fortune ne leur sourit pas certainement.

Ne serait-il pas plus humanitaire de dire strictement la vérité, de transmettre aux populations des données exactes, réelles au sujet de la Plata, des avantages du sol, du climat, de la salubrité de cette région merveilleuse, sous la zone tempérée du midi, dont l'étendue territoriale est quatre fois plus grande que celle de l'Italie ?

Des raisons multiples, des circonstances spéciales, bien connues de toutes les personnes qui se donnent la peine de se renseigner, même superficiellement, sur les conditions de la Plata, font de cette région américaine un rendez-vous des plus avantageux pour l'émigrant européen, pour celui de l'Italie surtout, puisqu'il y trouve le climat et les cultures qui lui sont familières.

Relativement à l'Uruguay, c'est un fait qu'entre les propriétaires d'immeubles les Italiens se trouvent être les plus nombreux, en quantité et en valeur, parmi tous les étrangers habitant le pays. D'après les publications officielles sur la statistique de 1879, il y avait dans le pays 4,899 pro-

priétaires italiens, dont les immeubles représentaient une valeur de \$ 36,356,987, égale à fr. 142,079,680. Nous devons ajouter que, d'après cette même statistique, on y comptait à l'Uruguay, en 1879, 19,581 propriétaires étrangers, dont la valeur des immeubles s'élevait à \$ 125,211,887, somme égale à fr. 694,883,595; il est donc facile de se convaincre que l'espoir des émigrants honnêtes et laborieux n'a pas été déchu, en se fixant dans un pays où l'étranger est reçu les bras ouverts, et où l'intelligence, les aptitudes et la volonté de travailler sérieusement est vite récompensée par le bien-être et la fortune.

Voici encore une preuve bien éloquente, de la prospérité des émigrants européens qui vont s'établir dans la rive gauche de la Plata, prospérité qui n'est pas moindre dans la rive droite, à la République Argentine. Les Italiens résidant à l'Uruguay ont envoyé, par l'entremise du consulat italien de Montevideo, à la mère patrie, pendant les années 1868 à 1880, inclusivement, une somme de presque trois millions de piastres (15 millions de francs).

Voici le détail :

|                   | Traites.      | Valeur.                |
|-------------------|---------------|------------------------|
| 1868-72 . . . . . | 21.507        | fr. 7.144.572.32       |
| 1873-77. . . . .  | 23.996        | « 6.263.225.95         |
| 1878-80. . . . .  | 14.065        | « 1.158.840            |
|                   | <u>59.568</u> | <u>« 14.566.638.27</u> |

Si on ajoute à ces sommes celles qui sont envoyées par les banquiers et maisons de commerce ou en or monnayé, on arrive à des chiffres considérables et qui doivent faire taire bien des calomnieuses assertions; ces faits sont plus éloquents que de vaines paroles.

On n'ignore pas les fortunes faites par des négociants italiens à la Plata et au-delà des Cordillères; plusieurs de ces citoyens, revenus à la patrie, ont contribué à embellir le pittoresque littoral ligurien avec leurs belles propriétés; on sait, également, que des milliers de familles de cette région n'ont d'autres ressources pécuniaires que celles que leurs parents leur envoient des bords de la Plata.

Les 100,000 Italiens qui se sont établis dans ces régions américaines (Uruguay et République Argentine), où ils vivent heureux, faisant fortune, plus ou moins rapidement, ce sont les meilleurs agents d'émigration de ces pays; ce sont eux qui font grossir ou tout au moins persévérer ce courant d'émigration, en écrivant aux parents et amis la vérité sur les vastes et fertiles contrées où ils se trouvent, en leur donnant des nouvelles dont la véracité ne peut être contestée, sur les salaires abondants, sur l'esprit hospitalier des populations, sur la liberté et les garanties des lois démocratiques.

On ne saurait donc méconnaître l'utilité mutuelle, pour l'Uruguay et pour l'Italie, de ce courant d'émigration, s'agissant en outre de deux nations dont les antécédents historiques et les liens des intérêts contribuent à les rapprocher chaque jour davantage.

En Italie, spécialement dans quelques provinces, les bras sont trop abondants en comparaison des capitaux disponibles; à l'Uruguay, au contraire, les bras sont insuffisants pour les besoins du travail, de la production, de la terre labourable sous un climat tempéré. L'Uruguay a besoin d'agriculteurs, d'industriels de toute sorte qui puissent se dédier à la culture d'un sol fertile, topographiquement admirable, avec des vallées, des collines, des grands fleuves et des innombrables rivières; ce pays qui offre aux travailleurs la prospérité et la fortune, à la seule condition de se dédier honnêtement au travail.

Rome, 10 décembre 1882.

P. ANTONINI Y DIEZ.

### Idée de la ligue Latino Américaine (Suite).

*Opposition faite à certaines dispositions du traité par le plénipotentiaire du Pérou.*

C'est le représentant du Pérou qui lui a porté les premiers coups. Il a critiqué la dénomination de Congrès donnée à la réunion des plénipotentiaires; il a combattu la disposition qui rendait périodiques les réunions de cette assemblée; il a demandé que son autorité et que ses attributions fussent réduites. Le plénipotentiaire du Pérou voulait, en effet, que la réunion des représentants des républiques confédérées portât le nom d'Assemblée afin de ne donner aucun motif

de croire que cette réunion exerçât des fonctions analogues à celles des congrès législatifs et assumât quelques-unes de ses attributions. Il proposait d'éliminer du traité toutes les dispositions établissant la réunion périodique du congrès des plénipotentiaires, car il pensait qu'il était plus convenable que ces derniers se réunissent en assemblée extraordinaire, chaque fois que l'exigeraient les affaires et les intérêts de la confédération, au jugement des gouvernements des républiques confédérées. Il voulait enfin que l'autorité et les fonctions du congrès fussent limitées autant que possible, et qu'on laissât, par conséquent, plus libre et plus dégagée l'action des gouvernements desdites républiques, pour concerter, décréter et réaliser directement les actes, décisions et mesures qui appartiendraient à l'exercice du pouvoir suprême et qui sont inséparables de la souveraineté des nations.

#### Réponses des plénipotentiaires des autres républiques.

A ces critiques et observations, les plénipotentiaires des autres républiques répondaient que, bien que la réunion des plénipotentiaires fût une *assemblée*, ils croyaient plus convenable de lui conserver le nom de *congrès*, parce que c'était celui par lequel on désignait partout les réunions des plénipotentiaires; parce que cette dénomination avait déjà été acceptée par les gouvernements qui, en général, avaient appelé cette réunion *congrès* et non *assemblée*; parce que, enfin, dans le traité même, on voyait bien que les attributions et facultés de ce congrès étaient entièrement distinctes de celles des congrès législatifs de ces républiques. En ce qui concernait la périodicité des réunions de congrès, ils la jugeaient indispensable pour donner de l'efficacité et de la force morale à la confédération, surtout dans les commencements. Ils ajoutaient que, si les gouvernements croyaient qu'il pût ne pas convenir d'établir ou de maintenir cette réunion périodique, ils se mettraient d'accord pour négocier une stipulation contraire. Quant à la proposition de restreindre autant que possible l'autorité et les fonctions du congrès des plénipotentiaires, ils étaient d'avis que la confédération n'aurait absolument aucune consistance, si on supprimait l'unique centre qui pût être établi pour rendre effectives les stipulations sur lesquelles elle se fonde. Les plénipotentiaires des autres républiques démontraient que, d'après le traité dont il s'agissait, le congrès ne devait intervenir dans les affaires internationales des républiques, que lorsqu'il n'y aurait pas d'autre moyen d'arriver à un arrangement, et sans contrarier en rien les constitutions respectives. Ils rappelaient que l'expérience avait prouvé, que même dans les cas où les gouvernements des différentes républiques avaient été le plus d'accord pour agir avec ensemble, ils n'avaient jamais pu concerter une mesure prompte et efficace: d'où la nécessité d'un centre d'accord et d'action, pour procéder avec promptitude et efficacité. Le plénipotentiaire de la Nouvelle-Grenade observait que la faculté donnée au congrès des plénipotentiaires de déclarer quand existait le « *casus fœderis* » était indispensable pour que les républiques confédérées pussent opérer avec accord, car s'il en était autrement, chaque république ne pourrait pas connaître en temps opportun les déterminations des autres, et ces déterminations elles-mêmes ne pourraient avoir l'uniformité qui est nécessaire pour rendre la confédération effective.

A l'objection du représentant du Pérou, que donner au congrès des plénipotentiaires la faculté de déclarer le « *casus fœderis* » c'était établir dans ledit congrès une nouvelle souveraineté, un nouveau pouvoir non reconnu par les constitutions des Etats confédérés, et que c'était priver ces Etats d'un droit auquel ils ne pouvaient renoncer; à cette objection, le plénipotentiaire de la Nouvelle-Grenade répondait que, bien que les constitutions des républiques confédérées exigeassent, pour la déclaration de guerre, l'approbation des congrès nationaux, il n'y avait pas là de contradiction avec la faculté donnée au congrès des plénipotentiaires de déclarer l'existence du « *casus fœderis* », puisqu'il n'y avait autre chose, dans cette déclaration, que le fait de déterminer si le cas prévu par le traité était ou n'était pas le cas qui se présentait. Une fois cette détermination communiquée aux gouvernements, ces derniers déclaraient la guerre, chacun selon les lois constitutionnelles de son pays. En quoi donc la souveraineté des Etats se trouverait-elle atteinte et altérée? On comprend, du reste, que les républiques confédérées ne devaient pas se soumettre aux décisions prises dans l'intérêt commun, sur l'existence du « *casus fœderis* », la confédération ne pourrait avoir aucun effet, puisqu'il serait permis ainsi à chaque république de se dégager de ses en-

gagements, dans n'importe quel cas, par sa propre et unique volonté.

Le plénipotentiaire du Chili faisait remarquer, de son côté, qu'on ne devait pas considérer dans le congrès des plénipotentiaires un corps indépendant et séparé des républiques confédérées, puisqu'il était composé des représentants des gouvernements de ces républiques, lesquels représentants ne devraient procéder que conformément aux instructions de ces mêmes gouvernements. L'utilité de la confédération ne consisterait, d'ailleurs, principalement que par l'effet moral produit sur les autres nations, par la considération que les républiques confédérées pourraient, à un moment donné, agir avec promptitude et ensemble. Or, cet effet disparaîtrait, si l'on s'apercevait de la difficulté, et même de l'impossibilité d'arriver avec célérité à un accord, et d'agir rapidement de concert dans l'opportunité.

Ces observations étaient très sages, ces arguments étaient très fondés; les plénipotentiaires de Bolivie et de l'Equateur les appuyaient; le plénipotentiaire du Pérou avait même consenti, sinon à se laisser convaincre, du moins à ne pas persévérer dans son opposition, afin qu'on ne reprochât à son pays d'avoir refusé de participer à un acte qui pourrait être fécond en résultats « grandioses », non seulement pour les Etats confédérés, mais pour le reste de l'Amérique. Il avait, toutefois, dit la pensée secrète des gouvernements américains, et, ce qui le prouve, c'est que le traité de confédération, signé le 8 février 1848, n'a jamais été mis en vigueur.

#### *Jugement porté sur le traité de confédération.*

Cela ne doit pas empêcher de rendre hommage à ceux qui l'ont élaboré. Ses auteurs ont proclamé la toute puissance de l'harmonie et de l'union, ils ont consacré l'idée humanitaire de la médiation préalable, s'efforçant de ramener la paix et d'écartier la guerre; ils ont voulu introduire dans le droit de gens américain l'arbitrage international, et substituer ainsi aux brutalités du champ de bataille l'impartiale majesté d'une juridiction; ils ont déclaré qu'il ne doit pas y avoir d'extradition pour les crimes politiques... Leur œuvre a pu ne pas aboutir, mais elle a été généreuse et noble dans ses principes. Comme telle, elle mérite l'estime de tous les amis du progrès.

Les autres traités issus du congrès américain de 1847-1848 n'ont pas été inférieurs, comme vues libérales et larges, au traité de Confédération.

#### *Le traité de commerce du 8 février 1848.*

Le traité de Confédération sorti des délibérations du congrès de Lima de 1847-1848, avait consacré l'idée humanitaire de la médiation préalable et de l'arbitrage international; il avait déclaré qu'il ne peut y avoir d'extradition pour les crimes politiques: le traité de commerce et navigation dont s'occupa le congrès dans les séances des 28 et 30 décembre 1847, et qui fut également signé par les plénipotentiaires, le 8 février 1848, formula des principes non moins larges, libéraux, humains.

#### *Liberté de faire le commerce, etc.*

Dans son article 1<sup>er</sup>, il établit au profit des nationaux des républiques contractant l'égalité de droit la plus absolue, en ce qui concernait la fréquentation des côtes, l'entrée sur le territoire, le commerce de toutes espèces de productions, marchandises, articles manufacturés; la résidence dans le pays; la faculté d'y acquérir des propriétés, d'y disposer de ces propriétés par actes entre vifs ou par testament; d'exercer toute sorte d'industrie, art ou profession; le droit de gérer eux-mêmes leurs propres affaires, au mieux de leurs intérêts, de recourir aux tribunaux du pays, etc., etc. L'article 2 ouvrait le territoire des républiques confédérées à tous les individus d'autres nations qui viendraient y trafiquer et s'y établir, en se soumettant aux lois du pays. Tant qu'ils séjourneraient dans le pays comme « *transeuntes* », ils seraient exempts de la milice, des charges personnelles, des contributions extraordinaires; du moment où ils seraient « *domiciliados* », ils seraient soumis aux mêmes charges et aux mêmes contributions que les naturels, sauf les stipulations contraires qui se trouveraient dans les traités.

#### *Navigation des fleuves.*

Il était question, dans l'article 8, de la navigation des

fleuves séparant les territoires de deux ou plusieurs républiques confédérées ou traversant les territoires de ces républiques. Dans le cas d'un fleuve navigable séparant les territoires de deux républiques, la navigation devait être libre et commune pour l'une et pour l'autre. Dans le cas de fleuves traversant les territoires, la navigation serait libre dans toute l'étendue de ces fleuves, pour les républiques dont les territoires seraient traversés.

Des principes plus larges ont prévalu depuis. La liberté absolue de la navigation des fleuves a été proclamée au Pérou par un décret du colonel Balta, président constitutionnel de la république du Pérou, du 17 décembre 1868. Il est dit, dans le préambule de ce décret, que le développement et l'agrandissement d'un pays ne peuvent s'obtenir sans la liberté, l'immigration étrangère et la prestation de toutes les facilités nécessaires au commerce du monde. Il est dit aussi que l'un des moyens pour obtenir ces fins est d'ouvrir la navigation des fleuves à tous les navires étrangers, quelle que soit leur nationalité. En conséquence, le décret déclara la navigation de tous les fleuves de la république ouverte aux vaisseaux marchands de tous les peuples. Un décret analogue avait été rendu par le gouvernement du Brésil, le 7 décembre 1866. Quant aux règlements pour la navigation de ces fleuves, ils ont été faits par le gouvernement brésilien, mais ils ne le sont pas encore par le gouvernement du Pérou.

Dans l'article 9, les républiques confédérées prévoyant le cas où une guerre pourrait les diviser, renonçaient à l'emploi de corsaires, et déclaraient la course supprimée entre elles.

#### *Principes de droit maritime.*

Comme principes de droit maritime en toute guerre internationale, le traité de commerce déclarait libres les propriétés même des ennemis couvertes du pavillon neutre, à moins que ce ne fussent des articles de contrebande de guerre. Il ne reconnaissait les sièges et les blocus comme obligatoires qu'autant qu'ils seraient effectifs, c'est-à-dire soutenus par les forces d'un belligérant capable d'empêcher l'entrée des neutres. Il proclamait illicites le sac, le pillage des villes et places ennemies, même prises d'assaut. Il abolissait pour toujours le trafic d'esclaves, et considérait comme pirates ceux qui se livraient à ce trafic.

#### *Reproches adressés au traité de commerce et de navigation.*

On a reproché aux négociateurs de ce projet de traité de commerce et de navigation de ne s'être pas avancés aussi loin qu'ils auraient pu le faire. Il est certain que respecter la propriété ennemie sous pavillon neutre, c'était quelque chose; mais ils pouvaient faire davantage, en prescrivant de respecter la propriété neutre sur bâtiments ennemis. Or, les numéros 4, 5 et 7 de l'article 11, portaient que les vaisseaux des nations, des citoyens, des sujets ennemis, seraient confisqués, ainsi que les propriétés s'y trouvant et appartenant à des nations, des citoyens ou des sujets ennemis; qu'on devrait considérer comme des propriétés ennemies, même quand ils appartiendraient à des nationaux du pays ou à des neutres, les produits des biens immeubles du territoire ennemi, les effets et marchandises de maisons et établissements existant en territoire ennemi, les effets et articles de commerce avec le territoire ennemi appartenant à des individus domiciliés sur le même territoire, et les bâtiments naviguant avec passeport ou pavillon de l'ennemi.

Le plénipotentiaire du Chili avait demandé que la navigation des fleuves intérieurs, dans les républiques confédérées, fût libre et commune pour toutes ces républiques; mais les plénipotentiaires du Pérou et de la Nouvelle-Grenade s'y étaient opposés, en alléguant qu'une semblable concession ne serait pas sans quelques périls, comme pouvant porter une grave atteinte au domaine territorial de chaque république; et le congrès s'en était tenu à la disposition incomplète qui déclarait la navigation libre seulement pour les républiques riveraines du fleuve ou traversées par lui.

Dans le premier projet du traité, il était stipulé que les nationaux des républiques confédérées seraient considérés comme nationaux des unes ou des autres, pour tous les effets légaux, sans autre condition que celle de présenter une demande écrite au suprême gouvernement de l'Etat où ils voudraient s'établir et de manifester leur volonté d'obtenir la naturalisation dans le pays. Mais cette clause, que le plénipotentiaire de la Nouvelle-Grenade appuyait comme tendant à resserrer l'union et la fraternité entre les habi-

tants des différentes républiques confédérées, avait été rejetée sur les observations des plénipotentiaires du Chili et du Pérou, sous le prétexte qu'elle n'était pas conforme aux dispositions constitutionnelles de leurs pays respectifs sur la naturalisation, et qu'elle blesserait la susceptibilité du sentiment public, qui, dans quelques-unes des républiques confédérées, s'opposait à l'immixtion des étrangers dans les affaires politiques du pays.

*Jugement porté sur ce traité.*

Si l'on tient compte des aspirations constantes des partisans de l'union latino-américaine, le traité de commerce et de navigation élaboré par le congrès de 1847-1848 était loin de réaliser cet idéal. Il aurait dû proclamer l'inviolabilité complète du commerce maritime en temps de guerre et le respect de la propriété individuelle, même appartenant aux sujets de l'Etat ennemi ; abolir complètement le blocus ; supprimer sans aucune exception l'usage des passeports ; traiter et considérer tous les citoyens des républiques confédérées comme les nationaux d'un même Etat, les enfants d'une patrie commune, créer l'unité de législation, de poids et mesures, de monnaies, etc. ; déclarer entièrement libre la navigation des fleuves intérieurs, au profit de toutes les nations, et non pas seulement à l'avantage des républiques confédérées baignées ou traversées par les fleuves ; établir que les gouvernements ne sont pas responsables des dommages causés aux particuliers par les factions ; régler enfin la question des réclamations diplomatiques, et substituer, d'après des règles uniformes, à l'intervention de la diplomatie, les recours réguliers aux tribunaux du pays. Le traité de commerce et de navigation n'a évidemment pas rempli ce vaste et beau programme, qui, d'ailleurs, attendra longtemps encore sa réalisation, et ne l'obtiendra peut-être jamais ; mais ce qu'il a fait eût été suffisant pour faciliter le développement des bons résultats qu'on pouvait espérer du traité de confédération. Malheureusement le traité de commerce eût le sort de ce dernier, et resta, lui aussi, à l'état de lettre morte. Il y avait toutefois dans ce traité une disposition bien singulière, et qui mérite une critique sévère, c'est celle des numéros 8 et 9 de l'article 11, ainsi conçus : « La guerre termine l'exécution des conventions existantes entre citoyens ou sujets des deux nations belligérantes, à moins que ces conventions ne soient susceptibles d'être suspendues pendant la guerre entre individus des deux nations belligérantes, sans la permission expresse de leur gouvernement, sont absolument nulles, quand même elles auraient été conclues par l'entremise d'un tiers. » Cette disposition était en effet en contradiction flagrante avec le principe suivant lequel les guerres se font de gouvernement à gouvernement, d'Etat à Etat, et non pas de particulier à particulier. Les guerres ne peuvent évidemment pas délier les individus de leurs engagements consentis avec liberté et bonne foi.

*La Convention consulaire du 8 février 1848.*

Le Congrès de 1847-1848 élaborait aussi une convention consulaire, destinée à fixer d'une manière expresse et permanente les fonctions des consuls, leurs prérogatives et leurs devoirs, afin que ces fonctionnaires pussent vaquer avec une entière sécurité à l'accomplissement de leur mission, et que toutes difficultés, toutes questions à cet égard pussent être évitées désormais. Cette convention consulaire déterminait et caractérisait les attributions des consuls, qu'elle définissait « des agents chargés de protéger leurs compatriotes dans les différends où ils pourraient se trouver engagés. » Elle déclarait que les républiques contractantes ne reconnaissaient point dans les consuls un caractère diplomatique ; que, par cela même, ils ne devaient pas jouir des immunités accordées aux agents publics accrédités avec ce caractère ; mais que, pour qu'ils eussent la faculté d'exercer librement leurs fonctions, ils jouiraient de certaines prérogatives que la convention détaillait. Les devoirs des consuls étaient énumérés et précisés. La convention consulaire devait être communiquée aux Etats américains qui n'avaient pas concouru à sa négociation, et ils devaient être invités à y adhérer. Cette convention ne fut approuvée que par l'Assemblée nationale de la Nouvelle-Grenade.

*La Convention postale du 8 février 1848.*

Enfin, le 8 février 1848, les plénipotentiaires du Congrès, désirant donner aux mutuelles relations politiques et commerciales des républiques qu'ils représentaient le plus de

facilités possible, par le moyen de communications et de la correspondance, et contribuer ainsi à réserver et à assurer leur amitié, leur union et leur confédération, signèrent une convention postale peu libérale qui établissait la franchise pour la correspondance officielle, pour les feuilles périodiques, mais non pour les livres et les brochures, et établissait une taxe encore trop élevée pour la correspondance épistolaire. Cette convention postale ne fut jamais ratifiée et par conséquent appliquée.

*Fin du Congrès de 1847-1848.*

Après cette élaboration de deux traités et de deux conventions, le Congrès de 1847-1848 touchait à sa fin. Le 8 février 1848, après la signature des exemplaires, les plénipotentiaires convinrent d'abord que le gouvernement de Bolivie demanderait l'adhésion de la République du Vénézuéla ; le Chili, celle des Etats de la Plata ; l'Equateur, celle des Etats de Centre-Amérique ; la Nouvelle-Grenade, celle du Mexique ; le Pérou, celle du Brésil et des Etats-Unis d'Amérique.

La présentation des traités et conventions aux gouvernements de ces différents Etats devait être faite par l'intermédiaire des agents diplomatiques des républiques chargées de demander l'adhésion. Mais, sur des observations du plénipotentiaire du Chili, tirées de l'Etat politique de la Bolivie et du Mexique, on décida que ce serait la République de la Nouvelle-Grenade qui demanderait l'adhésion de la République du Vénézuéla, et qu'on attendrait un moment plus opportun pour présenter le traité et les conventions au Mexique et aux Etats-Unis d'Amérique. La dernière séance du Congrès eut lieu le 1<sup>er</sup> mars 1848.

Ainsi se termina cette nouvelle et consciencieuse tentative faite par cinq gouvernements de l'Amérique espagnole pour réaliser la pensée de Bolivar ; tentative qui, comme les autres, resta infructueuse, parce qu'elle n'a abouti qu'à des projets. Mais ces projets, nous l'avons vu, sauf quelques taches et quelques inexactitudes, font le plus grand honneur aux excellents esprits qui les ont élaborés.

(A suivre.)

P. PRADIER-FODERÉ.

**Le Mexique Ancien.**

Nous empruntons à une intéressante revue sur les explorations de M. Charnay, au Mexique, les renseignements suivants :

M. Désiré Charnay, connu par d'importantes explorations en Australie et au Mexique, reçut, il y a deux ans, du ministre de l'instruction publique une mission qui avait pour but d'étudier tous les centres civilisés connus ou inconnus ; de photographier les édifices, estamper les sculptures et inscriptions, dresser des plans, afin de reconstruire, s'il se pouvait, par les monuments et la linguistique, l'histoire des civilisations américaines.

Les civilisations de l'Amérique du Nord semblent toutes appartenir à une même race, et l'on désigne sous le nom de Nahuas toutes les tribus de même langue qui, du VII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, envahirent le Mexique et une partie de l'Amérique centrale. Leur point de départ est généralement fixé dans le nord-ouest, sur la côte de la Californie.

Il nous faut laisser de côté l'époque fabuleuse et l'époque héroïque qui les font venir des tribus de l'Asie, en même temps que certaines traditions qui les font arriver directement de Babylone. Toutes les suppositions et toutes les hypothèses ont été faites à ce sujet sans plus éclairer la question. Mais d'où qu'elles viennent, de près ou de loin, les migrations des tribus nahuas sont un fait constant, et si nous nous en rapportons à Ixlixochitl, Veytia, Clavijero, et au codex Ramirez, historiens qui ont le plus spécialement traité la matière, je veux dire l'histoire de ceux que toutes les relations s'accordent à nommer Toltèques, nous trouverons assez de preuves de leur existence et de leurs agissements pour en tracer une esquisse fidèle qui, corroborée par les monuments, échappe à la tradition pour entrer dans l'histoire.

Ces historiens font arriver sans date précise les Toltèques à Tollantzinco, puis à Tollan ou Tula, où ils se fixèrent définitivement vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle. Ils parlent de cette tribu nahua comme douée des instincts les plus merveilleux ; ils en font la nation type. Elle cultive, tisse, construit ; elle travaille la pierre et le métal ; invente les étoffes de plumes

et l'écriture hiéroglyphique ; imagine un système astronomique et une manière de compter le temps des plus ingénieuses. Les Toltèques sont artistes, philosophes, littérateurs, architectes, savants, et semblent avoir créé leur civilisation tout d'une pièce. C'est trop à la fois. Les historiens ajoutent que le Toltèque était théiste, que sa religion était des plus douces et qu'il ne sacrifia jamais que des victimes innocentes, des oiseaux et des fleurs. Il adorait le soleil et la lune, et le dieu Tlaloc, le dieu des moissons et de la pluie. Il eut plus tard des milliers d'autres divinités, dieux lares, idoles multiples que nous retrouvons en tous lieux et qui ne sont que les images des saints de nos jours. De ce côté, l'humanité s'agite dans le même cercle.

Quant au type, Veytia en fait un homme de haute stature, blanc et barbu. M. Charnay a trouvé à Tula un bas-relief où l'on peut reconnaître cette peinture du Toltèque ; l'homme est de face, avec un nez fort et busqué et une large barbe en éventail. Veytia ajoute que de son temps on reconnaissait encore au milieu des populations multiples qui avaient envahi le Mexique les descendants des rares familles toltèques qui s'étaient perpétuées sur les hauts plateaux. N'est-on pas frappé de la ressemblance de ce portrait avec celui qu'on a donné de Quetzalcoatl et de tous les réformateurs auxquels on attribue les civilisations américaines ? »

M. Charnay commença par Tula ses explorations. Il y arriva après avoir découvert deux cimetières anciens, l'un au pied des neiges du Popocatepetl et l'autre au pied des neiges de l'Iztlacihuatl, les plus hautes montagnes de la vallée de Mexico. Ces deux cimetières étaient à peu près à la même hauteur, 4,100 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il tira de là près de 1,200 pièces diverses des plus intéressantes ; malheureusement, le gouvernement mexicain conserva, suivant les lois du pays, la presque totalité de ces pièces.

A Tula, où rien ne paraît des édifices anciens, tout est enfoui sous le sol et couvert d'une épaisse végétation. Aidé de cinquante travailleurs, M. Charnay put, en moins de six semaines, mettre au jour une maison et un palais toltèques, les premiers qu'on eût jamais découverts.

Ces édifices nous donnent un exemple entièrement neuf et bien curieux de la manière de bâtir du Toltèque. Sa tendance dominante c'est de placer ses demeures et ses temples sur des éminences et des pyramides. Ces élévations seront naturelles ou artificielles ; il utilisera l'une ou construira l'autre selon ses besoins ou le milieu. Si de plus nous examinons les matériaux employés par le créateur de Tula, nous nous trouvons en face d'un bâtisseur aux instincts les plus extraordinaires et qui le rendront capable de créations les plus diverses.

En effet, le Toltèque, à l'inverse des peuples en général, qui dans le principe, suivant leur origine, leurs tendances ou leur génie, n'emploient que tels ou tels matériaux ; le Toltèque se servait de tous les matériaux à la fois. Il employait indifféremment la pierre mélangée de boue ou de mortier pour l'intérieur des murailles, le ciment et la chaux pour la revêtir. Il employait la brique cuite et la pierre taillée pour les revêtements extérieurs, la brique et la pierre pour ses escaliers, et le bois pour ses toitures. Il pratiquait la voûte en encorbellement pour ses temples ; il connaissait le pilastre, il avait la colonne engagée, les cariatides et la colonne libre, et l'on n'imagine guère de motifs architecturaux qu'il ne connût et n'utilisât.

Voilà donc un homme admirablement préparé à toutes les éventualités et qui, suivant le climat et le milieu, saura utiliser tous les matériaux, changer sa manière et transformer son génie. M. Charnay a moulé des bas-reliefs et recueilli des profils sculptés qui nous donnent les figures des guerriers représentés sur la pierre de Tizoc à Mexico, en même temps que ceux représentés dans les bâtiments du gymnase à Chichenitza dans le Yucatan, c'est-à-dire à plus de 400 lieues de là.

Nous retrouvons également à Tula ce même anneau de pierre au travers duquel les joueurs adroits devaient faire passer leur balle, anneau provenant, à n'en pas douter, du premier jeu de paume, *tlachtli*, créé sur l'Anahuac et dont nous parlent tous les historiens, jeu national s'il en fut et transmis non seulement aux Aztèques, mais aux habitants de Tabasco comme à ceux du Yucatan.

C'est à cet homme, au Toltèque, que M. Charnay attribue toutes les civilisations américaines, car dans tous les centres visités par lui il a retrouvé les mêmes manifestations civiles et religieuses : idoles, temples, palais ; routes, établissements publics, poteries, sculptures, inscriptions seront partout les mêmes et des réminiscences de Tula à San Juan de

Teotihuacan, il établit par l'exhumation et le déblayement d'un palais la ressemblance exacte des demeures de cette ville avec celle de Tula, et il montre ainsi d'une façon évidente que Teotihuacan était bien toltèque.

Mais comment cette race passa-t-elle au sud, et comment civilisa-t-elle une partie de l'Amérique centrale ?

L'histoire des civilisations en Amérique offre cela de singulier qu'elles n'ont eu qu'une durée des plus restreintes et que les peuples se déplaçaient avec une facilité extrême. Ces civilisations passent se dévorant les unes les autres, et famines, pestes, guerres, accompagnées d'une rage de destruction sans pareille, ont toujours précipité leur chute.

C'est ainsi que l'empire toltèque ne dura que quatre siècles au plus ; l'empire chichimèque qui lui succéda n'en vécut que trois ; l'empire de Moctézuma deux à peine. On ne doit probablement pas en attribuer plus de trois à la domination toltèque dans l'Amérique du Centre. Ce fut à la suite de ces calamités, si fréquentes dans les annales de ces peuples, que les Toltèques abandonnèrent les hauts plateaux pour se retirer dans le Sud.

Autant qu'on peut le supposer d'après les traces qu'ils laissèrent de leur passage, ils se divisèrent en deux branches : les uns, ceux de Tula et de toute la partie nord et nord-est, prirent la route du Pacifique. Ce qui autorise cette assertion, c'est que plus tard, lorsque les Chichimèques arrivèrent sous les hauts-plateaux, vers 1117, Xolotl leur chef, après avoir pris possession du pays, voulant connaître la contrée qu'il venait occuper, envoya des émissaires en diverses directions pour s'assurer de l'état des choses. Ces émissaires restèrent plusieurs années en route, et lorsqu'ils revinrent, en 1124, ils rapportèrent avoir rencontré les Toltèques fortement établis à Oaxaca, Tehuantepec et jusque dans le Guatemala d'une part, et sur le Goatzacoalco et dans le Tabasco d'autre part. Ces envoyés ne parlent point du Yucatan, mais il est plus que probable que les Toltèques qui entouraient cette province au sud et à l'ouest devaient s'y être établis comme dans les provinces voisines, ce qui, du reste, s'accorde parfaitement avec les relations de Landa et de Cogolludo.

Ces renseignements historiques, appuyés sur les documents recueillis par M. Charnay, lui permettent d'affirmer que les civilisations de l'Amérique du Centre sont toltèques ; il affirme également la modernité des monuments auxquels on s'est plu à attribuer une antiquité invraisemblable.

Nous pouvons constater aujourd'hui que tous les monuments de la côte observés par les Espagnols et habités à leur arrivée ont aujourd'hui disparu ; les descriptions qu'ils nous ont données et les débris qui nous restent, permettent d'établir une ressemblance exacte entre ces monuments et ceux de l'intérieur, dont quelques-uns subsistent encore dans leur entier. Cela prouve-t-il que ceux de l'intérieur soient plus anciens ?

A Comalcalco, par exemple, immense groupe de ruines placées sur pyramides et que M. Charnay découvrit sur la côte nord de Tabasco, nous trouvons la copie exacte des monuments de Palenque. Les matériaux seuls diffèrent comme l'exigeait le milieu ; tout n'est que limon dans ces grandes plaines humides, pas un banc de pierres dans un rayon de quarante lieues. Aussi les constructeurs employèrent-ils la brique et le mortier pour le corps des édifices. A Palenque, pays de montagnes, on employait la pierre ; mais architecture et décoration sont identiques.

Or, nous avons la certitude que la ville de Comalcalco était habitée au temps de la conquête ; c'est près d'un village, faubourg de cette ville, que Cortés livra cette grande bataille à 80,000 hommes, prétend-il, et dont il sortit vainqueur. Comalcalco s'appelait alors Centla et c'était la capitale de Tabasco ; le fleuve Grizavec coulait près de la ville ; depuis, la tradition existe, on détourna son cours, et c'est aujourd'hui le rio Seco, un simple ruisseau entre les immenses berges d'un grand fleuve. En face de ces palais, et, connaissant l'état de ceux de Palenque, il est une réflexion qui surgit à l'instant dans l'esprit le moins scientifique : pourquoi des monuments construits de la même façon que ceux de Palenque, bâtis aussi solidement dans le même pays sous le même climat, au milieu de la même végétation, pourquoi ces monuments sont-ils en ruines quand les autres sont en partie debout ? Cela prouve-t-il qu'ils soient plus jeunes ?

Les mêmes causes ont agi sur les uns comme sur les autres ; nous devons croire évidemment, puisqu'ils sont semblables, qu'ils appartiennent à la même époque et qu'ils sont sortis de la même main ; et si les palais et les temples

de Comalcalco étaient entiers et habités au temps de la conquête, c'est que les temples et les palais de Palenque se trouvaient alors dans des conditions analogues.

Cette ville de Palenque dans l'Etat de Chiapas offrait un vaste champ de travail; encore que cette ville célèbre eût été explorée bien des fois, on n'en possédait que des dessins plus ou moins exacts de ses temples et de ses bas-reliefs, le plus souvent même, ces esquisses étaient dénaturées par des préjugés et l'esprit de système comme dans Waldeck, ou par l'inexpérience ou l'aveuglement comme chez Dupaix. On pouvait dire en réalité que Palenque était inconnue.

La photographie et surtout les estampages ont fait justice des erreurs passées, et nous possédons aujourd'hui, grâce à M. Charnay, la vérité vraie quant à l'ensemble des monuments et la reproduction exacte par le moulage des documents les plus précieux et les plus discutés de cette ville intéressante. Il en a rapporté quarante photographies, des dessins, des plans et 80 mètres carrés de sculptures, bas-reliefs et inscriptions. Les linguistes et les philologues ont aujourd'hui sous la main des documents irrécusables.

Le Yucatan où passa plus tard notre voyageur, fut, à son avis, la Grèce du nouveau monde; il possédait, comme la Grèce, une foule de petits Etats indépendants; c'était une espèce de féodalité où seigneurs, grands et petits, tenaient leurs cours et dont quelques-uns, par le luxe et la magnificence de leurs palais, personnifiaient l'idée la plus haute de la civilisation en Amérique. Stephens, un voyageur américain explora, autrefois près de quarante villes ou centres habités, car ce n'était point des villes comme nous l'entendons; il y avait généralement dans chacun de ces centres le palais du prince, les temples et les édifices publics, là, ou les forteresses, suivant l'importance du lieu, les palais des grands vassaux, car à la façon de Louis XIV et de Montezuma à Mexico, le prince imposait à ses grands vassaux un séjour forcé à sa cour, puis venaient, et souvent en dehors de l'enceinte, les innombrables huttes des serviteurs et des habitants. C'est ainsi que les centres les plus importants, comme Uxmal ou Chichen, comprenaient une moyenne de vingt-cinq à trente édifices et que les centres secondaires en comprenaient une douzaine, répartis sur une large surface; il faut en excepter Palenque et Comalcalco, qui en contenaient un bien plus grand nombre.

Comme toutes ces villes yucatèques se ressemblent dans leurs manifestations architecturales et qu'elles appartiennent à la même civilisation encore qu'on puisse les diviser en époques diverses, M. Charnay se contenta d'en explorer cinq: Izamal, Aké, Chichen-Itza, Xabah et Uxmal.

Izamal et Aké appartiennent certainement à la plus ancienne époque; c'était l'âge de la pierre brute employée comme matériel de construction, et c'était l'âge de la décoration en stuc. Les constructeurs se contentaient de soulever les couches calcaires qu'ils avaient sous la main et les employaient telles quelles pour leurs assises, leurs escaliers et leurs murailles, ce qui donne aux ruines d'aujourd'hui, alors qu'elles sont dépouillées du mortier qui les recouvrait une apparence de grandeur inusitée, qui les fit qualifier par certains voyageurs de cyclopéennes. Nous avons une époque plus moderne, où la pierre brute, le ciment et la pierre taillée seule qui représentera la dernière époque, l'époque moderne.

Chichen-Itza, qui semble appartenir aux premières années de l'époque moderne, était un des centres les plus importants et peut-être les plus importants de la Péninsule; l'étendue de la ville, le nombre des édifices debout, la richesse d'ornementation, sculptures, peintures, bas-reliefs et inscriptions nous donnent la plus haute idée de la richesse de ce petit Etat. M. Charnay a rapporté de Chichen comme de Palenque plus de 60 mètres carrés de magnifiques estampages qui formeront, une fois moulés, une série de documents les plus précieux de nos musées.

Passant à Kabah, M. Charnay trouva sur la muraille intérieure de l'un des palais un dessin de main indienne représentant un espagnol à cheval. Cette découverte fut une révélation qui vint déchirer le voile qu'on s'était plu à jeter sur les ruines, et qui vint détruire à jamais la théorie d'antiquité excessive attribué aux palais yucatèques.

Ce dessin nous rappelle qu'à l'époque de la conquête chaque prince ou cacique avait à ses ordres des scribes ou dessinateurs qui, au moyen d'une écriture figurative, étaient chargés de représenter les faits importants.

Lorsque Cortez débarqua sur la côte de Vera-Cruz, des envoyés de Montezuma arrivèrent immédiatement pour observer les étrangers, et les scribes-dessinèrent aussitôt les

navires, les chevaux, les armes et les hommes pour mettre sous les yeux de leur souverain le tableau des événements extraordinaires qui venaient de se produire à cent vingt lieues de sa capitale.

Le scribe du prince de Kabah dessina ce qui l'avait le plus frappé, non pas un fantassin, mais un homme à cheval, que ces gens-là prirent d'abord pour un être surhumain; et l'Indien dut assister à une bataille, car l'homme a sa cuirasse et le cheval est au galop. Est-ce assez concluant? Un Indien ne serait point venu tracer ce dessin dans un édifice en ruines perdu dans les bois. Mais un autre fait vient s'ajouter au précédent et lui prêter une nouvelle autorité: une couche de chaux, couvrait une partie du dessin, couche que M. Charnay fut obligé d'enlever par places afin de le découvrir dans son entier.

Cela ne prouve-t-il pas que le palais fut habité un certain temps encore après la conquête, puisqu'on eut le besoin et le temps de blanchir, et nettoyer l'édifice?

Kabah nous présente une longue suite de palais, et l'un d'eux nous donne l'échantillon le plus riche de cette ornementation extraordinaire où les influences asiatiques se reconnaissent à chaque pas.

A Uxmal, si souvent exploré et si souvent décrit, notre voyageur estampa la grande inscription du fameux palais connu sous le nom du palais du gouverneur, le plus magnifique et le plus grandiose des monuments yucatèques. De nombreuses photographies de grande dimension permettront de reconstruire la partie principale du palais dans le musée du Trocadéro.

Du Yucatan, M. Charnay revint dans l'Etat de Tabasco et remonta l'Usumacinta jusqu'à Tenosique, la dernière station habitée dans le haut du fleuve à la recherche d'une ville découverte il y a douze ans par un *montero* (coupeur de bois) et habitant de Tenosique. On n'en avait donc qu'une description verbale et incertaine, et il s'agissait d'aller relever le plan des édifices et d'en rapporter, s'il se pouvait, des estampages et des photographies.

Le chemin, qui n'est plus aujourd'hui qu'un sentier souvent impraticable, était au temps de Cortez, une véritable route qu'il parcourut avec canons et cavalerie lors de son expédition de Mexico aux Honduras. Bernal Diaz, et Villa Gutierrez, et Sotomayor nous ont parlé de ce voyage et des villages et des grandes villes que Cortez rencontra; ils nous citent entre autres la ville de Bitza, avec maisons fortifiées, édifices en pierres et forteresses placées sur des hauteurs. Les habitants avaient abandonné la ville à l'approche des espagnols, en y laissant des vivres en quantité: gâteaux de maïs, poules et dindes rôties, boissons toutes préparées; rien ne manquait, car les moissons et les fruits à l'entour étaient cueillis et récoltés. « Pourquoi tous ces préparatifs, demanda Cortez à quelques Indiens prisonniers?

« C'est que, dirent-ils, nous sommes en guerre avec les Lacandous et que s'ils étaient venus et nous avaient battus, nous aurions tout mangé pour ne leur rien laisser, tandis que, au contraire, si nous avions été vainqueurs, nous les aurions poursuivis chez eux et nous aurions vécu à leurs dépens. »

Singulière manière de faire la guerre et qui explique une fois de plus avec quelle facilité des centres jadis florissants ont pu disparaître presque subitement. A droite et gauche du sentier se voyaient des traces de bâtisses et des encoignures d'esplanades encore en parfait état, restes de villes détruites ou abandonnées. Cogolludo, l'historien du Yucatan et des peuples de langue maya, disait de ce pays: Dans les montagnes des Lacandous il y avait beaucoup d'édifices de pierre avec de grandes idoles de pierre. Il y avait donc plusieurs villes éparses dans les forêts. On en trouve tous les jours, maintenant que les monteros explorent les bois. Mais par une cause aujourd'hui connue qui faisait de ces civilisations des fleurs éphémères, ces villes, nous l'avons vu, se détruisaient les unes les autres, disparaissant tour à tour avant comme après la conquête. Nous voyons, de plus, les mêmes mœurs se reproduire dans les mêmes races, car dans le Yucatan l'histoire nous fait assister aux guerres d'extermination des princes: nous savons que Uxmal fut une première fois anéantie par Mayapan, qui disparut à son tour sous une coalition de 1460, tandis que Chichen, pour des causes mal connues, fût à peu près à la même époque abandonnée par ses habitants.

Après de grandes difficultés, M. Charnay arrive à la ville recherchée: « Qu'allais-je voir? dit-il. L'émotion me serrait la gorge et j'avais le tremblant au milieu de monticules informes. Mais là, des restants d'édifices surgissent, des pierres sculptées apparaissent et je me retrouve en pays de

connaissance ; monuments grands ou petits sont non seulement de l'école de Palenque, ils sont absolument les mêmes : intérieurs en encorbellement, pierres sculptées avec personnages semblables, les croix comme à Palenque et les inscriptions composées des mêmes caractères ; enfin dans les temples, comme nous le disait Cogolludo, de grandes idoles de pierre.

« Cette ville que j'appelai *Lorrillard* en l'honneur du riche Américain qui patronnait mon expédition, cette ville de même architecture et de même décoration que toutes les autres, cette ville cousine, sœur, ou fille de Palenque, s'étendait sur un espace d'une demi-lieue carrée avec ses forteresses, ses temples et ses palais ; mais quel effacement ! que de ruines ! De tous ses édifices il n'en reste que trois à peu près debout : un temple et la demeure des prêtres qui l'accompagne et la grande idole de pierre brisée ; un palais que j'habitais et un autre palais d'une forme singulière à moitié ruiné.

« Ce qui distingue cette ville, ce sont les nombreuses dalles finement sculptées qui formaient les linteaux des portes, des inscriptions qu'il faudra comparer avec celles de Palenque ; et c'est surtout une énorme pile de pierre bâtie sur la rive du fleuve, espèce de monument votif qui a pu résister plus de quatre siècles au courant violent de l'Usamacinta.

« Ce que l'on y trouve d'également neuf ce sont des milliers de vases, dans lesquels les fidèles d'autrefois, et même les Lacandous d'aujourd'hui venaient sacrifier il y a quelques années à peine à leurs divinités tombées. La plupart de ces vases sont encore plein de copal et sont généralement de même forme.

« Pour me résumer, conclut M. Charnay, j'avais en deux ans recouvert deux cimetières anciens, quatre villes inconnues ; j'en avais exploré sept autres et recueilli trois cent cinquante photographies, vingt plans d'édifices nouveaux, une foule de motifs architecturaux et près de trois cents mètres carrés d'estampages, de sorte que nous possédons aujourd'hui toutes les anciennes civilisations de l'Amérique du Nord dans leurs plus importantes manifestations. »

## Le commerce français dans l'Amérique du Sud.

M. Combanaire, ancien président de la chambre française de commerce, à Lima (Pérou), vient de présenter à la Société de géographie de Paris un intéressant travail sur le commerce français dans l'Amérique du Sud.

Nous considérons d'une grande utilité le travail de M. Combanaire et nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs le compte-rendu suivant de la séance de la Société de géographie dans laquelle ce travail a été examiné.

L'auteur commence par y recommander l'institution de chambres françaises de commerce à l'étranger. Selon lui ces chambres auraient pour but de recueillir tous les renseignements profitables aux intérêts du commerce français et de tenir ces renseignements à la disposition des commerçants ou des autres chambres françaises.

Elles auraient à donner leur avis impartial, toutes les fois qu'elles en seraient sollicitées par lettre adressée au président qui les instruirait du fait à leur plus prochaine séance, transmettant sans retard le résultat à l'intéressé. Elles ne seraient donc que consultatives.

Elles pourraient servir d'arbitres dans les différends commerciaux qui leur seraient soumis par toute lettre accompagnée des documents et des renseignements nécessaires.

En même temps elles seraient des espèces d'intermédiaires ou elles prendraient l'initiative auprès de l'administration, comme auprès des compagnies de chemins de fer et des lignes de bateaux à vapeur ou de bâtiments à voiles, pour tout ce qui concerne les douanes, les tarifs, les transports ou autres, dont elles auraient apprécié l'intérêt. Elles rechercheraient et étudieraient les moyens de développer le commerce français.

Leur but serait encore de procurer la remise à bon compte. « Actuellement, que font les négociants français pour avoir le papier qui leur est nécessaire, demande l'auteur ? Ils s'adressent aux maisons anglaises et allemandes. C'est profondément regrettable, mais c'est la vérité. Ce n'est pas que le crédit français soit moins bon que tout autre, mais c'est que nous avons toujours peur. Il y a peu de maisons françaises qui sachent, qui veillent acheter en grand les produits du pays et les écouler. Les principales

maisons qui, au Chili, au Pérou, à l'Équateur, au Venezuela absorbent presque tout le commerce de ces places sont anglaises ou allemandes. Nous avons bien quelques grandes maisons françaises qui savent tirer quelques millions sur l'Europe et procurer ainsi de grands avantages aux négociants français, mais ce sont des exceptions ; nous sommes bien loin encore des Anglais et nous resterons longtemps à leur discrétion. Il faut que de la France, de Paris, parte un élan plus grand pour entrer en lutte avec eux. »

M. Combanaire signale ensuite le vœu émis par la chambre de commerce de Paris, et tendant à modifier la législation des chambres de commerce, qui sont aujourd'hui environ une centaine, afin qu'à l'avenir elles puissent communiquer entre elles et avoir des relations continues sur toutes les questions qui sont d'intérêt commun.

Venant à la question du commerce proprement dit d'importation, M. Combanaire divise son sujet en plusieurs catégories : 1° le coton ; 2° la laine ; 3° le fil ; 4° la soie ; 5° articles confectionnés et articles divers. Dans la première catégorie, figurent les tissus unis ou peints, la bonneterie comprenant aussi la mercerie, puis les étoffes pour rideaux. La deuxième comprend les draperies, l'alpaga, le satin pure laine, les flanelles, les tapis, etc. ; la troisième, les toiles et coutils ; la quatrième, les tissus de soie unis, façonnés ou brochés, les foulards, les rubans, les velours, la passementerie, les dentelles et les tulles ; la cinquième, d'abord les articles confectionnés dans lesquels l'auteur range les meubles, les vêtements, les chemises, les chaussures, la chapellerie, les pianos et les orgues ; puis, les articles divers, parmi lesquels les bougies, les savons, la parfumerie, les glaces, les montres et aussi les vins et liqueurs, les conserves alimentaires ainsi que la clouterie, les fers et aciers, enfin les cuirs, etc.

Une constatation singulière qui résulte du travail que nous analysons, c'est que divers articles fabriqués ne trouvent pas de débit, ou du moins un débit suffisant parce qu'ils sont trop bien faits, parce qu'ils sont d'une qualité supérieure. C'est ici surtout que le mieux est l'ennemi du bien. Evidemment, tous les peuples acheteurs ne se ressemblent pas, et il faut servir chacun suivant la qualité des produits qu'il réclame, ou tout au moins que ses ressources lui permettent d'acquérir.

Pour les soies, par exemple, l'Italie nous fait, sur le marché Sud-américain (car c'est de lui qu'il s'agit principalement, ce qu'il ne faut pas perdre de vue dans cette analyse), l'Italie nous fait une rude concurrence en fait de tissus unis. Elle fabrique notamment une petite soie noire, dans laquelle il entre du coton, même beaucoup de coton, et néanmoins elle en vend beaucoup. Pour les façonnés et pour les brochés, il n'y a pas moyen de lutter avec la France ; c'est la place de Lyon qui tient le premier rang, et qui le conservera toujours. Donc, pour les tissus unis de soie, voici ce que dit l'auteur :

« Quand on veut avoir une soie française et qu'il faut la payer 5, 6 et 7 francs en gros, il n'est pas possible de la placer : aussi est-il difficile de faire arriver nos soies à l'étranger et de les faire vendre sur place, surtout dans les pays où le change peut être mauvais. Il faut absolument que nous fabriquions des soieries d'une qualité inférieure et que nous puissions laisser à très bas prix. Je ne dirai pas aux fabricants de ne faire que de cette soie ; non, ce serait perdre l'industrie française ; mais enfin, puisqu'il est de l'intérêt de la France d'avoir une soie spéciale de qualité un peu inférieure, pourquoi ne l'aurait-on pas ? — Et à ceux qui me disent : « Nous voulons faire un bel article » je réponds : « Mais faites-nous un article que nous puissions vendre partout. L'Italie nous fait concurrence ; entrez en concurrence avec l'Italie ! »

Dans les articles de coton (tissus unis), l'Angleterre tient le premier rang, d'où il n'est pas possible de la déloger. Les États-Unis ont voulu tenter la lutte ; mais ils ont fait trop beau, dit encore l'auteur, et ils ont échoué.

Il en est de même des savons : « C'est la France encore qui tient le premier rang ; mais elle a un concurrent terrible, Gènes. Si la place de Marseille voulait faire des savons un peu moins bons et, partant, coûtant un peu moins cher, on préférerait ceux de Marseille. Mais les savons de Marseille sont trop bons. »

Pour les pianos, c'est la même qualité ; non, je veux dire le même défaut. « Nos pianos coûtent trop cher. A moins qu'on ne veuille spécialement un Erard ou un Pleyel, on ne fait pas de commande. C'est l'Allemagne surtout qui vend les pianos. Ils ne sont pas bons ; mais, en revanche, ils font

beaucoup de bruit. Là-bas, c'est surtout ce qu'il faut. Il en est de même pour les orgues. Nous fabriquons de belles orgues, elles ne font pas assez de bruit. Si vous entendiez celles des États-Unis, c'est tout un orchestre. Aussi les vend-on parfaitement. »

La production est à bon marché, c'est à ce but évidemment qu'il faut viser. Les tapis français s'enlèvent très bien dit M. Combanaire, attendu que c'est nous qui les fabriquons le mieux et par conséquent nous les vendons de même. Mais les Anglais en vendent aussi beaucoup, bien que leurs produits soient fort laids, et pourquoi les écoulent-ils si bien? Parce que ces produits ne sont pas trop chers.

Il ne faudrait pourtant pas imiter quelques-uns de nos concurrents commerciaux qui vendent bon marché, il est vrai, mais en écoulant comme laine, par exemple, des articles où il n'entre que peu de laine et où même il n'y en a pas du tout. C'est le coton qui la remplace. Il en est ainsi pour la flanelle et pour les molletons (pour ce dernier article en pure laine nous sommes les premiers). Les molletons anglais, au contraire, renferment du coton; les flanelles allemandes qui se vendent à l'étranger, aussi belles pourtant que de la laine, sont entièrement du coton, au dire de M. Combanaire. Puisque nous sommes sur ces articles de laine, n'oublions pas la bonneterie-tricot. « Vous avez vu tous ces beaux étalages, dit l'auteur. C'est magnifique : il y a du rouge, du jaune et du vert. C'est ce qu'on appelle la bonneterie-tricot. Si vous entrez dans le magasin et que vous marchandiez, on vous dit que c'est de la laine. Eh bien, je vous affirme qu'il n'y a pas 10 p. 100 de laine dans certains articles. Cela n'empêche pas qu'ils se vendent très bien. En France, nous ne pouvons pas les fabriquer; jusqu'à présent l'Angleterre et l'Allemagne seules ont la spécialité. »

Il y a, en effet, des articles que nous ne fabriquons pas tout à fait aussi bien que nos rivaux, la flanelle entre autres. Nous la faisons très bien aussi, mais les Anglais la font mieux encore; la leur a plus de corps; elle est très belle, il faut le reconnaître. Mais ce n'est qu'une question de fabrication, et, quand les commerçants français la feront aussi bien que ceux d'Angleterre, ce qui ne manquera pas d'arriver un jour, il faut l'espérer, alors nous la vendrons mieux, affirme M. Combanaire, parce que nous la fabriquerons à meilleur marché.

Dans les articles pure laine, nous sommes sans conteste les maîtres de la place. Les beaux draps, il n'y a pas besoin de le dire, c'est la France qui les fabrique et qui les vend; Roubaix vient en première ligne. Mais l'Allemagne et la Belgique fournissent les draps ordinaires qui sont mauvais, mais tellement bon marché qu'on les vend quand même. Quant aux produits anglais, du moment que nous prenons pour mode à Paris de porter du drap de ce pays, à l'étranger, quand un voyageur vient offrir de la marchandise, c'est du drap anglais et non pas d'autre drap qu'on lui demande. On en porte à Paris, donc cela suffit, il faut du drap anglais.

Pour les alpagas et les orléans, c'est l'article anglais qui a le dessus, bien qu'il soit d'une qualité inférieure, à cause du coton qui y entre; mais on imite le produit français et on livre la marchandise à bon marché.

Les vêtements confectionnés, c'est la France qui en fournit la majeure partie, les 19/20<sup>es</sup> de la vente. Pour la chapellerie, c'est la Belgique, suivie par l'Allemagne et par l'Angleterre. Quant à la chaussure, il se présente quelque chose d'assez curieux. La chaussure se confectionne de deux manières : il y a la partie pour hommes et la partie pour femmes et enfants. Or il est presque impossible, dans l'Amérique du Sud, d'écouler les chaussures françaises pour hommes, c'est l'Autriche qui a le dessus, tandis que pour les chaussures de femmes et d'enfants on n'achète que les produits français.

Mais il y a un article où les commerçants français sont sans rivaux. Nos fabriques de chemises à Paris sont exceptionnelles, dit M. Combanaire.

« Quelques négociants de Paris ont monté, en cet article, une fabrication qu'on peut donner comme modèle au monde. Les envois sont faits très intelligemment : quand vous ouvrez un carton (ce carton, d'abord est très joli), vous apercevez de petites faveurs, puis un beau papier de soie et enfin une belle chemise dont le devant est bien placé, le col bien droit. Si vous la retirez du carton, vous voyez de belles manchettes qui ne sont pas chiffonnées. Eh bien, si vous allez comparer cette chemise avec celle que vous recevez d'Angleterre ou d'Allemagne, vous remarquerez une différence considérable : la concurrence n'est pas possible, on achètera toujours la chemise française de préférence à tout autre. »

Pourquoi donc les fabricants français qui, sur cet article comme sur tant d'autres, savent parer la marchandise avec le goût qui est une de nos qualités, se négligent-ils sur d'autres points, dont parle M. Combanaire? Voici, en effet, ce qu'il dit ailleurs :

« Pour la bonneterie et la mercerie, nous sommes forcés de subir la concurrence allemande, et c'est là précisément un des points particuliers sur lesquels je désire appeler l'attention des fabricants français. Nos articles sont toujours les plus beaux, mais aussi les plus chers. On les vend par conséquent plus difficilement; cependant, comme le bénéfice qu'ils laissent est important, on a encore un avantage sérieux à les tenir, malgré les proportions réduites de la vente. »

On vendrait davantage, ajoute l'auteur, si nos fabricants voulaient confectionner l'article avec des matières un peu inférieures, et le soigner comme s'il était de qualité supérieure. Nous nous trouvons ici en face de la même plainte que ci-dessus au sujet des produits *trop supérieurs* de la fabrication française (ce qui semblerait être une qualité inappréciable).

M. Combanaire cite l'exemple des Allemands : il ne recommande point de faire comme eux, car ils mêlent du coton et de la laine, qu'ils ont soin, il est vrai, de dissimuler très habilement, mais voici ce qu'ils font ensuite :

« Ils placent la marchandise dans de beaux cartons bien dorés, bien ficelés; tout est bien échantillonné, bien arrangé, en un mot, cela a de l'œil, cela plaît. Au contraire, quand on reçoit des articles de bonneterie française, le plus souvent, tout est à la diable; les cartons sont à peine attachés et d'une solidité douteuse, on néglige d'employer des faveurs; vous ne vous imaginez pas quel effet cela produit à l'étranger, ces petites faveurs! On juge par là de la qualité de la marchandise! C'est un défaut encore, et pour les boîtes de boutons, les bandes brodées, les entre-deux, que font les Allemands et les Suisses? Ils disposent la marchandise très habilement dans les cartons : c'est très propre, c'est très coquet, puis ils mettent au-dessus une feuille pliée en deux sur laquelle il y a une série de petits numéros en regard desquels se trouvent des échantillons. On ne fait pas cela en France. On expédie la marchandise pêle-mêle dans les cartons. C'est un tort auprès du commerçant qui se voit privé de l'avantage de s'y reconnaître aisément. Vous voyez sur combien de détails les fabricants français ont besoin d'être renseignés et de quelle utilité pourraient être encore en ce point les chambres de commerce. »

Pour les cuirs, c'est encore une question de bon marché qui fait que l'Allemagne écoule plus facilement les siens, du moins les vernis, car pour les cuirs cirés, c'est la France qui l'emporte de beaucoup. Les cuirs vernis allemands sont moins bons que les nôtres, ils se cassent, pourtant on les vend toujours pour le motif que l'on vient d'indiquer.

Dans la parfumerie, la France a la supériorité; viennent ensuite l'Angleterre et les États-Unis.

« Ce sont les fabriques françaises qui font les meilleurs parfums. Les États-Unis ont toutefois une spécialité, c'est une espèce d'eau qu'on appelle Eau de la Floride, qui ne sent pas bon, mais qui coûte très bon marché. On en a pour 40 centimes une grande bouteille. C'est un article de vente courante, qui est fabriqué par une maison spéciale. »

Il est un autre produit pour lequel les États-Unis ont le dessus. On va être étonné, il s'agit des montres; mais hâtons-nous d'ajouter, ce n'est pas la fabrication qui est en jeu, c'est simplement le raccommodage :

« Leurs produits ne marchent pas aussi bien que les nôtres, mais ils se raccommodent beaucoup plus facilement. Les horlogers ont des tiroirs numérotés dans lesquels se trouvent les différentes pièces de la montre. Supposons que la pièce n° 17 soit cassée, on cherche la case 17 et l'on trouve exactement la pièce à remettre à la place de celle qui est cassée. Pour nos montres, au contraire, la pièce doit être refaite; de là des frais de réparation plus élevés. »

Les glaces de grande dimension, c'est la France qui les vend; mais les petites, c'est l'Allemagne.

Revenons à l'article soieries, et disons-en quelque chose encore. Pour les passenteries, les dentelles et les blondes, comme il est indispensable que le produit soit beau, c'est à la France que revient tout l'avantage. Mais il est un point sur lequel il est bon d'appeler l'attention de nos fabricants et de nos commerçants.

« Pour les foulards, dit M. Combanaire, ce sont ceux de provenance anglaise qui ont la préférence; ils ne sont pas d'un prix élevé. Mais, pour cet article, il y a un concurrent redoutable dans l'Amérique du Sud, je veux parler de la

Chine. Vous pouvez vous figurer combien l'industrie de la soie est avancée dans ce pays-là; mais vous savez peut-être peu combien cet article y est bon marché. Vous avez des foulards de soie grands comme mon mouchoir, qui se vendent de douze à quinze sous en toutes couleurs; vous en avez de blancs, de bleus, en très belles teintes; vous en avez surtout de rouges cramoisis qui sont splendides. » Aussi, M. Combanairé prévoit-il le jour où les Chinois donneront une plus grande extension à cette branche de leur commerce en imitant nos dessins, et il craint bien ce moment pour l'Angleterre et la France; tous les foulards, dit-il, viendront de la Chine. Le jour donc où la Chine le voudra — grâce à sa fabrication d'un extrême bon marché et au coloris remarquable de ses soies — la vente de cet article, et peut-être d'autres encore, pourra subir un rude coup.

GUILLAUME DEPPING.

### Le Centenaire de Bolivar à Paris.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs des préparatifs qui se font à Paris pour célébrer dignement le centenaire du grand citoyen dans cette métropole du monde civilisé.

Dans le but de faire disparaître des regrettables malentendus sur le véritable caractère de cette fête, ainsi que de chercher à établir un accord parfait entre les directeurs des différents journaux qui s'occupent plus spécialement des intérêts latino-américains en Europe, au sujet de l'appui à donner aux citoyens qui ont entrepris la tâche patriotique de préparer l'organisation de la célébration du centenaire, M. Lamas, notre directeur, invita ses confrères à se réunir en conférence dans le bureau de la *Revue*, le 22 décembre à 8 heures du soir.

Il nous est bien agréable de faire part à nos lecteurs que le but que se proposait notre directeur a été atteint, et que ses confrères de la presse latino-américaine ont adhéré avec décision et enthousiasme à ses propositions destinées à coopérer efficacement à la réalisation d'une fête toute en l'honneur de l'Amérique.

Voici les journaux dont il s'agit :

*L'Amérique,*  
*Le Moniteur des Consuls,*  
*El Hispano-Américano,*  
*El Correo de Ultramar,*  
*La Plata,*  
Et *La revue sud-américaine.*

Les travaux pour la formation de la Bibliothèque Bolivar, se poursuivent avec activité.

Des adhésions enthousiastes arrivent de tous côtés : des offres de livres et des remises d'argent parviennent continuellement au siège provisoire de la *Junta* chez M. Carrillo y Navas, 10, rue de Strasbourg.

Le gouvernement de la République de Honduras a mis à la disposition de la *Junta* tous les ouvrages officiels et dix mille francs en espèces. C'est un bon exemple à suivre.

### Courrier d'Amérique.

**République Argentine.** — Le président de la République, général Roca, avait été reçu avec enthousiasme au Rosario et à Cordoba. Le voyage du président dans les provinces de l'intérieur ne se prolongera pas au-delà d'un mois.

— Comme nous l'avions annoncé, le 19 novembre dernier, les travaux d'inauguration de la nouvelle capitale de la province de Buenos-Aires, *la Plata*, furent inaugurés avec grand éclat, au milieu d'un enthousiasme facile à comprendre.

Grâce à l'activité, à l'intelligence, au patriotisme du gouverneur, le docteur Dardo Rocha, à la coopération de son ministre le docteur d'Amico, à la clairvoyance du Corps législatif de la Province, les régions de la Plata vont voir s'élever sur les collines de l'Ensenada une belle, riche et artistique cité, un nouveau centre d'influence civilisatrice où ira se grouper bientôt, entourant les autorités de Buenos-Aires, une nombreuse population, nationale et étrangère.

Le docteur Victorino de la Plaza, ministre des affaires étrangères, parla au nom du gouvernement national, comme représentant du président de la République. Son discours, brillant et patriotique, est un gage nouveau d'une

entente fructueuse entre les autorités plus puissantes de la République. Dans ce document remarquable, le docteur Plaza a promis aux autorités de Buenos-Aires tout le concours moral et matériel du pouvoir national pour la plus prompte réalisation du plan gigantesque dû très principalement, comme tout le monde s'accorde à le reconnaître, aux efforts patriotiques du gouverneur Dardo Rocha.

— Nous lisons à ce propos dans un journal de Buenos-Aires :

« Une grande et solennelle cérémonie a eu lieu à l'occasion de la pose de la première pierre de la ville de *La Plata*, qui est destinée à devenir la capitale de la province de Buenos-Aires. Enorme affluence de peuple, grand banquet présidé par le gouverneur de la province docteur Rocha, et auquel assistaient un grand nombre de personnes influentes. Des toasts ont été portés à la République Argentine.

« Les travaux vont être poussés avec une grande impulsion, et tout porte à croire que dans deux ans l'administration provinciale établira son siège dans cette ville. »

— Dans toute l'étendue de la République Argentine, la paix continue à régner; un esprit de progrès, une activité extraordinaire font prévoir que cette région, la plus riche de l'Amérique par son climat, par la configuration de son territoire, par la fertilité de son sol, atteindra bientôt un degré de développement aussi surprenant que celui de l'Union nord-américaine : c'est que le bon sens, qu'un patriotisme bien entendu, a inspiré aux Argentins une politique sage et prévoyante : c'est que, dans ce beau pays, on ne pense qu'à pousser la nation en avant, appelant le commerce, les bras, les capitaux étrangers, coupant le vaste territoire de voies ferrées, améliorant les ports, et, par dessus tout cela, mettant en pratique, de bonne foi, les principes féconds de la liberté et de la démocratie.

C'est bien à contre cœur que la République Argentine a dédié quelques millions à créer une marine, à fortifier ses côtes, à mettre en magasin des armes de précision, pour armer, le cas échéant, 200,000 Argentins qui sauraient faire triompher de nouveau le drapeau de Chacabuco et de Ituzaingó.

Et si elle a dédié ces millions en armements, c'est : 1° que la République, grâce à l'augmentation extraordinaire de ses rentes, a pu conserver, nonobstant, l'équilibre de son budget, et 2° que le principe de l'arbitrage international a été repoussé tant par le Brésil que par le Chili, ces voisins amis mais avec lesquels, spécialement avec l'Empire, la République a des questions importantes à démêler, des questions qui peuvent servir de prétexte dans un moment donné, à l'exécution de plans ténébreux pour l'Amérique.

La paix armée ne convient pas à la République Argentine, mais elle convient moins au Brésil, dont les finances, les déficits systématiques du budget, dont la crise économique, la baisse de 40 % dans le café (80 % de son exportation) dont les graves problèmes de l'esclavage et de la réorganisation constitutionnelle, les Provinces désirant avec raison ne dépendre plus exclusivement du pouvoir central, ne lui permettent pas de gaspiller des sommes énormes pour organiser des forces auxquelles l'Empire semble vouloir confier la solution de ses questions internationales.

**Brésil.** — La question de l'augmentation des droits additionnels sur l'importation, continuait à produire de graves complications dans plusieurs provinces de l'Empire.

Voici un télégramme de Bahia publié par le « *Jornal do Commercio* » du 23 novembre.

*Bahia*, 22 novembre, 4 h. 40<sup>m</sup> du soir. — Une réunion de tous les négociants a eu lieu aujourd'hui à une heure de l'après-midi, à la Bourse. Cette réunion était présidée par le comité de l'Association Commerciale (*Junta*). Toutes les maisons de commerce sont fermées pour cause de la question de la suspension des droits provinciaux sur l'importation. Tous les négociants ont signé une démonstration, s'obligeant à ne pas sortir de la douane les marchandises sujettes aux droits et de ne pas payer pour celles dont la sortie aurait été demandée, jusqu'à ce que le gouvernement général ait ordonné la suspension de ces impôts. Cette résolution est pleine de fermeté, et l'attitude prise par le commerce est énergique.

« Le comité de l'association s'est rendu au palais de la présidence et a communiqué, au président de la province, la détermination qui venait d'être prise. — Celui-ci va passer un télégramme au président du Conseil des Ministres. »

Dans quelques provinces un impôt extraordinaire de 1 1/2 à 3 %, sur les ventes réalisées par tous les négociants, avait été voté par les assemblées.

— Nous avons déjà fait mention dans ces colonnes des

tarifs extrêmement élevés des chemins de fer du Brésil, tarifs qui, sans certaines combinaisons dans lesquelles interviendrait forcément le pouvoir public, ne pourront être modifiées, les frais d'exploitation et le capital kilométrique des voies ferrées étant supérieurs à la moyenne de la plupart des autres nations américaines.

Voici ce que nous trouvons, sur ce sujet, dans le « *Jornal do Commercio* » :

« Nous sommes informés que la municipalité de Barbacena a versé au trésor la somme de 15,000 \$ pour être appliquée, par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture, à l'acquisition en Europe de tuyaux pour la canalisation d'eau potable pour cette ville. Cette somme de 15,000 \$, comprenait, outre l'achat, la dépense du transport jusqu'à destination et était assez élevée pour faire face à tous autres frais d'assurances, transport maritime, etc., et parer aux éventualités du change. S'il n'y a pas d'équivoque dans les informations qui nous sont données, le seul transport par le chemin de fer de Pedro II (de Rio-de-Janeiro à Barbacena — 400 kilom. environ) se serait élevé à 6,000 \$ (fr. 13,500) alors que toutes les autres dépenses jusqu'à Rio n'auraient pas atteint le chiffre de 9,000 \$ (fr. 20,000). »

Le même journal ajoute :

« Le seul fait de taxer pour le seul transport, par un chemin de fer de l'Etat un prix presque égal à la totalité des dépenses pour l'acquisition, le transport maritime, etc., est par lui-même décourageant pour quiconque tenterait la réalisation d'améliorations publiques ou particulières dans l'intérieur. — Des tarifs qui présentent de tels résultats sont réellement anti-économiques. »

— Le différend entre le gouvernement et la Compagnie du gaz a eu une solution satisfaisante. Le gouvernement va mettre en adjudication le service de l'éclairage public.

— Un nouveau journal « *A Folha Nova*, » vient d'inaugurer sa publication dans la capitale de l'Empire.

M. Carneiro est son rédacteur en chef. D'après un confrère *fluminense*, le programme de ce nouveau champion des libertés nationales se résume dans la lutte contre l'ignorance, la superstition et la routine.

« C'est assurément sur cette base, ajoute-t-il, que doit reposer la moralité de la presse, c'est déjà, à notre avis, un programme bien défini.

« L'ignorance, la superstition, la routine ont été et peuvent être encore le fait de toutes les formes de gouvernement; monarchies ou républiques peuvent nous précipiter dans les mêmes cataclysmes, alors que républiques ou monarchies seront dirigées par des hommes ignorants, superstitieux ou routiniers. »

Colombie. — Le bruit court que le Chili réclame \$ 20,000,000 de dommages intérêts aux Etats-Unis de Colombie, pour avoir permis le passage dans l'isthme, pendant la dernière guerre, d'armes et de munitions destinées au Pérou et à la Bolivie. A défaut d'une indemnité en argent, le Chili demanderait une cession de territoire sur l'isthme.

— Le « *Diario Oficial* » vient de publier à Bogota une dépêche des plus intéressantes, adressée par M. Domingo Vila, ministre de Colombie en France, à son gouvernement; l'intelligent diplomate fait valoir le principe proclamé par la France au sujet des déprédations des Arabes en Algérie et ajoute que ce principe doit être maintenu par le gouvernement de son pays; que si la France n'a pas reconnu le droit à l'Espagne de réclamer des indemnités en faveur des victimes des excursions sauvages dans les plaines oranaises, la Colombie ne doit pas se soumettre, dans l'avenir, à payer des indemnités pour les préjudices occasionnés par les factions. C'est la même théorie si victorieusement démontrée dans nos colonnes par l'éminent M. Torres Taicedo.

— Le congrès a autorisé la Compagnie internationale du canal de Panama, à faire frapper un million de dollars colombiens.

République Dominicaine. — Le 30 novembre, le feu a détruit un théâtre inoccupé, à Pointe-à-Pitre. La perte est de 400,000 francs.

Le président Heureux est parti de la ville de Saint-Domingue le 18 novembre, pour réprimer une insurrection fomentée par le général Cartagena, à Moca, et à son arrivée il a trouvé le mouvement déjà réprimé. Depuis cette époque, la paix règne dans toute la République Dominicaine, ainsi que dans celle voisine d'Haïti.

Guatemala. — Le général Barrios, président de la République, de retour de son voyage aux Etats-Unis et en Europe, est rentré à la capitale le 3 novembre.

D'après quelques journaux que nous avons sous les yeux, le général Barrios a rencontré dans son pays un accueil enthousiaste,

Haïti. — D'après des avis d'Haïti, allant jusqu'à la date du 8 courant, le général Salomon a célébré le troisième anniversaire de son arrivée à la présidence de la République, en faisant grâce à quatorze prisonniers politiques condamnés à être fusillés au cap Haïti; toutes les personnes impliquées dans les dernières tentatives révolutionnaires, à Saint-Marc et autres lieux, ont été remises en liberté, à l'exception du général Monpoint-Jeune, qui reste en prison.

Les chambres ont voté \$ 3,576,738 pour les dépenses de l'année fiscale 1882-1883; elles ont donné à l'exécutif des pouvoirs illimités pour ouvrir des crédits extraordinaires à l'effet de réprimer toute tentative ayant pour but de compromettre la paix publique.

Mexique. — Voici ce que nous lisons dans le *Trait-d'Union* sur l'éternelle question de « l'absorption du Mexique par les Etats-Unis », selon la phrase de ceux qui crient gare! au gouvernement de Mexico.

« Le Mexique devient décidément, pour les Etats-Unis, un marché d'une grande importance; son vaste territoire se couvre peu à peu de chemins de fer; les communications y seront bientôt faciles, du Nord au Sud, de l'Ouest à l'Est; au point de vue des affaires surtout, il est à remarquer que presque toutes les lignes ferrées qui commencent à sillonner ce pays viennent aboutir, soit directement, soit par des embranchements, au Rio-Grande, que traverse déjà un pont, grâce auquel il est facile de se rendre, tout d'une traite, de la capitale de cette République aux points les plus éloignés des Etats-Unis.

« Les grandes villes du Nord et de l'Ouest, comme celles qui sont le plus rapprochées des frontières du Mexique, le savent déjà, dit l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans, et nous les voyons se donner beaucoup de mouvement, faire de nombreuses démarches pour attirer à elles le commerce de nos voisins.

« Voyez les voyageurs des maisons de Chicago sillonner le Texas, traverser le Rio-Grande, la valise à la main, et accaparer partout les commandes, au détriment des commerçants des villes intermédiaires; voyez Saint-Louis montrer presque autant d'empressement et d'activité que Chicago; voyez Galveston, que le sentiment de l'infériorité de sa situation ne décourage pas, et qui prétend, elle aussi, monopoliser à son profit cet important commerce. »

Sans arriver à la « réciprocité commerciale », nous croyons que le gouvernement mexicain est à même de tirer un grand parti du désir, de la nécessité même des Etats-Unis, de chercher dans le vaste état voisin un important débouché pour les articles de son industrie extraordinairement développée.

— On lit dans une dépêche de Guanajuato (Mexique), que l'ouverture de l'embranchement du chemin de fer Central Mexicain, mettant la région minière de Guanajuato en communication avec la capitale nationale, a été l'occasion de grandes réjouissances. Le train d'excursion parti de Mexico pour Guanajuato comprenait quatre wagons outre celui du directeur, et les excursionnistes étaient au nombre de 150; parmi lesquels le général Pacheco, ministre des travaux publics, le général Gutierrez, ministre de l'intérieur, les gouverneurs de Vera-Cruz, de Morelos et de San Luis Potosi, le président du Congrès, les ministres d'Italie, d'Espagne et du Guatemala, etc. Devant la locomotive était une figure de la Liberté tenant le flambeau du progrès.

— Dans un article de fond exprimant l'opinion du gouvernement mexicain sur l'affaire de la dette externe, le *Two Republics* dit: « Bien que le gouvernement soit désireux de régler la dette anglaise, il n'assumera aucun fardeau pouvant l'empêcher de faire face à ses engagements avec les Compagnies américaines et mexicaines du chemin de fer. »

Le journal censure la politique britannique envers le Mexique et dit que la dette anglaise pourrait être judicieusement réglée par le Mexique en payant 1 p. c. du capital les dix premières années, 2 p. c. les dix années suivantes, et 3 p. c. jusqu'à l'extinction de la dette qui, étant de \$ 35,000,000, se trouverait entièrement payée en 50 ans. M. Dudley Sheridan, de Londres, représentant des actionnaires anglais, est encore à Mexico, mais il n'a rien pu obtenir.

— Une dépêche de Mexico annonce que le chemin de fer Mexicain Central a été achevé jusqu'à Lagos, distant de

260 milles de Mexico. Le chemin de fer National sera achevé jusqu'à Naravatio pour le 5 décembre : ces deux lignes seront ouvertes au public vers le 10 décembre.

— On vient d'acheter à Mexico un grand édifice pour y établir une exposition permanente d'articles français.

On télégraphie de Mexico, à la date du 10 décembre :

M. Mariscal, ministre des affaires étrangères, a dit aujourd'hui que la nouvelle de la nomination de commissaires pour négocier un traité de commerce avec les Etats-Unis était inexacte. M. Romero, qui s'embarque aujourd'hui à Vera-Cruz pour les Etats-Unis, emporte des instructions complètes, sur ce sujet, et prochainement une commission sera nommée pour aller le rejoindre à Washington, où doivent avoir lieu les négociations.

Le ministre des finances dit que certaines obligations offertes à New-York et connues sous le nom de « Woodhouse Mexican Bonds » ne sont pas reconnues par le gouvernement mexicain.

**Pérou.** — On télégraphie de Lima, à la date du 29 novembre :

D'après les nouvelles d'Arequipa, Montero a déclaré Yglesias traître et l'a révoqué.

On est fort indigné au Chili contre le président de l'Equateur qui a infligé une peine corporelle à un prisonnier politique.

Voici le résumé des correspondances de Lima à la date du 9 novembre :

L'abandon par le général Iglesias du parti constitutionnel qui reconnaît Calderon pour chef, est considéré comme une preuve que les Chiliens et quelques Péruviens cherchent à préparer le retour de Pierola. Iglesias est d'avis qu'il faut faire la paix à tout prix, mais cette opinion a peu de partisans. Caceres et Montero continuent à faire profession de fidélité à Calderon. Celui-ci déclare que les conditions de paix proposées sont inacceptables. Sachant que le Chili a besoin de la paix, il temporise le plus possible dans l'espoir que, de guerre lasse, le vainqueur finira par rabattre de ses prétentions.

Au Chili, l'archevêché vacant de Santiago est devenu l'occasion d'une lutte ardente entre les libéraux et les cléricaux. Chacun de ces partis fait tous les efforts possibles pour faire nommer un titulaire de son choix, et si, comme il est probable, le pape désigne un archevêque favorable au parti cléricale, les libéraux ne parlent de rien moins que de demander la séparation de l'Eglise et de l'Etat et de nommer eux-mêmes l'archevêque pour Santiago.

Un télégramme de Lima rapporte que le congrès chilien a repoussé une motion de M. Mattos, proposant un vote de censure contre le ministère chilien en conséquence d'une dépense de guerre soi-disant non autorisée.

Une correspondance de Lima dit que certains ennemis menacent de nuire de la vente d'un million de tonnes de guano faite par le Chili à la maison française Bailly, qui se donne pour l'agent des Français porteurs de titres de la dette péruvienne. Quand il fut pour la première fois question de cette vente, et longtemps avant sa réalisation, le gouvernement français adressa des remontrances officielles au Chili, appelant son attention sur le fait que le Pérou avait engagé le guano en question pour le paiement de certaines obligations, des années avant l'ouverture des hostilités, et que par conséquent cette marchandise doit être considérée comme propriété particulière. Malgré ces observations, la vente a été opérée, et un nouveau ministre français vient, dit-on, d'arriver à Santiago et de renouveler en termes vigoureux la protestation de son gouvernement.

Le fait est que le guano est réclamé par la maison Dreyfus, de Paris, en paiement d'une forte dette du Pérou dûment reconnue. M. Grévy, président de la République française, était auparavant le conseil légal de la maison Dreyfus, et il est à supposer que son intervention en sa faveur sera énergique.

Un télégramme de Lima annonce qu'à la demande des diplomates étrangers, le général Lynch a fait remise de la taxe de 100,000 soles imposées à la ville de Piura.

Un léger tremblement de terre a été ressenti à Lima le 8 décembre.

Le *Dirio oficial* publie un télégramme du général Pierola, annonçant qu'il ne peut pas accepter les propositions déraisonnables du Chili, et disant qu'il a différé son retour au Pérou jusqu'à ce que des conditions plus favorables se présentent.

— Voici les déclarations du président des Etats-Unis dans

le message du 4 décembre dernier, adressé au Congrès de l'Union, concernant le conflit du Pacifique.

*Le conflit sud-américain.* — La guerre entre le Pérou et la Bolivie d'une part, et le Chili de l'autre, a commencé il y a plus de trois ans. Lorsqu'en 1880 le Chili occupa tout le littoral de la Bolivie, des négociations de paix ont été engagées sous la direction des Etats-Unis. Les alliés refusèrent de céder aucune portion du territoire, mais depuis le Chili s'est rendu maître de la totalité des côtes des deux pays et de la capitale du Pérou. Il y a un an, comme vous l'avez déjà appris par la correspondance qui vous a été communiquée en janvier dernier, le gouvernement des Etats-Unis a envoyé une mission spéciale auprès des puissances belligérantes pour leur exprimer l'espoir que le Chili serait disposé à accepter une indemnité pécuniaire pour les frais de la guerre et à abandonner ses prétentions relatives à une portion du territoire de son ennemi. Cette proposition, que le Chili refusa d'écouter, le gouvernement des Etats-Unis n'a pas entrepris de l'imposer, et on ne pourrait l'imposer sans recourir à des mesures qui ne seraient en harmonie ni avec le tempérament de notre peuple, ni avec l'esprit de nos institutions. La puissance du Pérou ne s'exerce plus sur l'intégralité de son territoire, et une intervention de notre part en vue de dicter la paix devrait être appuyée par l'armée et la marine des Etats-Unis. Une intervention de cette nature amènerait inévitablement l'établissement d'un protectorat, résultat complètement en opposition avec notre passé politique, nuisible à nos intérêts actuels, et plein d'embarras pour l'avenir.

Pour mettre fin aux hostilités dans des termes à la fois équitables pour la nation victorieuse et généreux pour ses adversaires, le gouvernement des Etats-Unis n'a épargné aucun effort, à l'exception toutefois des démarches qui auraient pu amener les complications que j'ai indiquées.

Il est profondément à regretter que le Chili semble résolu à exiger des conditions de paix si rigoureuses et en même temps peu disposé à soumettre à l'arbitrage les termes d'un arrangement amiable. Il n'y a pas de chances de durée pour une paix qui ne sera pas conclue dans des conditions de justice et d'équité suffisantes pour mériter l'approbation des autres nations.

Il y a environ un an, les nations du continent américain ont été invitées à se faire représenter à un congrès de la paix qui se réunirait à Washington en novembre 1882. L'époque de la réunion avait été fixée à une date alors reculée dans l'espoir, ainsi que le portait l'invitation, que dans cet intervalle, les difficultés existant entre les Républiques de l'Amérique du Sud seraient arrangées. Comme il semblait peu probable que cet espoir fût réalisé, j'ai demandé au mois d'avril dernier aux deux chambres du congrès de me faire connaître leur opinion sur l'opportunité qu'il y aurait à tenir la convention projetée à l'époque indiquée. Cette démarche était motivée en partie par des doutes, que m'avaient suggérés des réflexions approfondies, sur la question de savoir si les usages diplomatiques et les traditions du gouvernement ne faisaient pas une obligation à l'exécutif de consulter les représentants du peuple avant de suivre une ligne politique quelque peu nouvelle dans son caractère et dont les conséquences possibles étaient considérables. En raison de ce fait que le congrès n'a pas agi dans la circonstance, et qu'aucun crédit n'a été voté pour faire face aux dépenses nécessaires, j'ai, par la suite, résolu d'ajourner la convention projetée, et j'en ai donné avis aux divers gouvernements qui avaient été invités à se faire représenter. Je ne veux pas laisser ce sujet sans vous assurer que je suis prêt à appuyer toutes les mesures que la sagesse du congrès peut lui dicter en vue du maintien de la paix sur ce continent et dans le monde entier, et j'espère que le temps est proche où, avec le consentement unanime des peuples civilisés, toutes les difficultés internationales seront réglées paisiblement par l'arbitrage, sans qu'on ait recours aux armes.

**San-Salvador.** — Un privilège de 25 ans fut accordé à M. Stanley M. Nider pour l'éclairage électrique.

Le concessionnaire s'est engagé à établir cet éclairage dans la capitale dans le terme de 12 mois.

Tout le capital pour la construction du chemin de fer entre la Libertad et San-Salvador avait été souscrit.

**Venezuela.** — Le 28 octobre, anniversaire de Bolivar, plusieurs des ennemis politiques de l'actuel Président, M. Guzman Blanco, qui se trouvaient à Trinidad, débarquèrent paisiblement à la Guayra. — On signale, spécialement,

le retour à la patrie, de M. le général Colina, Domingo Monagus, Orteza, Espejo et Hernandez.

Revue Économique.

République Argentine. — Nous avons déjà appelé l'attention de nos lecteurs sur les colonies agricoles de la province de Santa-Fé.

Voici, maintenant, le nom de ces colonies et le capital, d'après les prix actuels, de la terre et des autres propriétés concernant chacun de ces centres d'activité.

| Colonies                          | Valeur de la terre | Autres propriétés |
|-----------------------------------|--------------------|-------------------|
| Esperanza . . . . .               | \$ 168.300         | \$ 1.919.994      |
| San Carlos . . . . .              | 300.004            | 1.877.634         |
| San Geronimo . . . . .            | 175.000            | 1.059.540         |
| San Augustin . . . . .            | 153.000            | 719.825           |
| Franck . . . . .                  | 118.000            | 334.035           |
| Las Tunas . . . . .               | 104.200            | 398.193           |
| Pilar . . . . .                   | 210.500            | 731.452           |
| Santa Maria . . . . .             | 287.000            | 825.479           |
| Humbolt . . . . .                 | 90.433             | 330.363           |
| — Chico . . . . .                 | 16.000             | 55.942            |
| Cavour . . . . .                  | 107.200            | 236.746           |
| Mataldo . . . . .                 | 176.500            | 355.712           |
| San Jose . . . . .                | 75.000             | 176.236           |
| Rivadavia . . . . .               | 12.000             | 62.466            |
| Nueva . . . . .                   | 128.000            | 166.772           |
| Nuevo Torino . . . . .            | 144.000            | 215.615           |
| Felicia . . . . .                 | 144.000            | 241.298           |
| Lubory . . . . .                  | 26.000             | 69.825            |
| Pujato . . . . .                  | 53.600             | 188.339           |
| Pujol . . . . .                   | 45.000             | 60.972            |
| Emilia . . . . .                  | 65.150             | 240.786           |
| Guadalupe . . . . .               | 65.006             | 192.396           |
| Grutli . . . . .                  | 120.000            | 211.837           |
| San Justo . . . . .               | 72.000             | 112.936           |
| Piquete . . . . .                 | 53.000             | 129.980           |
| Candelaria . . . . .              | 1.000.000          | 1.955.335         |
| Jesus Maria . . . . .             | 210.000            | 847.280           |
| Roldan . . . . .                  | 256.000            | 724.353           |
| Larguia . . . . .                 | 54.000             | 116.098           |
| Carcaraña . . . . .               | 97.680             | 662.812           |
| Iriondo . . . . .                 | 48.000             | 1.125.570         |
| San Urbano . . . . .              | 24.332             | 810.922           |
| Teodolino . . . . .               | 45.600             | 236.842           |
| Clodomira . . . . .               | 150.000            | 271.144           |
| District de San Lorenzo . . . . . | 400.500            | 912.696           |
| District de Sauce . . . . .       | 30.000             | 65.900            |
| Cañada de Gomez . . . . .         | 728.000            | 3.347.975         |
| Bustaiza . . . . .                | 131.700            | 437.590           |
| Santa Teresa . . . . .            | 176.000            | 363.450           |
| Oroño . . . . .                   | 98.000             | 310.510           |
| Gresseler . . . . .               | 60.000             | 267.698           |
| Caridad . . . . .                 | 100.000            | 189.255           |
| Corondina . . . . .               | 21.000             | 95.914            |
| San Martin . . . . .              | 98.000             | 228.602           |
| Germania . . . . .                | 6.000              | 209.440           |
| Helvecia . . . . .                | 185.640            | 635.394           |
| Cayastá . . . . .                 | 20.000             | 140.275           |
| Francoza . . . . .                | 33.100             | 76.152            |
| San Javier . . . . .              | 38.000             | 176.996           |
| California . . . . .              | 14.000             | 120.102           |
| Alejandra . . . . .               | 67.000             | 274.859           |
| Romang . . . . .                  | 23.000             | 241.545           |
| Reconquista . . . . .             | 40.000             | 249.110           |
| District de San Jose . . . . .    | 112.000            | 365.500           |
| District de Santa Rosa . . . . .  | 105.000            | 374.489           |
|                                   | 7.683.639          | 26.948.054        |

Comme on sait, chaque \$ vaut 5 fr.

— Voici une nouvelle preuve, bien concluante, des progrès de la République Argentine.

Il s'agit de l'exportation de laines pendant les dernières 18 années.

|                   |                 |
|-------------------|-----------------|
| 1864/65 . . . . . | 118.507 balles. |
| 1865/66 . . . . . | 140.863         |
| 1866/67 . . . . . | 141.743         |
| 1867/68 . . . . . | 166.234         |
| 1868/69 . . . . . | 177.265         |
| 1869/70 . . . . . | 168.386         |
| 1870/71 . . . . . | 141.948         |
| 1871/72 . . . . . | 197.287         |
| 1872/73 . . . . . | 200.548         |
| 1873/74 . . . . . | 205.550         |
| 1874/75 . . . . . | 183.563         |
| 1875/76 . . . . . | 213.775         |
| 1876/77 . . . . . | 238.674         |

|                   |                 |
|-------------------|-----------------|
| 1877/78 . . . . . | 219.701 balles. |
| 1878/79 . . . . . | 216.818         |
| 1879/80 . . . . . | 221.178         |
| 1880/81 . . . . . | 206.011         |
| 1881/82 . . . . . | 255.342         |

— L'exportation de maïs et de lin par le port de Buenos-Aires a été comme suit, dans les dix premiers mois de 1882.

| Maïs.                  |                          |
|------------------------|--------------------------|
| Janvier . . . . .      | 863.692 kilos.           |
| Février . . . . .      | 296.484                  |
| Mars . . . . .         | 377.482                  |
| Avril . . . . .        | 2.185.576                |
| Mai . . . . .          | 8.892.937                |
| Juin . . . . .         | 18.026.290               |
| Juillet . . . . .      | 21.746.919               |
| Août . . . . .         | 12.433.766               |
| Septembre . . . . .    | 12.487.169               |
| Octobre . . . . .      | 5.816.762                |
| <b>TOTAL . . . . .</b> | <b>83.727.076 kilos.</b> |

| Lin.                   |                          |
|------------------------|--------------------------|
| Janvier . . . . .      | 1.443.576 kilos.         |
| Février . . . . .      | 2.964.341                |
| Mars . . . . .         | 4.465.885                |
| Avril . . . . .        | 2.273.455                |
| Mai . . . . .          | 1.381.749                |
| Juin . . . . .         | 651.051                  |
| Juillet . . . . .      | 1.389.430                |
| Août . . . . .         | 327.461                  |
| Septembre . . . . .    | 656.495                  |
| Octobre . . . . .      | 634.636                  |
| <b>TOTAL . . . . .</b> | <b>16.188.079 kilos.</b> |

Brésil. — Voici, d'après un tableau organisé par la Revue commerciale, financière et maritime, les chiffres de l'importation au Brésil, durant l'exercice financier 1879-80 et de l'exportation pendant les exercices 1879-80 et 1880-81 d'après les documents qui ont servi à l'acquit des droits à l'entrée et à la sortie des produits importés ou exportés.

| DÉNOMINATION   | VALEUR OFFICIELLE DE L'EXPORTATION |                         | VALEUR OFFICIELLE DE L'IMPORTATION EN 1879-80 |         | Droits perçus, additionnels compris, de la perception des droits sur la valeur officielle. |
|--|------------------------------------|-------------------------|---|---------|--|
|  | Exercice 1879-80                   | Exercice 1880-81        | 1879-80                                       | 1880-81 |  |
| Grande Bretagne . . . . .  | 18.806.902\$005                    | 10.786.154\$605         | 38.435.439\$148                               |         |  |
| France . . . . .   | 9.161.033 025                      | 17.079.417 907          | 16.141.121 690                                |         |  |
| Allemagne . . . . .  | 41.098.027 611                     | 40.873.685 585          | 8.538.906 753                                 |         |  |
| Etats-Unis . . . . .   | 58.867.299 843                     | 55.648.978 991          | 8.160.768 657                                 |         |  |
| Portugal . . . . .   | 4.522.365 300                      | 5.062.843 058           | 6.527.610 934                                 |         |  |
| Rep Orientale . . . . .  | 1.996.031 995                      | 1.530.972 435           | 6.015.535 792                                 |         |  |
| Belgique . . . . .   | 2.441.364 455                      | 6.259.791 605           | 4.730.556 402                                 |         |  |
| Conf. Argentine . . . . .  | 945.489 678                        | 1.536.175 093           | 4.043.939 458                                 |         |  |
| Italie . . . . .   | 180.841 458                        | 394.749 951             | 882.129 892                                   |         |  |
| Chine . . . . .  | 104.479 044                        |                         | 662.606 198                                   |         |  |
| Espagne . . . . .  | 5.505 555                          |                         | 549.922 919                                   |         |  |
| Suède . . . . .  | »                                  | »                       | 283.010 332                                   |         |  |
| Pays-Bas . . . . .   | »                                  | »                       | 446.031 073                                   |         |  |
| Chili . . . . .  | 44.764 333                         |                         | 126.927 331                                   |         |  |
| Autriche . . . . .   | 100.290 000                        |                         | 72.038 300                                    |         |  |
| Russie . . . . .   | 4.408.636 641                      |                         | 592 066                                       |         |  |
| Divers . . . . .   | 4.408.636 641                      |                         | 5.545 333                                     |         |  |
| <b>TOTAUX . . . . .</b>  | <b>113.830.938\$948</b>            | <b>110.083.227\$715</b> | <b>95.021.682\$273</b>                        |         |  |
| Droits perçus, additionnels compris, de la perception des droits sur la valeur officielle. |                                    |                         | 32.243.842\$122                               |         | 34 0/0   |
|  |                                    |                         |   |         | 7,68 0/0   |
|  |                                    |                         |   |         | 8,85 0/0   |

— Voici d'après les données officielles, le chiffre de la mortalité de la ville de Rio-de-Janeiro pendant les années 1853 à 1879.

| Années.     | Chiffre de la mortalité. | Observations.              |
|-------------|--------------------------|----------------------------|
| 1853 à 1856 | 34.492                   | Moyenne quadriennale 8.692 |
| 1857 à 1860 | 39.066                   | — 9.766                    |

| Années. | Chiffre de la mortalité. | Observations.              |
|---------|--------------------------|----------------------------|
| 1861    | 8.587                    | Moyenne quadriennale 8.525 |
| 1862    | 8.634                    |                            |
| 1863    | 8.645                    |                            |
| 1864    | 8.159                    |                            |
| 1865    | 9.600                    |                            |
| 1866    | 8.735                    | — — 8.944                  |
| 1867    | 9.030                    |                            |
| 1868    | 8.414                    |                            |
| 1869    | 8.688                    |                            |
| 1870    | 10.214                   |                            |
| 1871    | 9.547                    | — — 9.696                  |
| 1872    | 10.338                   |                            |
| 1873    | 15.190                   |                            |
| 1874    | 10.262                   |                            |
| 1875    | 11.565                   |                            |
| 1876    | 14.016                   | — — 12.758                 |
| 1877    | 10.068                   |                            |
| 1878    | 13.757                   |                            |
| 1879    | 10.799                   |                            |
|         |                          |                            |

Le décret n. 8,112 du 21 mai 1881, établissant les districts électoraux, montre qu'à cette époque la population nationale de la ville de Rio-de-Janeiro (municipio neutre) était de 201,661 habitants et que la population totale de la province de Rio-de-Janeiro atteignait le chiffre de 681,650 habitants.

Avec la partie étrangère de la population, celle-ci doit atteindre un total de 300,000 habitants.

La mortalité de la capitale de l'empire, varie donc entre 3,80 et 4 p. 1000.

**Guatemala.** — La principale ressource de ce pays est le café. Voici quelques données intéressantes sur la situation de cette industrie agricole. En 1853, le gouvernement, pour encourager cette culture, accorda une prime de 1 piastre par quintal exporté. En 1855, une première exportation de 46 quintaux put s'effectuer. Aujourd'hui, cette exportation s'élève à 26,371 quintaux, auxquels il faut ajouter, si l'on veut connaître le montant de la production, environ 15,000 autres quintaux pour la consommation intérieure. Le tableau suivant montrera le développement successif qu'a pris cette culture, en même temps que le prix du quintal embarqué dans le port d'expédition depuis 1855.

Voici le tableau comparatif du café exporté de Guatemala depuis 1855 jusqu'en 1881 :

| Années. | Poids en livres. | Valeur du quintal jusqu'aux ports. |
|---------|------------------|------------------------------------|
| 1855    | 4.600            | piastres 15                        |
| 1860    | 153.500          | 10                                 |
| 1865    | 2.211.700        | 12                                 |
| 1870    | 11.322.982       | 10                                 |
| 1875    | 16.357.989       | 16                                 |
| 1876    | 20.740.017       | 16                                 |
| 1877    | 20.993.476       | 16                                 |
| 1878    | 20.935.377       | 16                                 |
| 1879    | 25.201.685       | 16                                 |
| 1880    | 23.986.267       | 14                                 |
| 1881    | 26.037.209       | 14                                 |

Ce prix de 14 piastres est exagéré; la valeur jusqu'aux ports n'a pas dépassé 12 piastres en moyenne.

Le prix de 12 piastres qui figure dans ce tableau est considéré par le producteur comme un prix rémunérateur, 14 piastres un prix excellent, et 16 piastres un prix extraordinaire.

Le prix de revient d'un quintal de café exporté du Guatemala en France en 1881 pouvait se calculer ainsi :

|  | Piastres.    |
|--|--------------|
| Prix de revient sur la propriété, de 5 piastres 40 à 6 piastres. | 6 »          |
| Droit d'exportation.   | 1 »          |
| Fret de mer.   | 2 »          |
| Sac.   | 0 50         |
| Différence de poids.   | 1 12         |
| Commission.  | 0 40         |
| Assurance.   | 0 25         |
| Débarquement et mise en entrepôt.                                | 0 10         |
| Intérêt de l'argent.   | 0 30         |
| Escompte.  | 0 25         |
| Avarie, 1 p. 100.  | 0 16         |
| Agence et môle.  | 0 62         |
| <b>TOTAL.</b>  | <b>12 70</b> |

A 10 piastres et au-dessous, l'agriculteur qui est obligé d'emprunter pour faire valoir son exploitation ne peut s'en tirer. Aussi, en 1869, 1870, 1871, un certain nombre de planteurs, à cause du prix d'Europe, se sont trouvés dans l'obligation de vendre leurs propriétés, et un découragement analogue s'est

manifesté dans ces derniers temps, c'est-à-dire depuis que le prix du café a baissé dans une forte proportion.

Déjà plusieurs faillites importantes ont eu lieu, et on craint que si les prix ne haussent pas, la crise qui en résultera n'amène la ruine d'un grand nombre de planteurs.

Si l'insuffisance des capitaux était la seule difficulté qui s'opposât à la réussite des planteurs, ce ne serait qu'un demi-mal, car avec des banques hypothécaires et autres institutions de crédit, l'argent circulerait plus facilement et pourrait être prêté à des taux moins élevés.

Il existe un grand nombre d'autres obstacles indépendants de la fortune ou de la volonté des agriculteurs. Parmi eux, nous citerons en première ligne le manque de bras, qui fait qu'en moyenne le cinquième de la récolte est perdu chaque année.

Il existe cependant dans la République une population indienne de plus de 1 million d'individus des deux sexes, qui pourraient fournir à l'agriculture tous les ouvriers dont elle a besoin. Seulement ces travailleurs doux et robustes, qui sont aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a trois siècles, préfèrent en général, rester dans leur village plutôt que de se transporter ailleurs et de louer leur labour au prix de 2, 3 ou 4 réaux par jour.

C'est ce qui fait que jusqu'à présent on a été obligé d'abandonner la culture des productions des terres chaudes.

Quant aux travailleurs de passage, on n'est jamais assuré de trouver le nombre qu'on désire, et les exigences sont, en général, très grandes. On comprend dès lors quelles doivent être les préoccupations des planteurs dans ce pays, où il faut lutter sans cesse contre les envahissements de la végétation et où, faute de bras, on est exposé à chaque instant à voir le fruit de son labour compromis sans pouvoir y remédier. En tout cas, par suite de ce système défectueux, la propriété n'a pas de valeur foncière indépendante de son affectation industrielle, et il en résulte que cette valeur est basée sur la production temporaire, dont la réussite est subordonnée au nombre de travailleurs que peut se procurer le planteur, enfin que le prix de la main-d'œuvre est plus élevé et que le rendement est moins considérable.

— On a découvert à Huehuenango, au Guatemala, une mine d'or qui, suivant la tradition, avait anciennement été connue et exploitée par quelques colons morts sans avoir révélé le secret de son emplacement. Toutes les recherches faites pour la retrouver étaient restées infructueuses jusqu'à ces derniers jours. On assure que cette mine est incomparablement plus riche que les plus riches de Californie.

**Mexique.** — Aujourd'hui qu'on est en train de discuter la grave question d'un traité de réciprocité commerciale entre les États-Unis et le Mexique, nous considérons qu'il est intéressant et utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs les chiffres du mouvement d'exportation et d'importation entre les deux pays pendant ces trois dernières années.

|   | 1879                 | 1880                 | 1881                 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Exportation pour les États-Unis.                      | \$ 14.047.819        | \$ 16.325.417        | \$ 17.454.126        |
| Importation dans le Mexique, provenant des États-Unis | 6.761.284            | 7.869.864            | 11.172.738           |
| <b>TOTAUX</b>   | <b>\$ 20.809.103</b> | <b>\$ 24.195.281</b> | <b>\$ 28.626.864</b> |

On voit que le commerce entre les deux nations devient de jour en jour plus considérable; mais, tandis que l'exportation pour les États-Unis (produits mexicains) n'a augmenté que de 24 % entre 1879 et 1881, les importations dans le Mexique de produits américains ont été, en 1881, supérieures de 65 %, relativement aux importations de 1879.

Voici les principaux produits américains importés dans le Mexique.

|                            | 1880         | 1881         |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Coton.                     | \$ 1.176.067 | \$ 1.491.101 |
| Cotonnades.                | 832.000      | 1.018.600    |
| Machines.                  | 365.200      | 988.800      |
| Autres instruments en fer. | 390.000      | 913.000      |
| Mercure.                   | 377.825      | 462.159      |
| Maïs.                      | 68.872       | 240.182      |
| Armes de feu.              | 209.467      | 224.301      |
| Produits chimiques.        | 142.237      | 209.953      |
| Bois de construction.      | 130.506      | 183.436      |
| Machines à coudre.         | 135.823      | 179.555      |
| Pétrole.                   | 155.328      | 173.155      |
| Poudre.                    | 49.627       | 145.397      |
| Outils en fer.             | 97.936       | 138.469      |

Nicaragua.—On mande de Washington que de grands efforts seront faits pour faire passer à la première session le bill touchant le projet de canal du Nicaragua, et celui du chemin de fer du capitaine Eads pour le transport des navires à travers l'isthme de Tehuantepec. On sait que le comité des affaires étrangères a préparé un rapport favorable à la première de ces entreprises. Mais il existe aussi un rapport de minorité, écrit par M. Blount de la Géorgie, et fortement opposé au projet. M. Kasson, auteur du rapport de la majorité, se dispose à prononcer à l'appui, un discours longuement élaboré, dans lequel il représentera l'urgence d'une prompté décision, en s'appuyant sur les rapports venus de Panama, attestant que les travaux de la compagnie de Lesseps progressent avec une extrême activité et avec les meilleures perspectives de succès. Le secrétaire Frelinghuysen, dit-on, et l'ex-secrétaire Blaine, qui semble avoir repris une grande influence au département d'Etat, sont d'accord sur ce point que le traité Clayton-Bulwer est tombé en désuétude, et ne doit pas faire obstacle à une entreprise américaine. Le bill sera appelé dès l'ouverture du Congrès par le sénateur Miller, de la Californie, agissant sur les instructions de la législature de son État. L'amiral Ammen, qui est, depuis l'origine, l'un des avocats les plus ardents du canal de Nicaragua, fait des démarches pressantes auprès du président pour le persuader d'insérer un paragraphe sur ce sujet dans son message. On dit encore, mais cela est très douteux, que le général Grant reviendrait tout exprès du Mexique pour employer son influence en faveur du projet. En somme, il y aurait de grandes chances pour que le bill réunît une majorité du Congrès s'il ne s'agissait que d'une approbation platonique; mais la chose est beaucoup plus sérieuse. Il s'agit d'un subside matériel sous la forme d'une garantie d'intérêt à 3 % pendant vingt ans sur un capital de \$ 75,000,000, et aucun des deux partis n'est d'humeur, dans les circonstances présentes, à assumer une telle responsabilité. Le vent n'est pas aux subsides, et les congressmen y regarderont à deux fois avant de heurter à ce point le sentiment public. En même temps, on dit que si les intéressés ne peuvent pas obtenir le concours matériel du gouvernement, ils insisteront pour se faire simplement concéder un acte d'incorporation. Dans ces conditions, il est probable qu'ils ne rencontreraient pas d'opposition sérieuse; mais ils ne seraient guère plus avancés, car il leur resterait à trouver le capital, — et là commenceraient les véritables difficultés.

Le sénateur Vest, de son côté, se prépare à pousser avec toute l'énergie possible les prétentions du capitaine Eads, qui ne demande pour son chemin de fer à navires qu'une garantie d'intérêt sur \$ 52,000,000. Il affirme que si les Américains ne favorisent pas cette entreprise elle sera exécutée par le capital anglais. Il a d'ailleurs modifié sa première proposition; il ne demandera pas la garantie des États-Unis dès le commencement de l'entreprise, mais seulement à partir du moment où les travaux de construction seront terminés. C'est au moins une preuve de confiance et de bonne foi qui pourrait être prise en considération.

Du dernier *Blue Book* anglais, nous extrayons les renseignements ci-après sur la répartition du commerce de l'Égypte pendant les trois dernières années. Ces renseignements ont été fournis par le consul Crookson :

| Exportations              | 1881       | 1880       | 1879       |
|---------------------------|------------|------------|------------|
| —                         | \$         | \$         | \$         |
| Grande-Bretagne . . . . . | 8.440.442  | 9.301.814  | 8.332.600  |
| Russie . . . . .          | 2.108.007  | 740.732    | 900.000    |
| France . . . . .          | 1.183.721  | 1.141.955  | 1.454.000  |
| Italie . . . . .          | 751.407    | 562.139    | 1.178.000  |
| Autriche . . . . .        | 477.587    | 365.282    | 490.000    |
| Turquie . . . . .         | 415.068    | 755.830    | 590.000    |
| Grèce . . . . .           | 103.577    | 142.158    | 126.000    |
| Amérique . . . . .        | 51.210     | 101.326    | 27.000     |
| Autres pays . . . . .     | 153.611    | 196.544    | 186.000    |
| TOTAL . . . . .           | 13.684.630 | 13.307.780 | 13.783.600 |

Le rang des divers pays quant à l'importation des produits qu'ils sont allés chercher en Égypte a varié assez curieusement de 1879 à 1881; il est surtout à remarquer qu'en 1881, la Russie a importé beaucoup plus de marchandises égyptiennes que la France. Mais, pour les importations en Égypte, la France garde le second rang, comme l'indique le tableau suivant :

| Importations                | 1881      | 1880      | 1879      |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|
| —                           | \$        | \$        | \$        |
| Grande-Bretagne . . . . .   | 3.707.831 | 3.574.682 | 2.675.100 |
| France . . . . .            | 1.167.940 | 1.158.070 | 910.000   |
| Autriche . . . . .          | 942.458   | 921.429   | 660.000   |
| Inde, Chine, Japon. . . . . | 370.638   | 400.118   | 280.000   |
| Italie . . . . .            | 298.840   | 274.160   | 211.000   |
| Russie . . . . .            | 188.481   | 90.402    | 64.000    |
| Turquie . . . . .           | 158.258   | 134.935   | 120.000   |
| Amérique . . . . .          | 149.099   | 75.927    | 94.000    |
| Grèce . . . . .             | 48.179    | 11.092    | 14.900    |
| Autres pays . . . . .       | 109.149   | 72.865    | 101.400   |
| TOTAL . . . . .             | 7.110.868 | 6.713.680 | 5.130.400 |

On voit par les chiffres ci-dessus que l'Angleterre est annuellement débitrice par solde commercial envers l'Égypte de 4 millions 1/2 de livres sterling, ses envois vers ce pays n'étant pas même de la moitié de ce qu'elle y prend. La situation changerait probablement si l'Égypte était britannique.

Les tableaux du commerce hambourgeois en 1881, qui viennent de paraître, embrassent le mouvement commercial et de navigation de 1846 à 1881, la navigation sur mer, la navigation fluviale, le trafic des marchandises, les assurances maritimes, l'émigration, les affaires de banque. Nous empruntons à ces tableaux quelques chiffres destinés à constater l'importance de ce grand port commercial.

Le nombre des navires arrivés dans ce port en 1846, s'était élevé à 3,763, avec un tonnage de 461,770 tonnes; en 1881, on comptait 5,975 navires, avec un tonnage de 2,805,605 tonnes. Il est à remarquer que le nombre des navires n'a pas doublé pendant cette période, mais que le tonnage a augmenté du quintuple. En ce qui concerne la navigation fluviale, le nombre des bateaux est resté presque stationnaire; il était de 4,109 en 1846 et de 4,280 en 1881; en revanche, les vapeurs se sont élevés de 80 à 2,522 et les remorqueurs de 80 à 2,108. On comptait 3,382 navires à vapeur en 1881.

La valeur des marchandises importées est montée à 409,182,435 marks en 1846 et à 2,018,506,650 marks en 1881, plus 69 millions en argent comptant; 725 navires portaient le pavillon allemand, 3,459 venaient des autres pays de l'Europe (dont 2,436 de la Grande-Bretagne et de l'Irlande) et 953 des pays hors d'Europe. Il faut y ajouter 530 navires arrivés à Altona, qui appartiennent à la Prusse, et 363 navires qui ont jeté l'ancre à Hambourg, sur la rive gauche de l'Elbe.

En 1881, les droits de timbre sur les traites se sont élevés à 720,591 marks pour des lettres de change d'une valeur totale de 1,441,182,900 marks. 14 sociétés d'assurances avaient assuré des marchandises pour une valeur de 1.287,300,400 marks.

## Revue financière.

République Argentine. — L'assemblée générale des actionnaires de la « London and River Plate Bank » eut lieu à Londres le 19 décembre. On a déclaré un dividende de 4 % et un *bonus* de 2 %, ce qui fait monter, avec des 4 % anticipés, à 10 % l'intérêt du capital versé. La réserve est aujourd'hui de £ 185,000. Le solde des bénéfices non distribués est de £ 5,609.

— Une nouvelle émission de titres argentins (lois du 3 novembre 1881 et du 5 septembre 1882) de 6 % d'intérêt et 2 % d'amortissement, pour une somme de £ 808,800, a été faite à 92 1/2; par les maisons Morton, Rose et C<sup>ie</sup>, Banque de Paris et des Pays-Bas, Comptoir d'escompte de Paris et L. et R. Cahen, d'Anvers et C<sup>ie</sup>.

— Les directeurs de la « Central Argentine Land Company » ont déclaré un dividende provisoire de 5 %.

— Les recettes du chemin de fer Nord-Central-Argentin, se sont élevées, dans le troisième semestre de cette année, à \$ 151,401, ainsi divisées : caissé de Cordoba, \$ 50,760, caisse de Tucuman \$ 100,641.

— La Banque Nationale avait déjà offert au public les nouvelles actions qui portent le capital effectif à la somme considérable de \$ 20,000,000. On espérait que, dans peu de jours, tout le capital serait souscrit; les nouveaux actionnaires ont le droit de payer le capital au comptant ou par des remises partielles.

— M. Uriburu, ancien ministre de finances de la province de Buenos-Aires, un des plus intelligents hommes d'État et économistes de la République, vient d'organiser deux importantes sociétés commerciales. L'une a pour but la navigation des fleuves, Paraná Paraguay et Alto-Paraná, ainsi que la côte patagonienne; l'autre a en vue d'activer la construction de la ville « La Plata », en donnant des facilités aux intéressés, en bâtissant pour leur compte, etc. Nous publierons bientôt des renseignements complets sur ces intéressantes entreprises.

Buenos-Aires, le 28 novembre 1882.

L'or, dans la dernière quinzaine, a été coté au pair et avec une prime variant entre 1/10 et 1/5 0/0.

Les obligations (*cedulas*) de la Banque hypothécaire de la province de Buenos-Aires sont cotées: Série A, 101 1/4 0/0; série B, 100 0/0; série C, 98 0/0 et série E, 85 0/0; billets du Trésor, 112 0/0; fonds publics nationaux de 2 0/0 d'amortissement, 96 0/0; idem 1863, 87 0/0; bons municipaux 1870 et 1873, 105 0/0; idem 1876, 95 0/0; dette internationale 96 0/0; emprunt pour le Riachuelo, 95 0/0; Acciones Puentes y Caminos, 104 0/0; Banco Nacional, 106 0/0; Banco de Italia y R. de la Plata, 125 0/0; Gaz primitiva, \$ 1.500; Gaz Argentino, 95 0/0; Telegrafo trasandino, 250 \$. Acc. de la Bolsa \$ 1650.

Taux de l'intérêt pour avances sur titres et escompte de billets, de 6 à 7 0/0; la Banque de la Province escompte au taux de 7 0/0; elle paye pour dépôts, à vue 3 0/0, à terme 5 0/0; Banco Nacional, dépôts à vue 3 0/0, à terme 5 et 6 0/0; Banco de Italia y R. de la Plata, dépôts à vue 3 0/0, 3 terme 4 et 5 0/0; Banco Carabassa et C<sup>ie</sup>, dépôts à vue à 0/0, à terme 4 à 5 0/0, avances 10 0/0; Banco de Londres y Rio de la Plata, dépôts à vue 3 0/0, à terme 3 1/2 et 4 0/0, avances 9 0/0; Banco Inglez del Rio de la Plata, dépôts à vue, 3 1/2 0/0, à terme, 5 et 5 1/2 0/0, avances, 9 0/0.

Changes: Londres, 49 1/2 à 50 <sup>d</sup>; France, 5.22 à 5.28; Anvers et Gènes, 5.22 à 5.28; Rio, 11 \$ 300 à 11 \$ 500.

Brésil. — Jusqu'à la fin du troisième trimestre de l'année courante, les entreprises concessionnaires de voies ferrées suivantes avaient déposé, dans des établissements de banque de Londres, les sommes, mentionnées plus bas, pour compte du capital, dont les intérêts sont garantis par le gouvernement brésilien.

Entreprises concessionnaires.

|  | £         | s  | p |
|--|-----------|----|---|
| <i>The Imperial Brazilian Natal and Nova Cruz Railway Company</i> , concessionnaire de la voie ferrée de Natal à Nova-Cruz, dans la province de Rio Grande do Norte. Extension: 120 kilomètres dont 40 sont en exploitation. Capital garanti, 5.496:052\$544. Ont été déposées. . . .          | 618.300   | »  | » |
| <i>The Conde d'Eu Railway Company</i> , concessionnaire de la voie ferrée Conde d'Eu, dans la province de Parahyba. Extension 121 kilomètres. Capital garanti: 6.000:000\$. Dépôt. . . .   | 419.505   | »  | » |
| <i>The Great Western of Brazil Railway Company</i> , concessionnaire de la voie ferrée du Recife à Limoeiro, avec un embranchement sur Nazareth, dans la province de Pernambuco. Extension: 100 kilomètres, 76 en exploitation. Capital garanti: 5.000:000\$. Dépôt. . . .                     | 562.500   | »  | » |
| <i>The Alagoas Railway Company</i> , concessionnaire de la voie ferrée de Maceió à Imperatriz, dans la province des Alagoas. Extension: 88 kilomètres en construction. Capital garanti: 4.553:000\$. Dépôt. . . .  | 300.000   | »  | » |
| <i>The Brazilian Imperial Central Bahia Railway Company</i> , concessionnaire du chemin de fer central dans la province de Bahia. Extension: 302 kilomètres dont 129 sont en exploitation. Capital garanti: 13.000:000\$. Dépôt. . . .   | 1.303.620 | »  | » |
| <i>Compagnie générale des chemins de fer Brésiliens</i> concessionnaire de la voie ferrée de Paranaguá à Curitiba dans la province du Paraná. Extension, 109 kilomètres en construction. Capital garanti et irréductible: 11.492:042\$707 représentant fr. 32.500.000. Dépôt fr. 27.500.000 ou | 4.087.936 | 19 | 1 |
| <i>The Dona Thereza Christina Railway Company</i> , concessionnaire de la voie ferrée de Thereza Christina, dans la province de Santa Catharina. Extension 112 kilomètres en construction. Capital garanti: 5.451:008\$900. Dépôt. . . .   | 500.000   | »  | » |
| <i>Compagnie Impériale des chemins de fer de Rio Grande do Sul</i> , concessionnaire de la voie ferrée de Rio-Grande à Bagé dans la province Rio Grande do Sul. Extension 280 kilomètres, 232 en construction. Capital garanti: 13.521:453\$222. Le dépôt est de fr. 19.822.480 mais le        |           |    |   |
| <i>A reporter. . . . .</i>   | 4.791.861 | 19 | 1 |

|  |           |    |   |
|--|-----------|----|---|
| <i>Report. . . . .</i>   | 4.791.861 | 19 | 1 |
| service des intérêts n'est applicable qu'à la somme de fr. 16.463.681, 71 ou 5.814:224\$928, maximum qu'elle a été autorisée à faire souscrire, et qui représentent . . . . .        | 654.106   | »  | » |
| <i>The Minas and Rio Railway Company</i> , concessionnaire de la voie ferrée Minas et Rio d'une extension de 163k,400 en construction. Capital garanti: 16.150:000\$. Dépôt. . . . . | 1.255.926 | »  | » |
| Total des sommes déposées. . . . .   | 6.701.888 | 5  | 2 |

Le capital total dont les intérêts sont garantis aux neuf entreprises mentionnées plus haut, s'élève à 80.663:557\$373, le taux 7 % représentant le type d'intérêt garanti. L'extension totale est de 1.395k808, dont 269k176 sont en exploitation.

Toutes ces concessions, à l'exception près de la voie ferrée de Rio-Grande à Bagé, ont été décrétées en vertu de la loi n° 2450 du 24 septembre 1873, qui a également présidé aux concessions récentes des chemins de fer de Quarahim à Itaquy, au capital de 6.000:000\$, avec une garantie de 6 %, et de la capitale de la province d'Espirito Santo à Natividade, avec une garantie de 6 %. M. José Candido Gomes est concessionnaire de la première et MM. Waring Brothers et C<sup>ie</sup> de cette dernière.

La loi citée régit également la garantie d'intérêt de 7 % concédée aux voies ferrées de S. Paulo et Rio-de-Janeiro sur le capital de 10.650:000\$ et celle de Campos à Carangola, dans la province de Rio-de-Janeiro, sur le capital de 6.000:000\$000.

Les chiffres suivants peuvent être acceptés comme résultat provisoire de la loi n° 2450, du 24 septembre 1873, sauf quelques différences, relativement faibles, provenant de la fixation définitive du capital garanti à quelques-unes des compagnies :

|                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| Capital cautionné à 7 % . . . . . | 50.446:052\$544  |
| Capital garanti à 7 % . . . . .   | 33.316:031\$607  |
| Capital garanti à 6 % . . . . .   | 19.000:000\$000  |
| Total. . . . .                    | 102.792:104\$151 |

La dépense *maximum* à laquelle l'Etat se trouvera obligé annuellement en vertu des garanties et cautions concédées par autorisation de la loi susdite, sera la suivante :

|                                     |                |
|-------------------------------------|----------------|
| Caution d'intérêts à 7 % . . . . .  | 3.111:224\$000 |
| Garantie d'intérêts à 7 % . . . . . | 2.754:223\$000 |
| Garantie d'intérêts à 6 % . . . . . | 1.140:000\$000 |
| Total. . . . .                      | 7.005:447\$000 |

L'extension totale en kilomètres des chemins de fer construits sous le régime de la susdite loi, sera approximativement de 1894 kilomètres, d'où il résultera le prix moyen de 54:600\$000 par kilomètre ce qui représente en fr. 134500.

La dépense votée pour le service des intérêts garantis et cautionnés, suivant la même loi, est de 5.168:993\$890, pour chacun des exercices financiers de 1882-1883 et 1883-1884.

— Les recettes de la Douane de Rio-Grande du Sud se sont élevées dans le mois d'octobre dernier à Rs. 608 : 791 \$, contre Rs. 448 : 129 \$ dans la même période de 1881 (450 rs. égal à 1 fr.)

— La canalisation d'eau pour la ville de Rio-de-Janeiro a coûté jusqu'aujourd'hui à l'Etat Rs. 21,000 : 000 \$; 4 ou 5 mille contos sont encore nécessaires, ce qui fait un total de 56 millions de francs. Le gouvernement vient de déclarer obligatoire le service des eaux dans l'intérieur des maisons; un nouvel impôt de 12 à 36 mil reis sera payé dorénavant par chaque maison, selon ses proportions; cet impôt est à la charge des propriétaires.

— Les emprunts brésiliens ont baissé de 1 à 2 %, dans la dernière quinzaine sur le marché de Londres. Nous sommes bien fâchés que les hommes d'Etat de l'Empire, au lieu de se préoccuper de la réorganisation financière, tâchant d'éviter des nouveaux déficits budgétaires, ne pensent, pour sortir d'embarras, qu'à contracter annuellement des nouveaux emprunts et à faire des dépenses folles pour organiser des forces terrestres et maritimes dans un but criminel, dans le but de répudier l'arbitrage et de proclamer le système brutal de la force comme moyen de résoudre les contestations internationales. Nous plaignons sincèrement le Brésil d'être entré dans une voie désastreuse pour son crédit, pour ses finances, pour son avenir. Que l'Empire rebrousse chemin; qu'il proclame l'arbitrage, qu'il cesse conséquemment ses armements, qu'il se préoccupe exclusivement, avec intelligence et patriotisme, de résoudre ses problèmes internes, et il pourra encore surmonter les obstacles qui l'environnent. Pour le moment, dans l'état

actuel des affaires et de la politique du Brésil, la baisse de Londres est très logique et ne doit surprendre personne.

Rio, le 1<sup>er</sup> décembre 1882.

Bourse. — Actions Banco Commercial, 240 \$ 000; — obligations de la Banque Predial, 80 1/2; — Banco Industrial, 240 \$ 000; — Debentures Sorocabana, 90 1/2 0/0; — obligations de la Banque du Brésil, 91 1/2 0/0; — Debentures Quissamá 202 \$ 000 — Emprunt national de 1868, 1:290 \$; — les £ à 11 \$ 450; — Debentures Macahé et Campos 91 %; — obligations Sorocabana de 100 \$. 78 0/0; — Botanical garden 185 \$ 000; — Brasil industriel 250 \$ 000; — Docas D. Pedro 2<sup>o</sup> 130 \$ 000; — obligations Léopoldina 95 %; — A polices 1:068 \$ 000; — Banco de Brazil, 295 \$ 000; Garriss Urbanos, 257 \$; — Villa Isabel, 250 \$; — Banco rural, 279 \$; — E. F. Sorocabana, 110 \$.

Guatemala. — M. Crisanto Medina, ministre du Guatemala, avait signé, le 12 décembre dernier, un projet pour la conversion des dettes externes de son pays avec la commission des porteurs de titres dans le marché de Londres. Cet arrangement vient d'être ratifié par une assemblée constituée par les intéressés le 17 du mois qui vient de s'écouler.

Voici quelques données sur cette opération.

|   |           |
|---|-----------|
| Emprunt de 1859 (5 %)   | £ 100.000 |
| — de 1869 (6 %)   | 500.000   |
| TOTAL   | £ 600.000 |
| Titres amortis jusqu'au mois de juin de 1875                              | 57.800    |
| Titres non amortis  | £ 542.200 |
| Coupons arriérés  | 233.784   |
| TOTAL   | £ 775.984 |
| Le gouvernement propose de remettre aux porteurs une somme de             | £ 623.530 |
| en titres (6 %), au pair, d'une nouvelle émission dont le montant sera de | 800.000   |
| Il restera, donc, un solde de   | £ 176.430 |

en pouvoir du Gouvernement. Celui-ci prend l'engagement de ne pas offrir ces titres dans le marché avant six mois et à un taux qui ne sera jamais au-dessous de 60 %.

Pérou. — Un de nos lecteurs, bien au courant de toutes les affaires du Pacifique, nous adresse l'article suivant, que nous publions sous sa responsabilité.

« On sait que la gestion du ministère des finances au Pérou a, de tout temps, donné lieu à de curieuses controverses, surtout en ce qui concerne la section des contrats de guano. On sait également que cette richesse n'a pas été exploitée comme une rente de l'État et selon les principes d'une sage économie politique, sinon que le maniement de ce trésor a revêtu, dès le commencement, un peu trop la forme de spéculations commerciales (à laquelle il se prêtait admirablement) et de fonds discrétionnaires entre les mains de différents partis qui se sont succédés à la tête de l'État. Au lieu d'être une source de prospérité, le guano n'a donc été qu'une malédiction, et là, où un système de finances judicieux eût amené les plus brillants résultats, nous ne voyons qu'un gaspillage inoui, de folles et ruineuses entreprises.

« Puisqu'il en était ainsi, on pouvait croire au moins que les dépôts de guano se trouvant dans des lieux connus, mais d'un accès difficile, il serait donné aux administrations, d'exercer non seulement un contrôle des plus rigoureux sur les quantités enlevées par les contractants, mais de sauvegarder aussi la fortune publique au moyen d'une comptabilité sérieuse.

Pour ce qui est des chargements de navires, il existait sans doute des prescriptions fort minutieuses, en sorte qu'avec un peu de bonne volonté toute fraude était assez improbable. Par conséquent, si l'État était quelquefois lésé énormément, il n'en faut chercher la cause que dans les contrats mêmes, passés avec les consignataires du guano, contrats dont les paragraphes étaient souvent, à dessein ou non, tellement fantastiques ou nébuleux; qu'il dépendait du bon plaisir des consignataires de leur donner les interprétations qui convenaient le mieux à leurs intérêts.

« Une de ces revendications que le gouvernement péruvien a cru devoir entamer contre des consignataires qui n'ont pas rendu des comptes bien clairs, vient de trouver sa solution par un arrangement à l'amiable entre les plaideurs. Ce ne sont pas moins de 5,608,000 marcks que le Pérou réclamaux maisons Mutzenbeker fils et A.-J. Schön et Cie, de Hambourg, ouvrant le feu par un premier reliquat,

de compte de 1,402,000 marcks, compris dans la somme susmentionnée. La chambre de commerce du tribunal de Hambourg, dans sa séance du 19 janvier, récusait la demande, sous le prétexte que Pierola n'avait pas qualité pour se porter partie dans cette affaire, parcequ'il n'avait jamais été légitimement investi de la présidence; qu'il avait seulement usurpé cette place du temps de sa dictature.

« En appel, le tribunal suprême hanséatique renvoyait la cause devant la chambre de commerce pour en connaître attendu que Pierola avait réellement et *de facto* exercé les fonctions de président de la République péruvienne, qu'on avait entretenu avec lui des relations diplomatiques et qu'il existe même une missive, adressée à Pierola par l'empereur Guillaume; que, dans ce cas, il s'agit des intérêts d'un gouvernement que tout chef reconnu est censé représenter légalement.

« Voyant la tournure qu'allaient prendre les débats, les maisons en question, qui autrefois tâchaient de composer le différend avec 250,000 marcks, se sont résignées à cracher 1,000,000 de marcks, à condition que les représentants du gouvernement péruvien leur donneraient, si l'on veut, un certificat de bonne conduite, autrement dit, une décharge dont les termes impliqueraient une espèce de satisfaction morale. Ce sont les légations du Pérou, à Paris et à Londres, qui ont terminé cette affaire qui n'a pas laissé de faire passablement de bruit. Il paraît toutefois que le million va encore être écorné, puisqu'on dit que l'armateur Stoman, de Hambourg, a formé opposition pour la somme de 200,000 marcks pour arrérages de frets.

« Les Hambourgeois ne sont toutefois pas les seuls qui ont pêché en eau trouble. Pour s'en convaincre, on n'aurait qu'à prendre connaissance du verdict consultatif du fiscal de la Cour suprême de Lima, qui, en 1877, en conformité avec les conclusions du ministre des finances Aranibar, portait un jugement très sévère sur le teneur et sur l'exécution des contrats passés en 1869 et 1874 avec les concessionnaires français.

« A qui la faute? Certainement pas à ces marchands, mais aux administrations qui ont pu tolérer des abus et des désordres de toutes sortes; à l'esprit insouciant du pays qui trouvait que tout allait pour le mieux dans la meilleure des républiques, quand précisément cette exubérance de richesses exigeait la plus haute dose de stabilité et de modération.

« C'est encore le cas de dire que ce qui vient avec le tambour s'en va avec la trompette.

« La décision que les vapeurs ne sortiront du port de Kiel qu'autant que le constructeur aura révélé et l'acheteur et la destination, est constamment en vigueur. Il paraît seulement que M. Howadt a trouvé un autre acquéreur, et qu'il se réserve d'intenter au gouvernement allemand un procès en dommages et intérêts. Il aura de la peine à faire valoir ses prétentions.

« Epilogue. 22 décembre. — Le consul général du Pérou à Hambourg s'est opposé à l'embargo que l'armateur Flomau avait obtenu sur le million de marcks que le Pérou a arraché à ses anciens correspondants, et, pour arriver à ses fins, il s'est adressé au Sénat de la ville libre et au chancelier de l'empire. Le Sénat a répondu par une fin de non-recevoir. On dit par contre que le chancelier s'est prononcé en faveur des motifs allégués par le consul général, parce que, dans l'opinion du prince de Bismark, et d'après ses conceptions à lui du droit des gens, un pareil embargo sur des biens appartenant à un gouvernement étranger ne saurait être pratiqué en dedans des limites de la juridiction allemande.

« Le consul général se prévaut des principes suivants du droit des gens: que pour produire un effet légal, la remise du mandat d'embargo n'aurait pu s'effectuer que par voie diplomatique, *id est*, par l'entremise du Sénat de Hambourg et du Ministre allemand résidant au Pérou ».

Uruguay. — Le Dr Terra, ministre des finances, devait soumettre au Corps législatif des projets de réorganisation financière, concernant le budget de 1883 et la consolidation de la dette flottante.

— Les titres uruguayens ont souffert encore une baisse de 3 0/0 dans le marché de Londres. C'est un résultat logique en vue de ventes relativement importantes, la spéculation s'étant convaincu de l'exactitude des nouvelles et des appréciations que nous avons publiées les mois précédents lorsqu'on faisait courir le bruit à Londres que le service intégral serait repris à partir du mois de février prochain.

## EMPRUNTS DES GOUVERNEMENTS LATINO-AMÉRICAINS DANS LE MARCHÉ DE LONDRES

| ÉTATS                           | Date de l'émission. | SOMME DE L'EMPRUNT | SOMME AMORTIE | SOMME A AMORTIR | INTÉRÊT   | AMORTISSEMENT |                                     | PRIX D'ÉMISSION | Dernier prix à la cote officielle. | OBSERVATIONS   |
|---------------------------------|---------------------|--------------------|---------------|-----------------|-----------|---------------|-------------------------------------|-----------------|------------------------------------|--|
|                                 |                     |                    |               |                 |           | PAR AN        | FORME                               |                 |                                    |  |
| République argentine.           | 1868                | £ 2.500.000        | £ 1.226.900   | £ 1.273.100     | 6 0/0     | 2 1/2 0/0 ac. | Tirages semestr.                    | 72 1/2          | 102 1/4                            |  |
|                                 | 1871                | 6.422.400          | 2.336.900     | 3.785.500       | 6 0/0     | 2 1/2 0/0 ac. | »                                   | 88 1/2          | 98 1/2                             |  |
|                                 | 1872 et 1874        | 3.648.243          | 662.843       | 2.985.400       | 6 0/0     | 1 0/0 ac.     | Achat sur place.                    | 76 et 80        | 98 1/2                             | Cet emprunt est en pesos fuertes, (hard dollars).  |
|                                 | 1876                | 1.200.000          | »             | 1.200.000       | 9 0/0     | 4 0/0 ac.     | Offre des porteurs                  | »               | 112                                | L'amortissement n'a pas eu lieu jusqu'à maintenant parce que les porteurs des titres ne veulent les offrir qu'au-dessus du pair.                               |
|                                 | 1881                | 2.450.000          | 11.800        | 2.438.200       | 6 0/0     | 1 0/0 ac.     | Tirage semestr.                     | 91 0/0          | 94 1/2                             | Cet emprunt fut émis à Paris.  |
|                                 |                     | 15.920.643         | 4.238.443     | 11.682.200      |           |               |                                     |                 |                                    |  |
| Bolivie.                        | 1871                | 1.654.000          | »             | 1.654.000       | 6 0/0     | 1 0/0 ac.     | »                                   | 68 0/0          | 2 1/2 0/0                          | Emprunt Church. Une partie du montant resté à Londres, fut divisée entre les porteurs de titres.   |
| Brésil.                         | 1852                | 1.040.600          | 731.400       | 309.200         | 4 1/2 0/0 | 1 0/0 ac.     | Achat sur place.                    | 95 0/0          |                                    | Le gouvernement ne s'oblige à amortir que si les titres sont au-dessous du pair.   |
|                                 | 1858                | 1.526.500          | 1.510.000     | 16.500          | 4 1/2 0/0 | 2 0/0 ac.     | »                                   | 93 0/0          |                                    | Mêmes conditions que les précédentes.  |
|                                 | 1860                | 1.373.000          | 1.072.000     | 301.000         | 4 1/2 0/0 | 1 1/2 0/0 ac. | »                                   | 90 0/0          |                                    | Mêmes conditions.  |
|                                 | 1863                | 3.855.300          | 2.226.900     | 1.628.400       | 4 1/2 0/0 | 1 1/2 0/0 ac. | »                                   | 88 0/0          | 99                                 | Mêmes conditions, mais en outre le gouvernement se réserve le droit d'amortir par des tirages au pair dans le cas où les titres auraient des primes en bourse. |
|                                 | 1865                | 6.963.600          | 1.528.500     | 5.435.100       | 5 0/0     | 1 0/0 ac.     | Tirages semestr.                    | 74 0/0          | 99                                 |  |
|                                 | 1871                | 3.459.600          | 415.700       | 3.043.900       | 5 0/0     | 1 0/0 ac.     | »                                   | 89 0/0          | 100                                |  |
|                                 | 1875                | 5.301.200          | 287.900       | 5.013.300       | 5 0/0     | 1 0/0 ac.     | Achat sur place.                    | 96 1/2 0/0      | 99 1/2                             | Mêmes conditions d'amortissement que l'emprunt de 1863. — L'amortissement ne commença qu'en 1877.  |
|                                 | 1879                | 5.837.062          | 205.625       | 5.631.437       | 4 1/2 0/0 | 1 1/2 0/0 ac. | »                                   | 89 0/0          | 90                                 | Mêmes conditions d'amortissement que l'emprunt 1863.   |
|                                 |                     | 29.356.862         | 7.978.025     | 21.378.837      |           |               |                                     |                 |                                    |  |
| Buenos-Aires (prov. argentine.) | 1824                | 1.000.000          | 353.600       | 646.400         | 6 0/0     | 1/2 0/0 ac.   | Achats sur place.                   | 85 0/0          | 97                                 | Le service est fait par le gouvernement National.  |
|                                 | 1857                | 1.641.000          | 1.113.200     | 527.800         | 3 0/0     | 1/4 0/0 ac.   | »                                   | ...             | 96 1/2                             |  |
|                                 | 1870                | 1.034.700          | 436.300       | 898.400         | 6 0/0     | 1 0/0 ac.     | Tirages semestr.                    | 88 0/0          | 95                                 | Le gouvernement s'est réservé le droit d'augmenter l'amortissement.  |
|                                 | 1873                | 2.040.800          | 162.300       | 1.878.500       | 6 0/0     | 1 0/0 ac.     | »                                   | 89 1/2 0/0      | 95 1/2                             |  |
|                                 | 1882                | 2.049.200          |               | 2.049.200       | 6 0/0     | »             | »                                   |                 | 94                                 |  |
|                                 |                     | 7.765.700          | 1.765.400     | 6.000.300       |           |               |                                     |                 |                                    |  |
| Chili.                          | 1842                | 756.500            | 577.096       | 179.404         | 4 0/0     | »             | Tirage ou achat.                    | ...             | 80                                 | L'amortissement de toutes les dettes du Chili est suspendu depuis mai 79.  |
|                                 | 1858                | 1.554.800          | 604.800       | 950.000         | 4 1/2 0/0 | 1/2 0/0 ac.   | Tirage ou achat a option du gouv't. | 92 0/0          | 87                                 |  |
|                                 | 1866                | 1.120.920          | 436.820       | 684.100         | 7 0/0     | 1 1/2 0/0 ac. | Tirage semestriel.                  | 92 0/0          | 107                                |  |
|                                 | 1867                | 2.000.000          | 674.700       | 1.325.300       | 6 0/0     | 2 0/0 ac.     | Tirage annuel.                      | 84 0/0          | 102                                |  |
|                                 | 1870                | 1.012.700          | 178.800       | 833.900         | 5 0/0     | 1 0/0 ac.     | Tirage semestriel.                  | ...             | 93                                 | Pendant les cinq premières années, le fond d'amortissement était de 5 0/0 par an.  |
|                                 | 1873                | 2.276.500          | 284.100       | 1.992.400       | 5 0/0     | 2 0/0 ac.     | »                                   | 94 0/0          | 90                                 |  |
|                                 | 1875                | 1.900.000          | 143.300       | 1.756.700       | 5 0/0     | 2 0/0 ac.     | »                                   | 88 1/4 0/0      | 90                                 | Le public ne souscrivit que £ 1.143.400.   |
|                                 |                     | 10.621.420         | 2.899.616     | 7.721.804       |           |               |                                     |                 |                                    |  |
| Colombie.                       | 1877                | 2.000.000          | 74.100        | 1.925.900       | 4 3/4 0/0 | ...           | Tirage trimestriel.                 | ...             | ...                                | Dernier coupon payé en octobre 1879.   |
| Costa Rica.                     | 1871                | 1.000.000          | 121.300       | 878.700         | 6 0/0     | 2 0/0 ac.     | Tirage semestriel.                  | 72 et 74        | 21                                 | Paiements suspendus depuis mai 1874.   |
|                                 | 1872                | 2.400.000          | 64.300        | 2.335.700       | 7 0/0     | 1 0/0 ac.     | »                                   | 82              | 16                                 |  |
|                                 |                     | 3.400.000          | 185.600       | 3.214.400       |           |               |                                     |                 |                                    |  |
| Équateur.                       | 1867                | 1.824.000          | »             | 1.824.000       | 1 à 6 0/0 | »             | »                                   | »               | 12                                 | Paiements suspendus depuis mai 1868.   |
| Entre Rios. (p. argent.)        | 1872                | 226.800            | 74.700        | 152.100         | 7 0/0     | 2 1/2 0/0 ac. | Tirage semestriel.                  | 90 0/0          | 102                                | Le gouvernement s'est réservé le droit d'amortir extraordinairement la dette par des achats sur place.   |
| Guatemala.                      | 1856                | 100.000            | 24.400        | 75.600          | 5 0/0     | ...           | Tirage semestriel.                  | ...             | 35                                 | Paiements suspendus depuis février 1876.   |
|                                 | 1859                | 500.000            | 33.400        | 466.600         | 6 0/0     | ...           | »                                   | ...             | ...                                |  |
| Honduras.                       | 1867                | 1.000.000          | 99.300        | 900.700         | 10 0/0    | 5 0/0 ac.     | Tirage annuel.                      | 80 0/0          | 5 1/2 0/0                          |  |
|                                 | 1867                | 90.000             | 11.200        | 78.800          | 5 0/0     | ...           | Achats sur place.                   | ...             | 5                                  | Paiements suspendus depuis 1873.   |
|                                 | 1870                | 2.500.000          | 257.500       | 2.242.500       | 10 0/0    | 6 0/0 ac.     | Tirage annuel.                      | 80              | 6                                  |  |
|                                 |                     | 3.590.000          | 368.000       | 3.222.000       |           |               |                                     |                 |                                    |  |

EMPRUNTS DES GOUVERNEMENTS LATINO-AMÉRICAINS DANS LE MARCHÉ DE LONDRES (suite).

| ÉTATS                  | Date de l'émission. | SOMME DE L'EMPRUNT | SOMME AMORTIE | SOMME A AMORTIR | INTÉRÊT    | AMORTISSEMENT |                   | PRIX D'ÉMISSION | Dernier prix à la cote officielle. | OBSERVATIONS   |
|------------------------|---------------------|--------------------|---------------|-----------------|------------|---------------|-------------------|-----------------|------------------------------------|--|
|                        |                     |                    |               |                 |            | PAR AN        | FORME             |                 |                                    |  |
| Mexique.               | 1851                | £ 10.241.650       | »             | 10.241.650      | 3 0/0      | »             | »                 | »               | 23 3/4                             | Paiements arrêtés depuis 1866.   |
|                        | 1864                | 4.864.800          | »             | 4.864.800       | 3 0/0      | »             | »                 | »               | 12                                 | Paiements arrêtés depuis 1867.   |
|                        | 1864                | 12.365.000         | »             | 12.365.000      | 6 0/0      | 1 0/0 ac.     | »                 | 63 0/0          | ...                                | Cet emprunt a été répudié par le gouvernement de la République.  |
| Paraguay.              |                     | 27.471.450         | »             | 27.471.450      |            |               |                   |                 |                                    |  |
|                        | 1871                | 1.000.000          | 43.000        | 957.000         | 8 0/0      | 2 0/0 ac.     | Tirages trimestr. | 80 0/0          | 11                                 | Paiements arrêtés depuis mai 1871.   |
|                        | 1872                | 2.000.000          | 1.451.700     | 548.300         | 8 0/0      | 2 0/0 ac.     | »                 | 85 0/0          | 11                                 | Paiements arrêtés depuis avril 1874. — Le public ne souscrivit qu'une faible partie de l'emprunt.  |
| Pérou.                 |                     | 3.000.000          | 1.494.700     | 1.505.300       |            |               |                   |                 |                                    |  |
|                        | 1870                | 11.920.000         | 778.420       | 11.141.580      | 6 0/0      | 2 0/0 ac.     | Tirages semestr.  | 82 1/2 0/0      | 17 1/2                             | Tous paiements arrêtés depuis 1876. — Une somme de £ 11.141.580, des titres 5 0/0 est en dépôt à la Banque d'Angleterre. Les dépôts de guano étant au pouvoir des forces chiliennes le gouvernement du Chili a promis de diviser avec les créanciers du Pérou en Europe le produit de la vente du guano.   |
|                        | 1872                | 36.800.000         | 2.777.500     | 34.022.500      | 5 0/0      | 2 0/0 ac.     | »                 | 77 1/2 0/0      | 13 1/2                             |  |
|                        | 48.720.000          | 3.555.920          | 45.164.080    |                 |            |               |                   |                 |                                    |  |
| San Domingo.           | 1869                | 757.700            | 247.310       | 510.390         | 6 0/0      | 1 0/0 ac.     | Tirages semestr.  | 70 0/0          | 15                                 | Paiements arrêtés depuis 1872. — Somme placée effectivement £ 530.390.   |
| Santa-Fé. (p. argent.) | 1874                | 300.000            | 72.400        | 227.600         | 7 0/0      | 2 1/2 0/0 ac. | Tirages semestr.  | 92 0/0          | 103                                | En août 1876, le paiement des intérêts fut suspendu en vue de circonstances exceptionnelles. — Par un accord entre le gouvernement et les porteurs des titres on reconvença à payer les intérêts en février 1878, mais avec une réduction du taux de 6 0/0. — En février 1883, le paiement de l'intérêt intégral sera repris; l'amortissement dorénavant sera fait au prix des offres en licitation. Les titres émis en 1878 furent en paiements des coupons arriérés. |
| Uruguay.               | 1871 et 1872        | 3.500.000          | 404.000       | 3.096.000       | 6 0/0      | 2 1/2 0/0 ac. | Tirages semestr.  | »               | 38                                 |  |
|                        | 1878                | 371.520            | »             | 371.520         | 6 0/0      | »             | »                 | »               | 36                                 |  |
| Venezuela.             |                     | 4.871.520          | 1.362.300     | 3.509.220       |            |               |                   |                 |                                    | Cet emprunt a été émis pour £ 4.000.000 dont 1.250.000 correspondent à la dette interne.   |
|                        | 1881                | 2.750.000          | »             | 2.750.000       | 3 et 4 0/0 | ...           | Achats sur place. | »               | 38                                 |  |
|                        |                     | 162.280.895        | 23.382.614    | 137.898.281     |            |               |                   |                 |                                    |  |

Revue commerciale.

Nous commençons à recevoir de nos correspondants spéciaux des renseignements exacts et minutieux sur les différents produits. — Dans la suite nous compléterons l'organisation de cette section de notre journal, avec les correspondances commerciales d'Amérique. — Nous recevons avec plaisir les nouvelles et observations de nos souscripteurs, et, nous leurs ferons parvenir par lettre les renseignements spéciaux dont ils nous feront la demande.

Voici la situation actuelle des produits de l'Amérique latine dans quelques marchés principaux.

Havre, 26 décembre 1882.

Laine. — Mouvement du marché dans les neuf premiers mois de 1882.

|                                    | IMPORTATIONS. | DÉBOUCHÉS. | STOCK au 30 juin |
|------------------------------------|---------------|------------|------------------|
| Buenos-Aires . . . . .             | 61.719        | 64.252     | 2.204            |
| Montevideo et Entre-Rios . . . . . | 11.254        | 11.252     | 1.380            |
| Pérou et Chili . . . . .           | 6.359         | 6.767      | 57               |
| Russie . . . . .                   | 13.284        | 3.944      | 10.654           |
| Espagne . . . . .                  | »             | 542        | »                |
| Diverses provenances . . . . .     | 306           | 545        | 449              |
|                                    | 92.922        | 87.272     | 14.744           |

DERNIERS COURS.

| LAINES.   | SUPÉRIEURE.     | BONNE.          | MOYENNE.        | INFÉRIEURE.     |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Classes du Havre. BUENOS-AIRES, EN SUINT                    |                 |                 |                 |                 |
| Mérinos . . . . .   | fr. 2 40 à 2 30 | fr. 1 80 à 2 —  | fr. 1 55 à 1 70 | fr. 1 30 à 1 50 |
| 1 <sup>a</sup> . . . . .                                    | 2 05 à 2 25     | 1 75 à 1 93     | 1 50 à 1 70     | 1 25 à 1 45     |
| 2 <sup>a</sup> . . . . .                                    | 2 — à 2 20      | 1 70 à 1 90     | 1 50 à 1 65     | 1 25 à 1 45     |
| 3 <sup>a</sup> . . . . .                                    | 1 90 à 2 10     | 1 70 à 1 85     | 1 50 à 1 60     | 1 20 à 1 40     |
| Agneaux . . . . .   | 1 90 à 2 10     | 1 70 à 1 85     | 1 45 à 1 65     | 1 15 à 1 35     |
| Vent. et Morc. . . . .                                      | 1 10 à 1 50     | 1 05 à 1 40     | » 90 à 1 25     | » 65 à 1 10     |
| Linc <sup>a</sup> et Crois. . . . .                         | 2 15 à 2 25     | 1 90 à 2 10     | 1 70 à 1 80     | » — à —         |
| MONTEVIDEO, ENTRE-RIOS, B.-ORIENTALE ET R.-GRANDE, EN SUINT |                 |                 |                 |                 |
| Mérinos . . . . .   | fr. 2 40 à 2 50 | fr. 2 15 à 2 30 | fr. 1 90 à 2 05 | fr. » — à » —   |
| 1 <sup>a</sup> . . . . .                                    | 2 35 à 2 45     | 2 10 à 2 25     | 1 85 à 2 —      | » — à » —       |
| 2 <sup>a</sup> . . . . .                                    | 2 25 à 2 35     | 2 05 à 2 20     | 1 85 à 2 —      | » — à » —       |
| 3 <sup>a</sup> . . . . .                                    | 2 15 à 2 25     | 1 95 à 2 10     | 1 80 à 2 —      | » — à » —       |
| 4 <sup>a</sup> et 5 <sup>a</sup> . . . . .                  | 1 60 à 2 —      | 1 50 à 1 90     | 1 30 à 1 75     | » — à » —       |
| Agneaux . . . . .   | 2 10 à 2 20     | 1 85 à 2 —      | 1 60 à 1 75     | » — à » —       |
| Vent. et Morc. . . . .                                      | 1 35 à 1 75     | 1 20 à 1 65     | 1 15 à 1 50     | » — à » —       |
| Pérou . . . . . fr. 1 10 à 1 90 1 20 à 2 90                 |                 |                 |                 |                 |
| Chili. fine . . . . . 1 60 à 1 90 » — à » —                 |                 |                 |                 |                 |
| métis . . . . . 1 30 à 1 70 » — à » —                       |                 |                 |                 |                 |
| commune . . . . . 1 — à 1 25 » — à » —                      |                 |                 |                 |                 |
| noire . . . . . » 75 à 1 70 » — à » —                       |                 |                 |                 |                 |
| Pelades Mérinos . . . . . 1 35 à 1 70 » — à » —             |                 |                 |                 |                 |
| » Métis . . . . . 1 25 à 1 60 » — à » —                     |                 |                 |                 |                 |

|           |                         |             |             |
|-----------|-------------------------|-------------|-------------|
| Russie.   | (suint. . . . .)        | 1 70 à 2 25 | » — à » —   |
|           | lavée à chaud. . . . .  | » — à » —   | 2 — à 5 —   |
|           | Donskoy lavée. . . . .  | » — à » —   | 1 80 à 2 20 |
|           | finies légères. . . . . | 1 75 à 1 90 | 2 20 à 3 50 |
| Espagne.  | lourdes . . . . .       | 1 20 à 1 40 | » — à » —   |
|           | noires . . . . .        | 1 20 à 1 70 | » — à » —   |
| Portugal. | . . . . .               | » 70 à 1 30 | » — à » —   |

PEAUX DE MOUTON. EN SUINT, COURS NOMINAUX

|                                    | BUENOS-AIRES. | MONTEVIDEO. |
|------------------------------------|---------------|-------------|
| Mérinos. . . . .                   | 1 30 à 1 80   | 1 80 à 2 05 |
| 1 <sup>a</sup> . . . . .           | 1 25 à 1 70   | 1 70 à 2 —  |
| 2 <sup>a</sup> . . . . .           | 1 20 à 1 65   | 1 60 à 1 85 |
| 3 <sup>a</sup> . . . . .           | 1 15 à 1 50   | 1 40 à 1 70 |
| 4 <sup>a</sup> et commune. . . . . | » 70 à 1 30   | » 80 à 1 40 |
| Mi-laine. . . . .                  | 1 20 à 1 50   | 1 40 à 1 70 |
| Rasons et mi-rasons. . . . .       | » 60 à 1 30   | » 70 à 1 40 |
| Agneaux grands. . . . .            | 1 25 à 1 60   | 1 30 à 1 80 |
| — moyens. . . . .                  | » 90 à 1 40   | » 90 à 1 50 |
| — petits et mort-nés. . . . .      | 1 — à 1 85    | 1 — à 1 80  |

Stock ce jour : 7,913 balles, dont 1,178 balles. Plata, contre 7,331 balles, dont 4,675 balles Plata, à pareille époque 1881.

Les affaires en laines de la Plata n'ont eu et ne pouvaient avoir beaucoup d'importance. La très grande réduction du stock en Laines anciennes et l'arrivée récente des nouvelles en ont été la cause.

Les arrivages en Buenos-Aires déjà assez nombreux se composent de laine de qualité moyenne à belle. Elles sont généralement plus fines, plus courtes et plus lourdes que celles de la campagne précédente, et majeure partie beaucoup moins nerveuses. Les acheteurs montrent peu d'empressement à opérer sur ces laines, préférant attendre d'être mieux fixés sur le rendement au lavage de celles qui sont passées à la consommation, ce qui ne peut avoir lieu dès à présent. Nous n'avons reçu qu'un tout petit lot de Montevideo de bonne nature, un peu suinteux. On ne peut donc encore rien dire de cette provenance.

**Cuir et peaux.** — La demande a été à peu près nulle pendant la huitaine écoulée; les prix sont toujours bien tenus pour cuirs lourds et faibles pour cuirs légers, on a vendu 790 Lima salés verts, à fr. 64,50 les 50 kilos.

Les peaux de chevreaux ont eu la vente de 5 b. Mexique, à raison de fr. 12 la douzaine, et 13 b. dito piqués, à fr. 4,50.

Extrait de la circulaire semi-mensuelle de MM. Asselin et Blais, courtiers :

Du 1<sup>er</sup> au 15 déc. les importations ont été de 25,814 cuirs, dont 200 vendus précédemment à livrer; et 1,500 chevaux secs.

Les ventes et expéditions durant la même période, comportent 37,803 cuirs (dont 7,100 à livrer), plus 139 chevaux. — Stock sur place au 15 déc. : 104,101 cuirs, 1,500 chevaux secs, contre 10,386 cuirs et 8,455 chevaux l'an dernier, à pareille époque.

Demande régulière, prix très fermes pour cuirs lourds, faibles et en baisse sur sortes légères.

**Plata secs.** — Importations, 4,341. — Débouchés : 7,053, y compris 2,963 application directe, prix sans changement. — Stock : 13,845.

**Plata salés.** — Importations : 5,026, dont 200 vendus précédemment à livrer. — Débouchés : 5,346. — Stock au 15 déc. : 54,156.

**Saladeros :** Les bœufs restent très fermes avec tendance à la hausse; on a payé fr. 75,25 pour un solde Herrera, 29 kil. 1/2 en raie. Par contre les vaches, toujours d'une vente difficile, ne pourront à nouveau attirer l'attention des acheteurs qu'à l'aide de larges concessions sur les cours actuels, soit fr. 68 obtenu en détail pour une raie de 22 kil. — Stock : 6,139 bœufs et 30,256 vaches.

**Mataderos :** Les bœufs demi-saison ont obtenu au débarquement fr. 71 pour 29 kil. en raie. Les vaches, cédées en baisse de fr. 2, et même 3 sur les cours du mois dernier formant la majeure partie des ventes en mataderos. — Stock : 879 bœufs, 16,882 vaches.

**Rio-Grande secs.** — Importations, 1,000 venus via M-Video, et enlevés au débarquement, à fr. 126 pour bonne marchandise, 13 kil. 1/3 en raie. — Stock nul.

**Rio-Grande salés.** — Importations : 12,625. — Débouchés : 10,625, y compris 3,306 application directe et 6,003 formant le chargement du R.-E.-A.-Parkinson, vendu antérieurement à prix non divulgué, et 1,314 de qualité moyenne, réalisés au débarquement du *Relgrano*, à fr. 67

pour bœufs lourds, fr. 63 pour légers et fr. 60 pour vaches. — Stock : 6,760.

**Chevaux.** — Importations : 1,500 B-Aires secs. — Débouchés : 139 M-Video secs réguliers et à très bonne dépouille, qui ont obtenu le prix de fr. 11,50. — Stock : 1,500 B-Aires secs. Prix fermes.

**Brésil.** — Importations nulles. — Débouchés : 171 Bahia secs, de fr. 100 à 104,50; 367 Fernambourg salés secs, avariés d'eau de mer, de fr. 80 à 91; 204 Para secs, à fr. 115, le tout tels quels; environ 3,800 Para salés verts sains, à fr. 61 garantis 20 kil. — Stock : 5,028 Bahia, 2,885 Fernambourg, 1,776 Céara, 846 Aracaty, 703 Maragnan, 1,187 Para salés verts. — Prix faibles.

**Rio-Janeiro.** — Importations nulles. — Débouchés : 7,100 bœufs et vaches à livrer, à prix réservé. — Stock nul. — Prix sans changement.

**Pérou.** — Importations : 389 Payta secs et avec apprêt, 142 Pérou secs, 135 Pisco salés secs. — Débouchés : 600 Lima salés verts à livrer à fr. 64,50, 188 Mollendo secs, de fr. 106 à 114,50. — Stock : 1,026 Payta, 1,182 Pérou, 135 Pisco secs et avec apprêt et salés secs, plus 5,965 Pérou et Lima salés secs, 841 Para salés verts. — Prix faibles.

**Chili.** — Sans importations ni ventes. — Stock nul.

**Diverses provenances.** — Importations : 640 Curaçao secs et avec apprêt, 255 Savanilla secs, Texas saumurés secs, 69 Haïti secs et salés secs, 851 Martinique salés verts. — Débouchés : 250 Mexico secs, à fr. 125,69; Haïti secs et avec apprêt, à fr. 75, le tout tels quels; plus 619 Mazallan salés secs, 411 secs, expédition. — Stock : 402 Carmen, 379 Tampico, 4,051 Mexico, 640 Curaçao, 240 Texas, 356 Savanilla secs et avec apprêt, plus 1,605 Martinique salés verts.

**Chèvres, Chevrettes et Chevreaux.** — Importations : 3 b. Callao — Débouchés : 3 b. Callao à fr. 14,50 tels quels. Stock : 15 b. Plata, 63 b. Chili, 262 b. Mexique, 19 b. diverses.

**Veaux secs.** — Importations : 1 b. Plata, 2 ballots R-Hacha. — Débouchés : nuls. — Stock 1 b. Plata, 5 ballots R-Hacha.

**Rognures.** — Importations : 6 b. — Débouchés nuls — Stock : 6 b.

DERNIERS COURS, LES 50 KILOS ACQ.

|  |         |             |
|--|---------|-------------|
| PLATA secs, Bœufs, 1 <sup>re</sup> sorte, 13/16 kil. . . . . | fr. 137 | » à 140     |
| — — — 1 <sup>re</sup> — 11/12 1/4 kil. . . . .               | 133     | » à 135     |
| — — — 1 <sup>re</sup> — 10/11 kil. . . . .                   | 120     | » à 125     |
| — — — 2 <sup>e</sup> — . . . . .                             | 105     | » à 127 50  |
| — — — inférieurs . . . . .                                   | 85      | » à 105     |
| — — — Vaches 1 <sup>re</sup> sorte, 10/11 kil. . . . .       | 130     | » à 135     |
| — — — 1 <sup>re</sup> — 9/10 kil. . . . .                    | 122 50  | à 130       |
| PLATA secs, Vaches 2 <sup>e</sup> — . . . . .                | 100     | » à 125     |
| — — — inférieures. . . . .                                   | 85      | » à 100     |
| — — — Veaux. . . . .   | 90      | » à 115     |
| RIO-GRANDE secs. { bons . . . . .                            | 115     | » à 125 » N |
| { secondaires . . . . .                                      | 95      | » à 110     |
| PLATA Saladeros { nouveaux { 28/29 kil. . . . .              | 72      | » à 73 50   |
| {                  { 27/28 kil. . . . .                      | 71      | » à 72 » N  |
| { anciens { 29/30 kil. . . . .                               | 70      | » à 72      |
| {                  { 27/28 kil. . . . .                      | 68      | » à 69      |
| { Vaches. . . . .  | 68      | » à 71      |
| {                  { 21/22 kil. . . . .                      | 71      | » à 74      |
| { Veaux légers, la pièce . . . . .                           | » 50    | à 2 50 M    |
| Dito Mataderos { Bœufs. . . . .                              | 68      | » à 72      |
| { Vaches, 20/22 kil. . . . .                                 | 67      | » à 72      |
| CHEVAUX secs, la pièce. . . . .                              | 5       | » à 10      |
| — salés, les 50 kilog., Plata. . . . .                       | 40      | » à 55 50   |
| — — — R.-Grande. . . . .                                     | 40      | » à 47 50   |
| { Bœufs étendus, 28/30 kil. . . . .                          | 67      | » à 68 » N  |
| {                  { 22/27 kil. . . . .                      | 64      | » à 67 » N  |
| RIO-GRANDE { Bœufs ronds. . . . .                            | 70      | » à 72 » N  |
| Saladeros. {                  { 28/29 kil. . . . .           | 70      | » à 72 » N  |
| {                  { 21/27 kil. . . . .                      | 66      | » à 69 » N  |
| { Vaches. . . . .  | 65      | » à 67      |
| BAHIA secs. . . . .  | 100     | » à 112 50  |
| — salés secs. . . . .  | 85      | » à 92 50   |
| CENTRE-AMÉRIQUE secs et avec apprêt. . . . .                 | 80      | » à 105     |
| COTE-FERME secs et avec apprêt. . . . .                      | 80      | » à 105     |
| FERNAMBOURG secs. . . . .                                    | 100     | » à 112 50  |
| — salés secs . . . . .                                       | 95      | » à 98 » M  |
| — salés verts 21/22 kil. . . . .                             | 66      | » à 67 » N  |
| PARA salés verts . . . . .                                   | 60      | » à 62      |
| LIMA et PLATA secs . . . . .                                 | 85      | » à 105     |
| — salés secs { Bœufs. . . . .                                | 80      | » à 85      |
| { Vaches. . . . .  | 80      | » à 82 50   |
| — salés verts { Bœufs. . . . .                               | 63      | » à 64      |
| { Vaches. . . . .  | 62      | » à 63      |
| MINAS secs état sain . . . . .                               | 125     | » à 130     |
| RIO-JANEIRO salés verts { Bœufs 31/36 kil. . . . .           | 57      | » à 60      |
| { Vaches 25/28 kil. . . . .                                  | 55      | » à 60      |
| { plus légers. . . . .                                       | 50      | » à 54      |
| TAMPICO secs et salés secs . . . . .                         | 90      | » à 105     |
| MEXIQUE secs . . . . .                                       | 100     | » à 125     |
| TRINIDAD salés verts. . . . .                                | 68      | » à 70      |

Le Havre, le 29 novembre 1882.

### CAFÉ

Les transactions en disponible continuent très régulières, à prix fermes, et les débouchés de la semaine (30,113 sacs, dont 19,443 sacs, dont 10,443 sacs Brésil, majeure partie en Santos) sont assez satisfaisants.

Par contre, le mouvement spéculatif sur le *good average Santos* à terme a un peu diminué, et les cours ont fléchi de 1 fr. à 1 fr 25; depuis hier cependant, on est en reprise de 50 centimes, notamment sur les mois éloignés.

Les avis généraux restent sans modifications importantes à signaler. New-York cote toujours 8 le *fair Rio*.

Des dépêches particulières du Brésil, annoncent une diminution sensible dans les recettes à Rio, avec des prix plus élevés. — Marché ferme également à Santos.

Les ventes totales de la huitaine s'élèvent à environ 48,000 sacs de toutes provenances, dont 8,705 sacs Santos disponibles et 30,000 sacs à terme, 1,000 sacs Rio, 6,803 sacs Haïti disponible et à livrer, et 1,817 sacs Porto-Rico, Laguayra, Guatemala, Centre-Amérique et divers, détaillés à la parité établie.

|                           |                |                    |
|---------------------------|----------------|--------------------|
| Good average Santos futur | Jan/Fév. . . . | 42 — à 42 25       |
| «                         | «              | Mars/Avril . . . . |
| «                         | «              | Mai/Juin . . . .   |
| «                         | «              | Juillet. . . .     |

RIO-JANEIRO, le 18 décembre 1882. — Marché ferme. — Good-First, 3,300/3,450 — Change : Paris, 448; Londres, 21, 1/4 — Stock 345,000. — Exportations de la semaine : Canal et Nord, 40,000; Méditerranée, 24,000; Amérique, 74,000. — Ventes de la semaine : Canal et Nord, 76,500; Méditerranée, 2,500; Amérique, 108,009. — Recettes journalières, 13,500.

SANTOS. — Marché calme. — Ventes de la semaine : Europe, 139,500; Amérique, 46,500. — Exportations de la semaine : Nord d'Europe, 57,000. — Amérique, 8,000. — Recettes journalières, 7,700. — Stock, 168,000. — Prix supérieur 3,000 à 3,240.

### Arts, sciences et faits divers.

#### Système de désinfection et de vidange de M. Bonnefin<sup>1</sup>.

RAPPORT DE M. LE D<sup>r</sup> DOMERC.

Messieurs,

A la suite d'une communication de M. Bonnefin à la Société française d'hygiène, dans sa séance du 7 juillet dernier, sur de nouveaux procédés de désinfection et de vidanges des matières des fosses d'aisances et de toutes autres matières organiques ou altérables des cuisines et des habitations, la Société nomma une commission chargée d'examiner ces procédés et la mise en pratique qui en a été faite, à Paris, à la caserne de la garde républicaine de la Cité.

Cette Commission, composée de MM. Cacheux, de Pietra Santa, Hamon de Fresnay, baron Michel, Joltrain, Casalonga, Pottier, Domerc, rapporteur, se réunit dans la cour de la caserne de la Cité, le 11 juillet dernier, pour visiter les appareils fonctionnant, inventés par M. Bonnefin.

Elle s'est réunie, une seconde fois, le 3 de ce mois, dans la salle des Comités d'étude de la Société, pour un examen plus approfondi de toutes les parties de la communication de M. Bonnefin, et arrêter son jugement sur les procédés de désinfection et de vidanges qui en font l'objet.

Ces procédés sont au nombre de deux, désignés par M. Bonnefin sous les noms : l'un, de procédé à sec, l'autre de procédé humide.

Le procédé à sec consiste à recevoir, de chaque étage

1. Nous avons assisté à une des expériences du système merveilleux de M. Bonnefin; convaincus de son utilité hygiénique et économique pour nos villes américaines, la direction de cette Revue appelle l'attention des gouvernements, municipalités et entreprises de l'Amérique latine sur le nouveau procédé dont il est question; elle est même disposée à mettre en rapport les intéressés qui lui en feront la demande, avec M. Bonnefin, l'habile inventeur de ce nouveau système.

P.-S. LAMAS.

des habitations, les matières fécales sur une matière pulvérulente, inerte, telle que cendres de nos cheminées, de poêles ou d'usines, poussières des maisons ou de la rue, qui leur enlève, en absorbant leur humidité, toute odeur et toute aptitude à la décomposition ou à la fermentation.

Les matières solides, évacuées à l'orifice de l'appareil d'aisances de chaque étage, séparées aussitôt des urines par une disposition particulière de l'orifice du cabinet d'aisances, qui va être indiquée, tombent par un tube perpendiculaire à la partie inférieure de l'appareil, sur un plan incliné à 45 degrés, garni d'une couche des matières pulvérulentes dont il vient d'être question. Elles se recouvrent, s'enroben de ces matières solides, en roulant jusqu'au bord inférieur de ce plan, et tombent dans un tonneau destiné à les recevoir, pour être ensuite emportées à l'usine des engrais, lorsqu'il sera plein.

Ces matières présentent, ainsi traitées, l'aspect d'un morceau de terre enroulée, de couleur grisâtre. Elles sont dépourvues de toute odeur, comme la Commission a pu s'en assurer. On peut même les prendre à la main sans que ni le toucher, ni la vue, pas plus que l'odorat, en révèlent tout d'abord l'origine, lorsqu'on l'ignore encore.

L'urine est séparée des matières fécales au moment même de la double déjection. Cette séparation a lieu, au moyen d'une disposition particulière de l'orifice du cabinet d'aisances, consistant en ce que cet orifice est ouvert à sa partie postérieure, et sans cuvette, pour laisser tomber verticalement les matières fécales sur le corps pulvérulent, comme il vient d'être dit.

A sa partie antérieure se trouve un compartiment formant cuvette, de forme oblongue, percée à sa partie inférieure d'un trou pour la sortie de l'urine.

Ce liquide tombe sur du sulfate de fer qui le rend imputrescible en s'y dissolvant insensiblement.

Le procédé humide consiste à recevoir les matières fécales, les urines et tous les résidus de cuisine, restes de tables et débris organiques des habitations, dans un appareil spécial offrant, par son fonctionnement, la plus grande analogie avec un vase syphon redressé.

On peut y distinguer en effet trois parties, réunies entre elles : une première descendante, une deuxième horizontale et une troisième montante.

C'est d'abord une cuve ou premier réservoir cylindrique, d'environ un mètre de hauteur et 75 centimètres de diamètre, en pleine communication par son fond, avec un second réservoir de forme rectangulaire et de bien plus grandes proportions. Il a environ 1 m, 50 de longueur, 1 de hauteur et 1 de largeur.

De ce réservoir s'élève, à une hauteur égale à celle du premier ou cube cylindrique, et parallèlement, un troisième et dernier réservoir, de plus petite dimension. Il est en communication avec le précédent.

A la partie inférieure de ce troisième réservoir, sont disposées des couches successives de machefer et de charbon de bois, maintenues par des claies d'osier, sur lesquelles pèsent quelques briques. (M. Bonnefin renonce désormais à cette modification comme inutile.)

Tout appareil est ensuite rempli d'une solution de sulfate de fer à cinq centièmes, en commençant.

La première partie de cet appareil reçoit, en même temps que les matières fécales et les urines, tous les résidus de cuisine, les restes de table et débris organiques de toute sorte, provenant des habitations.

Pour prévenir l'obstruction de l'appareil, qui ne tarderait pas à se produire par l'arrivée journalière de nouvelles matières et leur accumulation, M. Bonnefin a fait placer à la partie supérieure et interne de la cuve, ou premier réservoir, un panier métallique retenu par ses bords, à la partie supérieure, et plongeant dans la solution ferrugineuse. Il est destiné à retenir toutes les matières solides d'un certain volume, en laissant libre passage aux liquides.

Nous y avons remarqué un magma des plus étranges composé, plus particulièrement, de fragments de pain, de soupe, de carottes, de navets, de fruits verts, de salades, de morceaux de viande, de débris de poisson et même de poissons entiers, et, disséminés à travers, des matières fécales ayant résisté fort bien à ce multiple voisinage. Ce magma était en parfait état de conservation, et ne répandait aucune odeur, pas plus au-dessus du réservoir que transporté plus loin, pour être examiné.

Il nous a même été affirmé que cet état inodore, et de bonne conservation, persistait encore après une dizaine de jours d'exposition à l'air en été.

Ces matières sont enlevées lorsque le panier métallique en est rempli et transportées à l'usine.

Le panier libre est ensuite remis en place pour continuer à recevoir les nouvelles matières, volumineuses, de toute sorte, qui arriveront.

Les liquides, au contraire, et les matières plus ténues, qui ont pu traverser les mailles du panier, continuent leur trajet.

Du premier réservoir les liquides arrivent dans le second, et de celui-ci, ils montent dans le troisième.

Les matières solides, entraînées, se déposent insensiblement, et les liquides s'épurent, à mesure, de plus en plus.

Ces liquides, arrivés à la fin du second réservoir, et avant de gagner le troisième, sont déjà complètement épurés, presque incolores, et ne présentent pas la moindre odeur, comme la Commission a pu le constater. Mais M. Bonnefin, ayant tenu à leur donner un degré plus parfait de pureté, leur fait traverser les couches de machefer et de charbon de bois qui se trouvent au fond du dernier réservoir.

Le liquide qui en résulte sort par un orifice placé à la partie supérieure de ce dernier réservoir. Il est transparent, ne présente qu'une légère teinte verdâtre, analogue à celle de la solution de sulfate de fer qui a été employée pour sa désinfection. Il est absolument inodore.

La Commission ne s'est pas bornée à constater les caractères physiques si remarquables de ce liquide. Elle en a demandé l'analyse au Laboratoire d'analyses et d'essais de notre Société française d'hygiène, dirigé par le savant chimiste M. Lebaigue.

Cette analyse a donné, par litre, les résultats suivants :

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| Azote . . . . .         | 0,03179 |
| Ammoniaque . . . . .    | 0,0133  |
| Résidu solide . . . . . | 5,780   |

L'examen microscopique a démontré, en outre, dans le liquide des microbes en petite quantité.

Il n'a pas paru inutile au rapport de la Commission de se rendre compte de l'action de ce liquide sur les êtres vivants, et en particulier sur les poissons.

Il s'y est malheureusement pris un peu tard, et c'est seulement, il y a quatre jours, qu'il a pu commencer une expérience sur les poissons. Il a dû en confier les détails pratiques aux soins du gardien des appareils de M. Bonnefin, qui a été fort loin de répondre à tout ce qui était attendu de lui en pisciculture, surtout après les recommandations faites.

10 poissons pêchés à l'aide du filet dans la Seine, placés dans 8 litres de liquide désinfecté, ont vécu : 7 de 30 à 36 heures, et 3 un peu plus de 50 heures.

J'ai appris, aujourd'hui à 2 heures, la mort de ces derniers.

Cette expérience, quelque imparfaite qu'elle ait été, démontre néanmoins le peu de nocuité du liquide.

M. Bonnefin s'étant assuré, de son côté, que la composition du liquide qui n'a pas encore traversé les couches de charbon est à peu près analogue à celle du liquide précédent, paraît renoncer définitivement à l'emploi du charbon et se contente, dans son appareil, de la seule action des vases communicants.

C'est le simple fonctionnement du siphon relevé.

Les procédés de désinfection et de vidanges de M. Bonnefin n'offrent rien de nouveau dans les actions chimiques, et les forces qu'on y observe.

Tout leur mérite, mais ce mérite il n'est pas possible de le méconnaître, consiste dans le choix que M. Bonnefin a su faire des unes et de la mise en œuvre des autres.

Il a choisi, nous dit-il, le sulfate de fer, au milieu de tous les autres agents connus pour la désinfection des matières organiques, pour des raisons suivantes :

1° Ce sel étant composé d'acide sulfurique et d'oxyde de fer, son acide sulfurique, mis en liberté, en présence des matières organiques en décomposition, se combine avec l'ammoniaque, pour former du sulfate d'ammoniaque, tandis que l'oxyde de fer, mêlé aux liquides et aux matières organiques au fond du réservoir, leur donne une certaine désagrégation ou inconsistance qui facilite leur enlèvement et le nettoyage des vases ou réservoirs ;

2° Il peut être utile à la végétation dans des cas et des proportions que la science et la pratique ont à démontrer, de même que les préparations de fer le sont à l'organisme humain dans des cas déterminés.

3° La solution de ce sel, jetée par les gens de service dans les latrines et les éviers, après avoir désinfecté tous les tuyaux, en se rendant au réservoir inférieur et ensuite dans les égouts, les désinfectera et les assainira, sans jamais exercer d'action nuisible, puisque le sel de fer ne s'y trouvera que dans la proportion presque homéopathique, de un huit millième ;

4° Après la désinfection par les procédés de vidange de M. Bonnefin, le sel écoulé dans la rivière, où il arrive dans les proportions de un huit cent millième, ne peut produire aucune action nuisible ;

5° Le sulfate de fer est enfin d'un prix de revient inférieur à tout autre agent chimique à employer en pareille circonstance.

M. Bonnefin s'est arrêté à la disposition de son appareil parce que c'est celle qui répond le mieux au but qu'il se proposait : qui est, d'une part, de faciliter le contact, le plus prolongé possible, entre la matière à désinfecter et la matière désinfectante, et d'autre part, après la désinfection, d'obtenir la séparation des matières solides et liquides, par leur différence de densité.

Ce double résultat : *désinfection et séparation*, par la seule différence de densité des matières solides et liquides, fait la grande supériorité de l'appareil de M. Bonnefin, sur tout ce qui existe, pour arriver à quelque chose d'analogue.

L'appareil de M. Bonnefin a, en outre, le très remarquable avantage de pouvoir verser les liquides, parfaitement désinfectés, soit au niveau de la voie publique, soit à un point plus élevé, ou bien directement dans l'égout, au niveau des sous-sols ou des caves.

Quant aux matières solides, elles sont immédiatement transformées en engrais, dans le procédé à *sec* de M. Bonnefin. Dans le procédé *humide*, cette transformation a lieu après une opération de laquelle nous n'avons pas à nous occuper.

Nous devons constater seulement que ces matières sont extraites de l'appareil Bonnefin, parfaitement inodores.

Redisons que les procédés de désinfection et de vidanges de M. Bonnefin suppriment l'obligation de descendre, ou rejeter en dehors chaque jour, les résidus de cuisine, détritiques organiques et immondices de toute sorte, des maisons, et font cesser, de la sorte, en même temps qu'un travail qui n'est pas toujours sans difficultés, une des causes les plus actives de viciation de l'air de nos habitations et de la voie publique.

Ces procédés ont donc paru réunir, dans l'état actuel, la plus grande somme possible d'avantages, et les meilleures conditions de salubrité, au double point de vue de l'hygiène particulière des maisons, et de l'hygiène publique.

(Journal de l'Hygiène, Paris.)

## Mouvement maritime de steamers entre l'Europe et l'Amérique latine.

DU 1<sup>er</sup> AU 15 JANVIER

En partance :

- Janvier 1. *Derwent*. Bordeaux, Vigo, Lisbonne, Pernambuco, Rio, Montevideo et Buenos-Aires.  
 — 2. *Nile*. Southampton, Antilles, Vera-Cruz et tous les ports du Pacifique (Nord et Sud).  
 — 2. *Ville-de-Pernambuco*. Havre, Lisbonne, Pernambuco, Bahia, Rio et Santos.  
 — 5. *Equateur*. Bordeaux, Montevideo et Buenos-Aires.  
 — 6. *Valparaiso*. Bordeaux, Rio, Montevideo, et le Pacifique.  
 — 6. *Ville-de-Paris*. Saint-Nazaire, La Guayra, Puerto Cabello, Savannah, Colon.  
 — 8. *Belgrand*. Havre, Ténériffe, Montevideo, Buenos-Aires et Rosario.  
 — 8. *Ville-de-Marseille*. Bordeaux, Vera-Cruz.  
 — 9. *La Plata*. Southampton, Cherbourg, Lisbonne, Saint-Vincent, Pernambuco, Bahia, Rio et Santos.  
 — 11. *Severn*. Southampton et les Antilles.  
 — 14. *Savoie*. Marseille, Barcelone, Gibraltar, Saint-Vincent, Rio, Montevideo et Buenos-Aires.  
 — 15. *Ville-de-Montevideo*. Bordeaux venant du Havre, Montevideo, Buenos-Aires et Rosario.  
 — 15. *Guadiana*. Bordeaux, Carril, Vigo, Montevideo et Buenos-Aires.

Attendus :

- Janvier 1. *Guadiana*. A Southampton du Brésil et la Plata.  
 — 5. *Congo*. A Bordeaux, du Brésil et la Plata.  
 — 7. *Larne*. A Southampton du Pacifique (Nord et Sud) et Antilles.  
 — 12. *Moselle*. A Southampton du Pacifique (Nord et Sud) et des Antilles.  
 — 12. *Ville-de-Brest*. Au Havre, venant de Vera-Cruz et escales.  
 — 16. *Mondego*. A Southampton, venant du Brésil.

## REVUE SUD-AMÉRICAINNE

AGENTS DE CE JOURNAL

## Amérique.

BRÉSIL. *Rio de Janeiro*, Lombaerts, rua dos Ourives; *Bahia*, Olavo de Freitas Martins, 3, rua Nova da Alfandega; *Pernambuco*, Walfredo Medeiros, 9, rua 1<sup>o</sup> de Março; *Maceio*, F. Favares da Costa; *Porto Alegre*, Ioaguim Alves Leite; *S. Paulo*, M. Mattos.

CHILI. *Santiago* et *Valparaiso*, L. Tornero; *Concepcion*, J. M. Serrato; *Copiapo*, Marconi hijos; *Valdivia*, Julio Oehzens.

EQUATEUR. *Quayaquil*, S<sup>r</sup> Administrador de « El Comercio »; *Quito*, Andrade Vargas e hijos.

ÉTATS UNIS. *New-York*, H. P. Sampers et C<sup>ie</sup>, 19, Barclay Street; *Nouvelle-Orléans*, H. Billard; *Saint-François de Californie*, Louis Grégoire et C<sup>ie</sup>.

ÉTATS-UNIS DE COLOMBIE. *Bogota*, Lazaro M. Perez; *Barranquilla*, M. Davila Flores, S<sup>r</sup> Administrador del « Promotor ». *Panama*, Saml. Boyd; *Barbacoas*, José M. Paz; *Sincelejo*, Rafael Frco Ruiz; *Medellin*, Modesto Molina; *Neiva*, D<sup>r</sup> Rodrigo Pantoja; *Tumaco*, Euliquio Arizala.

GUATEMALA. *Guatemala*, S<sup>r</sup> administrador de « El Horizonte ».

MEXIQUE. *Mexico*, Mille y Lucq; *Vera Cruz*, S<sup>r</sup> Administrador del « Diario Commercial ».

PEROU. *Lima*, J. Galland y E. Henriod.

S. SALVADOR. *S. Salvador*, S<sup>r</sup> Administrador de « La Linterna »; *S. Mignel*, Brizuela et Charlaix.

VENEZUELA. *Caracas*, Nicolas de las Casas; *La Guaira*, F. J. Garcia Monjui.

— Au *Rio de La Plata*, les agents nommés par le D<sup>r</sup> Andrés Lamas; en attendant s'adresser à *Buenos-Aires*, calle de la Piedad, 255.

## Europe.

LONDRES. Samuel Deacon et C<sup>ie</sup>, 150, Leadenhall.

EDIMBOURG. Keith et C<sup>ie</sup> 65 George St.

MADRID. Gaspar, editores, 4, Principe; M. Murillo, 7, Alcala.

LISBONNE. A. Ferin, 74, rua Novado Almada.

PARIS, abonnements et annonces, dans l'administration, 12, rue Keppler et chez M. Denné, *libreria Española*, 15, rue Monsigny. Vente au numéro: P. Arnould, libraire, 20, boulevard Montmartre, Mad. Denax, kiosque 246, boulevard des Capucines, en face du grand-Hôtel, — kiosque boulevard des Capucines, n<sup>o</sup> 9, — kiosque boulevard des Italiens, n<sup>o</sup> 22, et kiosque boulevard de la Madeleine n<sup>o</sup> 1.

On peut s'abonner à ce journal, sans frais, dans tous les bureaux de poste en France.

Pour les pays ou villes où il n'y a pas d'agents, s'adresser directement à l'administration centrale.

12, rue Keppler, Paris.

THE NEW  
LONDON AND BRAZILIAN BANK  
LIMITED

Capital social: £ 1,000,000, dont £ 500,000 versées  
FONDS DE RÉSERVE: £ 165,000

SIÈGE SOCIAL: 2, OLD BROAD STREET  
London E. C.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. John White Cater, Président;

L'honorable Pascoe Charles Glyn, Vice-Président.

MM.

James Alexander,  
Edw. Lonsdale Beckwith,  
John Hollocombe,

MM.

Charles Edward Johnston,  
Charles Day Rose,  
William Freer Scholfield.

Directeur: John BEATON

## SUCCURSALES:

Rio Janeiro

Pará,  
Pernambuco,  
Bahia,  
Santos,  
São Paulo,

Rio Grande do Sul,  
Montevideo,  
Lisbonne,  
Porto.

## AGENCES:

A PARIS: J.-H. Schröder et C<sup>ie</sup>;  
A HAMBURG: MM. Mallet frères et C<sup>ie</sup>;  
A NEW-YORK: Fabbri et Chauncey,  
Morton Bliss et C<sup>ie</sup>.

## AU BRÉSIL:

Ceara, Maranham, Pelotas, Porto Alegre.

## EN PORTUGAL:

Amarante, Braga, Coimbra, Faro, Figueira,  
Lagos, Guimarães, Portimão, Setubal, Silves,  
Sines, Tavira, Vianna, Villa Real.

## A LA PLATA:

Buenos-Aires.

Cette Banque fait toutes sortes d'opérations de Banque avec les pays ci-dessus nommés.

Pour tout autre renseignement s'adresser à la Banque  
2, OLD BROAD STREET, LONDON, E. C.

JOSÉ DE CARABASSA ET C<sup>o</sup>  
BUENOS-AIRES

157, Rue Cangallo, 157.

## ON PAYE:

|  |             |
|--|-------------|
| Dépôts en compte courant à vue, mon. légale. | 3 % par an. |
| — — — à 30 jours.                            | 4 % —       |
| — — — à 60 et 90 jours.                      | 5 % —       |
| Dépôts en compte courant à vue, en or.       | 2 % —       |
| — — — à 30 jours.                            | 3 % —       |
| — — — à 60 et 90 jours.                      | 4 % —       |
| — — — plus longue éch.                       | convention. |

## ON RECOUVRE:

|  |             |
|--|-------------|
| Avances en compte courant, en mon. légale. | 10 % par an |
| — — — en or.                               | 10 % —      |

L'escompte de lettres de change et billets est conventionnel.

## LETTRES DE CHANGE

On tire: sur 600 villes d'Espagne; — sur 40 villes de France: Londres, Jersey, Liverpool, Hollande, Belgique, Allemagne, Russie, Turquie, Danemark, Suède, Norvège, Roumanie, Autriche, Lisbonne, Oporto, 79 villes d'Italie et 35 de Suisse.

## LETTRES DE CRÉDIT

Sur les principales villes de l'Europe, tant pour voyageurs que pour achats de marchandises; — la commission n'est perçue que sur les sommes dont on aura disposé.

Les Bureaux sont ouverts: de 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, et les samedis jusqu'à 5 heures. — *Buenos-Aires*, le 1<sup>er</sup> avril 1882.

## Librairie et Papeterie

## OLAVO DE FREITAS MARTINS

BAHIA (BRÉSIL)

16, RUA DOS OURIVES, 16.

Reçoit des livres et des articles de librairie et papeterie en consignation. — Prière à MM. les Éditeurs, Libraires et Fabricants d'envoyer leurs Catalogues à l'adresse ci-dessus pour rendre les commandes plus faciles.

BAHIA (Brésil).

## COMPAGNIE DE VAPEURS

## " BRAZIL AND RIVER PLATE "

TOUCHANT A LISBONNE ET A MADÈRE

DÉPARTS RÉGULIERS CHAQUE MOIS DE LIVERPOOL,  
LONDRES ET ANVERS.

## DE LIVERPOOL:

Les 5 et 19 de chaque mois, pour *Montevideo*, et *Buenos-Aires* (direct).

Les 12 et 26 de chaque mois, pour *Montevideo*, *Buenos-Aires*, *San-Nicolas* et *Rosario* (direct).

## DE LONDRES (VOIE ANVERS)

(Avec la malle royale belge)

Les 6, 16 et 26 de chaque mois pour *Rio de Janeiro*, *Montevideo* et *Buenos-Aires*.

En cas de quarantaines à la Plata pour provenances de l'Empire les vapeurs ne toucheront pas au Brésil.

Excellentes cabines et service pour passagers de 1<sup>re</sup> classe; aussi de 3<sup>e</sup>.

Pour conditions de frets et passages, s'adresser:

LONDRES: Arthur Holland and C<sup>o</sup>, 17, Leadenhall. E. C.

ANVERS: Kennedy and Hunter.

LIVERPOOL: Lamport and Holt.

CAISSE DE REPORTS  
DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE

Société anonyme. — Capital 20 millions

52, rue de Châteaudun, Paris.

Les reports sont des prêts sur titres, garantis: 1<sup>o</sup> par les titres reportés, 2<sup>o</sup> par les Agents de change ou banquiers intermédiaires. Les reports faits pour le compte de ses clients par la Société Nouvelle sont en outre, garantis par cette dernière, qui conserve dans ses caisses les titres reportés pendant toute la durée du report, et est responsable des fonds placés par elle en reports.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Les fonds déposés sont employés en reports à la liquidation qui suit la date du dépôt.

## Intérêt net bonifié aux déposants:

Pour le mois d'avril. . . . . 6.35 0/0 l'an.

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

## LA LIGUE INTERNATIONALE

DE LA PAIX ET DE LA LIBERTÉ

Fondée à Genève en 1867 sous la présidence de Garibaldi, présidée à Lausanne en 1869, par V. Hugo.

A pour but de rendre possibles l'arbitrage et le désarmement par la formation d'une Fédération de peuples libres. Elle a pour devise:

LA PAIX, PAR LA LIBERTÉ, POUR LA JUSTICE.

Elle est administrée par un Comité central électif composé de vingt-cinq membres. Elle publie un journal hebdomadaire: *les États-Unis d'Europe*, directeur Ch. Lemonnier. S'adresser pour Renseignements, Adhésions, Cotisations, Abonnements à Genève, 1, quai des Bergues; à Paris, 2, rue Tronchet.